

# Promouvoir l'inclusion financière numérique en Côte d'Ivoire

## Diagnostic de l'écosystème des fintechs



Banque mondiale

Avec la collaboration de l'Agence de promotion de l'inclusion financière de Côte d'Ivoire (APIF-CI)

Novembre 2020



Cette étude a été élaborée par une équipe dirigée par Maimouna Gueye, Spécialiste Principale du secteur financier, Sarah Zekri, Spécialiste Principale du secteur financier, Meritxell Martinez, Operations Officer, IFC et Youssouf Traoré, Consultant, expert en finance digitale. L'équipe remercie Aurélien Duval-Delort (BIZAO), Nadine Ebene Kotto, (M-KASH), Moukaila Dia (UBA), Djiba Diallo (COBANK CI), pour leurs contributions à l'élaboration du rapport ainsi que les pair-évaluateurs de la Banque mondiale, Margaret Miller, Dorothee Delort et Corinne Riquet.

## Sommaire

<b>Sommaire .....</b>	<b>2</b>
<b>Acronymes .....</b>	<b>5</b>
<b>1. Introduction .....</b>	<b>8</b>
<b>2. Contexte et justification de l'étude .....</b>	<b>11</b>
<b>3. Analyse du cadre juridique et réglementaire de la finance numérique en Côte d'Ivoire .....</b>	<b>13</b>
a. La loi sur le système de paiement (R15).....	13
b. Mesures de promotion de la bancarisation et utilisation des moyens de paiements scripturaux et électroniques .....	13
c. Émission de monnaie électronique .....	14
d. Transfert d'argent.....	14
e. Intermédiaires en opérations de banques (IOB) .....	15
f. Microfinance.....	15
f. Mesures de simplification de la procédure d'ouverture de comptes.....	16
g. Accès au canal USSD pour les fintechs .....	17
<b>4. Situation du secteur des TIC en Côte d'Ivoire.....</b>	<b>22</b>
<b>5. Analyse du cadre institutionnel régissant l'activité des fintechs .....</b>	<b>26</b>
a. Acteurs institutionnels dans le secteur des TIC.....	26
b. Les acteurs institutionnels favorisant le développement du secteur financier et l'inclusion financière .....	27
<b>6. Contexte et perspectives de la finance numérique en Côte d'Ivoire.....</b>	<b>29</b>
a. Usages de la monnaie électronique .....	29
b. La monétique par carte .....	31
<b>7. Etat des lieux de l'écosystème des fintechs en Côte d'Ivoire .....</b>	<b>33</b>
a. Les établissements de monnaie électronique (EME) .....	33
b. Les banques .....	34
c. Organisations d'appui à l'entrepreneuriat (OAE).....	35
d. Les porte-voix des fintechs.....	38
e. Les bailleurs publics et privés .....	39
f. Les institutions de microfinance.....	40

g.	Les investisseurs providentiels .....	40
h.	Les investisseurs à impact .....	40
i.	Les fonds de capital-risque .....	40
j.	Les fonds de capital d'investissement.....	41
k.	Le marché financier .....	41
<b>8.</b>	<b>Principaux résultats de l'enquête sur les fintechs .....</b>	<b>42</b>
<b>9.</b>	<b>Apport potentiel des fintechs en matière d'inclusion financière et d'économie numérique ..</b>	<b>47</b>
a.	Situation de l'inclusion financière en Côte d'Ivoire.....	47
b.	Opportunités et niches d'activités pour les fintechs.....	48
<b>10.</b>	<b>Les défis de l'écosystème des fintechs.....</b>	<b>51</b>
a.	Cadre juridique et réglementaire .....	51
b.	Accès aux infrastructures partagées (systèmes de paiement et interfaces) .....	52
c.	Accès au financement .....	53
d.	Écart homme-femme/accès des femmes à l'entrepreneuriat .....	54
e.	Compétences.....	54
f.	Innovation et dynamique de marché .....	55
g.	Assouplissement des conditions d'ouverture des comptes de Mobile Money .....	55
<b>11.</b>	<b>Benchmark des bonnes pratiques internationales : cas de réussite (Mexique, Afrique du Sud, Nigéria).....</b>	<b>56</b>
a.	Cas du Mexique .....	56
b.	Cas du Nigéria.....	57
c.	Cas de l'Afrique du Sud.....	59
<b>12.</b>	<b>Recommandations pour l'amélioration des fintechs et de la finance numérique en Côte d'Ivoire<sup>61</sup></b>	
a.	<b>Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) .....</b>	<b>61</b>
b.	L'Etat ivoirien.....	62
c.	Les institutions financières.....	65
d.	Partenaires au développement.....	65
e.	Les OAE.....	66
f.	Les fintechs.....	66
g.	Les émetteurs de monnaie électronique affiliés aux opérateurs de téléphonie mobile.....	67
	<b>Annexe 1. Liste des fintechs recensées (sources diverses).....</b>	<b>68</b>

<b>Annexe 2. Facteurs clés de succès de l'émergence des fintechs .....</b>	<b>70</b>
<b>Annexe 3. Analyse des résultats de l'enquête.....</b>	<b>71</b>
<b>Annexe 4 : Fiches fintechs.....</b>	<b>76</b>
<b>Annexe 5. Principales opportunités et défis de l'écosystème des fintechs en Côte d'Ivoire .....</b>	<b>82</b>
<b>Annexe 6. Liste des structures rencontrées .....</b>	<b>83</b>
<b>Annexe 7. Bibliographie.....</b>	<b>85</b>

## Acronymes

AFD	Agence française de développement
AFI	Alliance pour l'inclusion financière
ANSUT	Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications
API	Interface de programmes d'application
APIF	Agence de promotion de l'inclusion financière
ARTCI	Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte D'Ivoire
BAD	Banque africaine de développement
BC/FT	Blanchiment de capitaux et financement du terrorisme
BCEAO	Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest
BRI	Banque de règlement internationaux
BCN	Banque centrale du Nigéria
CREPMF	Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers
CNBV	Commission nationale des banques et des valeurs mobilières
CNSMO	Comité National de Suivi et de Mise en Œuvre
DE4A	<i>Digital Economy for Africa</i> (Economie numérique pour l'Afrique)
EFINA	<i>Enhancing Financial Innovation and Access</i> (Rehausser l'innovation financière et l'accès à la finance)
EFP	Etablissement financier de paiement
EME	Etablissement de monnaie électronique
E-KYC	Electronic Know-Your-Customer
FAI	Fournisseur d'accès Internet
FJN	Fondation Jeunesse Numérique
FSVA	Fournisseur de services à valeur ajoutée

GAB	Guichet automatique de banque
GAFI	Groupe d'action financière
GdCI	Gouvernement de la Côte d'Ivoire
GPFI	Partenariat mondial pour l'inclusion financière
IF	Institutions financières
IFC	Société financière internationale
IMF	Institution de microfinance
IOB	Intermédiaire d'opérations bancaires
ITU	Union Internationale des Télécommunications
LBC/CFT	Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
CCP	Communication en champ proche
MCTPEN	Ministère de la Communication, des Télécommunications, des Postes et de l'Economie Numérique
MPME	Microentreprises et petites et moyennes entreprises
OAE	Organisation d'appui à l'entrepreneuriat
OQSF	Observatoire de la Qualité des Services Financiers
RTGS	Règlement brut en temps réel (RTBR)
PAFI	Aspects paiements de la finance inclusive
PME	Petites et moyennes entreprises
PFMI	Principes pour les infrastructures des marchés financiers
PWC	PricewaterhouseCoopers
SFD	Systèmes financiers décentralisés
SFN	Services financiers numériques
SNDI	Société nationale de développement informatique
SHCP	Secrétariat des Finances et du Crédit Public (Mexique)
TIC	Technologies de l'information et des communications

TPE	Terminal de paiement électronique
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
USSD	<i>Unstructured Supplementary Service Data</i> (données de services supplémentaires non structurées)

## 1. Introduction

**L'inclusion financière commence essentiellement à travers des opérations de paiement<sup>1</sup>.** Celles-ci servent de passerelle vers d'autres services financiers, tels que l'épargne, le crédit et l'assurance. Les comptes de transaction gérés par les prestataires de services de paiement sont au cœur des services de détail. Pour améliorer l'inclusion financière, ces comptes de transaction doivent permettre aux utilisateurs finaux de répondre à la plupart, sinon à la totalité, de leurs besoins en paiement et de stocker en toute sécurité une certaine valeur. Ces dernières années, l'innovation technologique a permis des avancées majeures dans les services financiers, en particulier les paiements. Le rythme de l'innovation s'est considérablement intensifié, menant à l'ère de la « fintech ».

En effet, l'apparition de nouveaux acteurs non bancaires dans le secteur financier grâce à l'essor de la technologie numérique a largement transformé le paysage économique et financier, permettant à des millions de personnes d'être incluses financièrement et permettant de créer des opportunités pour les consommateurs, les entreprises financières et non financières, les prestataires de services et les États. Le secteur privé, et plus particulièrement les sociétés de technologies financières ou « fintechs » sont, en grande partie, à la base de cette révolution.

**Les domaines d'application des fintechs sont variés :** paiement mobile, financement participatif, gestion de l'épargne, assurance, crédit, conseil financier en ligne, aide à la décision grâce à des algorithmes etc. En s'appuyant sur l'essor de la téléphonie mobile, les solutions proposées prennent la forme d'applications modifiant le rapport des populations aux institutions financières et ouvrant de nouveaux horizons en matière d'accès aux services financiers. L'impact de ces technologies est non négligeable en termes d'inclusion financière et sociale des populations. Les fintechs proposent notamment de nouveaux moyens de financement à travers le financement participatif (ou « crowdfunding »). Elles facilitent et rendent accessibles les transferts de fonds. Elles peuvent aussi s'appuyer sur la technologie de stockage et de transmission d'informations appelée chaîne de blocs (ou « blocks chain »).<sup>2</sup>

Le rapport de la Banque mondiale et de la Banque des règlements internationaux (BRI) sur les « Aspects de paiement de l'inclusion financière » (PAFI) de 2016 décrit sept principes directeurs pour les parties prenantes des secteurs public et privé en matière d'inclusion financière et contient des actions clés pour les pays qui souhaitent mettre ces principes directeurs en pratique. Selon la nouvelle version du rapport publié en avril 2020, les fintechs présentent à la fois des opportunités et des défis pour améliorer l'accès à des comptes de transaction sécurisés et leur utilisation. La technologie financière peut être exploitée pour améliorer la conception des comptes de transaction et des produits de paiement, les rendre accessibles partout, améliorer l'expérience et la sensibilisation des utilisateurs, réaliser des gains d'efficacité et réduire les barrières à l'entrée sur le marché. Dans le même temps, ces avantages s'accompagnent de certains risques en termes de résilience opérationnelle et de cyber-résilience, de protection des fonds des clients, de protection des données et de confidentialité, d'exclusion numérique et de concentration du marché. S'ils ne sont pas correctement pris en charge, ces risques pourraient nuire à l'inclusion financière, soulignant l'importance des cadres réglementaire, de contrôle et de supervision.

Eu égard à ce contexte, le Groupe de la Banque mondiale et le FMI ont élaboré le Programme Fintech de Bali qui rassemble, en 12 points, les principales considérations à l'intention des décideurs et de la communauté internationale. Le Programme Fintech de Bali est un schéma directeur permettant d'accompagner les pays dans leurs discussions de politique intérieure au sujet des avantages et risques inhérents aux fintechs. Ces considérations sont assorties de

---

<sup>1</sup> Source : Payment Aspects for financial inclusion, PAFI, avril 2020

<sup>2</sup> Source : Le portail de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics

recommandations qui pourraient servir de guide à l'élaboration d'une politique de soutien au développement des fintechs en Côte d'Ivoire.

Figure 1: Principes fondamentaux du Programme Fintech de Bali



A travers l'Initiative « Programme fintech de Bali », la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) se sont engagés en 2018, sur quatre (04) principaux objectifs de développement de la technologie financière (fintech), à savoir (i) la modernisation du cadre juridique pour mettre en place un environnement favorable, (ii) la promotion de la coopération internationale, (iii) le renforcement du cadre politique du secteur financier et (iv) la maîtrise des risques ainsi que le renforcement de la résilience. Pour atteindre ces objectifs, le groupe de la Banque mondiale appuie les gouvernements et le secteur privé à travers plusieurs instruments notamment l'appui financier, d'une part, et l'assistance technique pour les diagnostics des fintechs permettant de cerner les points de blocage pouvant éventuellement être levés, d'autre part. Dans cette perspective, les diagnostics de l'économie numérique (DE4A) élaborés dans les pays africains s'appuient sur l'évaluation des infrastructures numériques, des plateformes gouvernementales, de la finance numérique, de l'entrepreneuriat et des compétences numériques. La présente étude complète le rapport DE4A pour la Côte d'Ivoire en accordant une attention particulière au volet des fintechs.

**Le diagnostic général posé par l'étude est celui d'un pays à fort potentiel pour l'éclosion de l'écosystème fintech. A l'égard du marché, l'étude relève un écosystème dynamique composé d'acteurs provenant de divers secteurs. De plus, L'accès au financement demeure la difficulté qui a été la plus rapportée durant les entretiens avec les fintechs.**

**Face aux défis précités, il convient de louer les efforts fournis par les autorités ivoiriennes au niveau politique et réglementaire. La mise en place de politiques et réglementations adéquates visant à favoriser l'émergence des fintechs et l'utilisation de la technologie financière a été un élément essentiel pour faire avancer l'inclusion financière ainsi que l'accès au financement dans des pays tels que le Mexique, l'Afrique du Sud et le Nigéria.**

Au terme de l'analyse, des recommandations classées par acteur sont formulées afin de favoriser la mise en place d'un contexte propice à la finance numérique, bénéfique à l'essor des fintechs en Côte d'Ivoire. Il est recommandé que la Banque centrale revise le cadre réglementaire qui régit le

paiement électronique, tout en prenant en compte les besoins du marché en termes de catégorisation des nouveaux acteurs et métiers connexes à la fourniture de services de paiement (agents bancaires et agents de microfinance, agrégateurs, fintechs, etc.). Dans cette perspective, la protection contre les risques émergents pourrait être prise en compte dans un dispositif de protection du consommateur adapté au paiement numérique.

L'Etat ivoirien pourrait également avoir un rôle phare à jouer dans la définition d'une stratégie pour l'économie numérique qui tienne compte des besoins des fintechs, à savoir l'accès aux interfaces (codes QR, USSD, API), les normes de cybersécurité et l'interopérabilité. Enfin, l'adoption d'un décret sur la numérisation des paiements gouvernementaux pourrait élargir les opportunités et renforcer la place des fintechs dans l'écosystème des services de paiement en Côte d'Ivoire.

En outre, il serait opportun que les banques, à travers l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers (APBEF), envisagent la mise en place d'un cadre de collaboration avec les Organismes d'appui à l'entrepreneuriat (OAE), ce qui pourrait permettre de mieux appréhender les besoins des fintechs et d'y apporter des solutions. D'autres recommandations ciblant l'Agence de Promotion de l'Inclusion Financière (APIF) ainsi que les OAE et les fintechs sont décrites à la section 12.

En conclusion, l'amélioration de l'inclusion financière et l'essor de l'écosystème fintechs en Côte d'Ivoire dépendra notamment de réformes juridiques, réglementaires et institutionnelles encadrant le paiement numérique, mais également d'un secteur privé inclusif, du renforcement des compétences managériales des fintechs, d'une plus grande insertion des femmes dans l'entrepreneuriat formel et d'un accès abordable et transparent aux plateformes partagées.

## 2. Contexte et justification de l'étude

À l'échelle mondiale, le secteur des services financiers voit une forte émergence des fintechs. La Banque mondiale définit les fintechs comme étant des entreprises agiles se basant sur les progrès de la technologie qui sont à même de transformer la prestation des services financiers, en stimulant le développement de nouveaux modèles opérationnels, applications, processus et produits<sup>3</sup>. Selon un rapport de PricewaterhouseCoopers (PWC) de 2018, l'Afrique abrite environ 400 fintechs, réparties majoritairement autour de trois pôles technologiques ou « hub fintechs », à savoir l'Afrique du Sud, le Kenya et le Nigéria. Les fintechs peuvent contribuer à l'avancement de l'inclusion financière grâce à un accès plus large, une meilleure qualité et des services personnalisés ainsi qu'une meilleure tarification des services financiers.

Les gouvernements et les investisseurs sont de plus en plus attirés par l'évolution des technologies financières étant donné leur capacité à révolutionner la façon dont les populations épargnent, empruntent et dépensent leurs revenus. Les investissements mondiaux dans l'écosystème des fintechs se sont élevés à plus de 100 milliards USD en 2018. Les investisseurs étrangers et africains sont attirés par le paysage technologique en plein essor du continent. En 2019, les startups fintech africaines ont levé environ 132,8 millions USD auprès d'investisseurs. Les fintechs ont des perspectives prometteuses pour le continent, notamment en termes d'inclusion financière des populations.

**Dans ce sillage, la Côte d'Ivoire constitue une plateforme émergente de fintechs, tirée par l'adoption fulgurante du « mobile money ».** Avec environ 30 millions d'utilisateurs inscrits (fin 2019), la Côte d'Ivoire voit un fort engouement des investisseurs pour la finance numérique, stimulé par des facteurs favorables tels que la jeunesse de la population, l'augmentation de la pénétration des smartphones, de l'Internet haut débit et l'importante population non bancarisée.

Après le lancement officiel de l'étude effectuée par l'APIF-CI le 10 juillet 2020 en présence des représentants de la BCEAO, des fintechs, du ministère de l'Économie Numérique et de partenaires au développement, la mission a pu rencontrer environ 24 acteurs de l'écosystème des fintechs ainsi que des partenaires au développement tels que la Banque africaine de développement (BAD) et l'Agence française de développement (AFD).

Pour renforcer la collecte de l'information, la Banque mondiale s'est appuyée sur la liste des fintechs fournies par l'APIF-CI, les résultats du questionnaire élaboré par la Banque mondiale ainsi qu'une revue de la documentation de la Banque mondiale sur les fintechs. Les entretiens effectués au cours de la mission ont permis de faire ressortir les principaux défis, ceux-ci étant regroupés autour des problématiques portant sur : (i) le cadre réglementaire et politique du paiement numérique, (ii) le dynamisme du marché et l'innovation fintech, (iii) l'accès aux infrastructures partagées, (iv) l'accès au financement et (v) le renforcement des capacités.

Dans cet élan, le rapport met en évidence les initiatives menées par les fintechs en Côte d'Ivoire pour favoriser l'accès et l'usage des services financiers. Il aborde également les possibilités de collaboration des fintechs avec les institutions financières, les populations et les entreprises. Les différentes fintechs et parties prenantes interrogées ont fourni des informations substantielles sur les freins opérationnels et les défis stratégiques entourant l'écosystème des fintechs en Côte d'Ivoire. La liste des personnes et structures rencontrées est jointe en annexe.

En résumé, cette étude aura permis : (i) d'identifier lesdits acteurs ; (ii) d'analyser les défis et les contraintes majeures au développement des fintechs et de la finance numérique en Côte d'Ivoire ; (iii) de cerner les opportunités et les points forts pour favoriser l'essor de l'écosystème des

---

<sup>3</sup> <http://documents1.worldbank.org/curated/en/568661539097954819/pdf/130563-BR-PUBLIC-on-10-11-18-2-30-AM-French-BFA-2018-Sep-Bali-Fintech-Agenda-Board-Paper.pdf>

fintechs ; et (iv) de formuler des recommandations pour un écosystème des fintechs qui soit catalyseur pour l'inclusion financière.

### 3. Analyse du cadre juridique et réglementaire de la finance numérique en Côte d'Ivoire

Pour définir les fintechs, il est fait référence aux « *entreprises qui utilisent la technologie pour offrir des services financiers innovants* ». Le développement des fintechs dépend de la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire propice pour la finance numérique et qui : (i) régule et encourage le développement du paiement électronique, et (ii) garantit la protection du consommateur ainsi que la stabilité financière. De plus en plus, les initiatives des régulateurs telles que les « bacs à sable réglementaires » ou « sandbox », les pôles d'innovation et les bureaux d'innovation peuvent favoriser le développement de l'écosystème fintech.

La section ci-après aborde le cadre juridique et réglementaire régissant le paiement électronique, l'accès aux codes USSD et les conditions d'accès à la fonction d'intermédiaire en opérations bancaires (IOB). Le Tableau 1 donne une description plus exhaustive de la situation et dresse un état des lieux des textes réglementaires et du cadre juridique s'appliquant aux activités des fintechs.

#### a. La loi sur le système de paiement (R15)

**Face aux récentes innovations en matière de technologies, le Règlement communautaire relatif aux systèmes de paiement est devenu obsolète 18 ans après son adoption en 2002.** Les systèmes et moyens de paiement sont largement utilisés par les populations ivoiriennes et celle de l'UEMOA de manière générale. Il y a depuis deux décennies une montée en puissance du paiement numérique. Face à cette évolution, le Règlement 15/2002/SP/CM du 19 septembre 2002 relatif aux systèmes de paiement dans les États membres de l'UEMOA présente aujourd'hui des limites au regard du fait que les nouveaux services de paiement électronique ne sont pas pris en compte (paiements en ligne, paiements via mobile etc.). En outre, la notion de droit au compte (Article 8) qui renvoie à la loi portant réglementation bancaire adoptée en 2011, s'accompagne d'une exigence de « revenu régulier » à laquelle la majorité des utilisateurs de services financiers de base ne répondent pas. Par exemple, les micro-entrepreneurs exerçant une activité commerciale, parfois informelle, ne peuvent pas justifier d'un revenu « régulier ». Par ailleurs, si le Règlement consacre une bonne partie des dispositions au chèque comme instrument de paiement, la carte de paiement (prépayée ou bancaire) est peu abordée. Enfin, des dispositions relatives aux technologies financières dans le domaine du paiement (telles que les plateformes et interfaces partagées<sup>4</sup>, l'agrégation, l'interopérabilité et la cyber-résilience) ne sont pas prévues. Pour pallier cela, certaines banques centrales ont adopté un texte sur les services de paiement qui permet une approche plus horizontale, axée sur l'activité plutôt que la structure exerçant l'activité.

#### b. Mesures de promotion de la bancarisation et utilisation des moyens de paiements scripturaux et électroniques

Les textes qui encadrent l'accès au compte et l'utilisation du paiement électronique ont permis de renforcer l'inclusion financière et la numérisation des paiements gouvernementaux.

**Depuis 2004, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et les États membres de l'UEMOA ont mené des efforts visant à promouvoir l'utilisation de la technologie numérique dans les transactions financières et les échanges électroniques, en particulier par les entités publiques.** En Côte d'Ivoire particulièrement, il convient de citer la loi n°2004-15 du 4 juin 2004 sur la promotion de la bancarisation qui impose le paiement par chèque ou par virement sur un compte ouvert auprès des services financiers de la Poste ou d'une banque de « toutes opérations

---

<sup>4</sup> API, USSD

financières portant sur des sommes d'argent d'un montant supérieur ou égal au montant de référence fixé par instruction de la BCEAO<sup>5</sup> entre d'une part, les particuliers, entreprises et autres personnes privées et d'autre part, les personnes publiques et parapubliques notamment l'État, les administrations et les entreprises publiques », y compris les salaires et impôts et taxes. Cette loi a été transposée dans le système juridique ivoirien à travers l'Ordonnance n° 2009-384 du 1<sup>er</sup> décembre 2009. En outre, la loi n° 2013-546 du 30 juillet 2013 sur les transactions électroniques et ses décrets d'application ainsi que l'ordonnance n° 2017-500 du 02 août 2017 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives visent à renforcer la numérisation. En application de ces textes, certains groupes économiques tels que les étudiants boursiers et les paysans sont désormais payés par voie numérique. Toutefois, cette loi est très peu appliquée et relativement inconnue des acteurs, contrairement à ce que l'on constate au Nigéria où une loi similaire existe et a servi de levier aux paiements numériques.

### c. Émission de monnaie électronique

**Le cadre réglementaire régissant l'émission de monnaie électronique et les Etablissements de monnaie électronique (EME) a été mis en place depuis 2006, puis révisé en 2015<sup>6</sup> mais suscite des points de révision après cinq ans de mise en application.** Le montant du capital requis pour obtenir une licence d'EME est fixé à 300 millions FCFA/541 000 USD, ce qui pour les fintechs est considéré comme une barrière à l'entrée car beaucoup trop élevée. En France, le capital des établissements de paiement est fixé à 414 000 USD et en République de Guinée, le montant requis est fixé à un maximum de 453 000 USD. Toutefois, ce cadre règlementaire ne répond plus aux besoins du marché, notamment à celui des fintechs qui de plus en plus souhaitent intervenir dans l'offre de crédit numérique, à travers la mise en place de taux d'intérêts créditeurs, mais également participer aux émissions de bons du Trésor ou encore la distribution des intérêts perçus sur la contrepartie de la monnaie électronique. De plus, la réglementation prévoit une taille du portemonnaie électronique, limitée à 2 millions FCFA/3600 USD. Ce montant plafond n'est pas en cohérence avec les besoins des agriculteurs ivoiriens actifs dans les filières du cacao, de la noix de cajou et de l'hévéa issus très souvent du milieu rural et non bancarisés. En outre, l'instauration d'un plafond de taux d'intérêt par l'UEMOA constitue une contrainte pour les fintechs dans la mesure où elles tendent à s'impliquer davantage dans l'offre de crédit numérique (via des partenariats). Il importe également de réduire le capital requis pour les Etablissements financiers de paiements (EFP), fixé à 3 milliards FCFA/5,4 millions USD. Ce capital demeure inaccessible pour les fintechs. Il y a, à ce jour aucun EFP recensé en Côte d'Ivoire. Le statut d'EFP permet d'effectuer des opérations de paiement et d'émission de monnaie électronique et d'offrir des services de crédit.

« Le montant de 2M FCFA est largement insuffisant pour les besoins du B2B, ce qui représente un frein considérable au développement du paiement dématérialisé, et pas seulement dans l'agriculture : il s'agit pour les entreprises de pouvoir payer tout fournisseur en Mobile Money, quel que soit le montant de la commande. Actuellement, il faut utiliser le chèque ou le virement bancaire, ce qui est coûteux et prend du temps, et limite l'accès aux clients bancarisés »

**Responsable fintech de la place**

### d. Transfert d'argent

**Les activités de transfert rapide d'argent en qualité de sous-agents sont très populaires en Côte d'Ivoire et présentent des contraintes pour les fintechs souhaitant devenir sous-agents.** Les activités de transfert rapide d'argent sont encadrées à travers l'instruction n° 013-11-2015 du 10

<sup>5</sup> Fixé à 100 000 FCFA, instruction 01/2003/SP BCEAO du 8 mai 2003

<sup>6</sup> . La BCEAO a émis l'instruction n° 008-05-2015 du 21 mai 2015 régissant les conditions et modalités d'exercice des activités des émetteurs de monnaie électronique dans l'UEMOA afin d'encourager les activités de monnaie électronique.

novembre 2015 relative aux modalités d'exercice de l'activité de transfert rapide d'argent en qualité de sous-agents au sein de l'UEMOA.<sup>7</sup> Elle précise les modalités d'exercice de l'activité de transfert rapide d'argent en qualité de sous-agents par les personnes physiques ou morales agissant pour le compte d'intermédiaires agréés ou de Systèmes financiers décentralisés (SFD). Les opérations autorisées sont l'envoi des fonds et la réception de fonds des clients ainsi que leur remise aux bénéficiaires. La collecte des fonds du public, sous forme de dépôts ou toute autre opération bancaire, est interdite aux sous-agents. Les sous-agents sont assujettis aux dispositions des réglementations relatives aux relations financières extérieures des États membres de l'UEMOA et à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).

#### e. Intermédiaires en opérations de banques (IOB<sup>8</sup>)

**Les exigences du statut d'IOB sont inaccessibles pour les fintechs.** L'activité d'IOB est régie par les Articles 38 et 105 de la loi portant réglementation bancaire et l'Instruction n° 15-12/2010/RB qui fixe les conditions d'exercice des activités d'intermédiaires en opération de banque (IOB). Ce texte d'application contient des exigences jugées trop contraignantes pour les personnes physiques ou morales souhaitant devenir IOB, y compris les fintechs. Les exigences prévues comprennent un dépôt de garantie entre 8 000 USD et 24 000 USD ou une police d'assurance visant à garantir les fonds des clients, ce qui explique le faible nombre d'IOB dans toute la région UEMOA (au nombre de 7 en 10 ans). Ces exigences constituent des obstacles à l'établissement d'IOB potentiels adossés aux magasins de détail, aux pharmacies, aux stations-service, etc. Ces exigences sont aussi des points de blocage pour une augmentation du nombre de fintechs avec un statut d'IOB. Ces agents se sont révélés être des vecteurs efficaces d'inclusion financière dans les zones urbaines à faible revenu et les zones rurales en Afrique de l'Est et australe. Par exemple, au Kenya, les banques commerciales ont été autorisées à embaucher des agents grâce à la publication par la Banque centrale de directives spécifiques pour élargir l'accès aux services financiers fournis par les banques, entraînant une augmentation rapide du nombre d'ouvertures de comptes bancaires par l'intermédiaire d'agents (jusqu'à 300 comptes par jour par Equity Bank). Au Kenya, la réglementation « Guideline on Agent Banking CBK/PG/15 » n'impose pas de dépôt de garantie, mais les banques doivent s'assurer que leurs agents remplissent des critères tels que :

- une activité commerciale fonctionnant au moins depuis 18 mois,
- l'absence de créances douteuses,
- les infrastructures physiques et les ressources humaines nécessaires,
- des critères de compétences et d'honorabilité des dirigeants.

Suite à cette réforme, les banques et les IMF ont contracté en 2018 64 345 et 1 974 agents actifs, respectivement, (soit 114 agents actifs pour 1000 km<sup>2</sup>). En Côte d'Ivoire, l'absence de réglementation adaptée est d'autant plus problématique que la densité des points d'accès traditionnels reste limitée (voir Section 7).

#### f. Microfinance

**Les restrictions imposées aux IMF réduisent leur implication dans l'activité fintech.** L'un des principaux obstacles est le coût élevé de l'ouverture de succursales en lieu et place de la contractualisation d'agents indépendants. Contrairement aux émetteurs de monnaie électronique,

---

<sup>7</sup> <https://www.bceao.int/fr/reglementations/instruction-ndeg-013-11-2015-du-10-novembre-2015-relative-aux-modalites-dexercice>

<sup>8</sup> Sont considérées comme intermédiaires en opérations bancaires, les personnes physiques ou morales autres que les établissements de crédit qui, à titre habituel, comme activité principale ou accessoire, mettent en rapport des parties, en vue de la conclusion d'une opération de banque, sans se porter du croire (sans se porter garant). L'intermédiaire en opérations bancaire agit en vertu d'un mandat délivré par cet établissement. Ce mandat mentionne la nature et les conditions des opérations que l'intermédiaire est habilité à accomplir ». Les opérations de banque visées sont la collecte de dépôts, les opérations de crédit ainsi que la gestion et à la mise à disposition de moyens de paiement.

les IMF ne sont pas autorisées à engager des agents tiers et ne peuvent tirer plus de 5 pour cent de leurs profits des activités autres que les services de microfinance, limitant ainsi la possibilité pour elles de s'impliquer dans la distribution de paiements numériques par exemple. Enfin, les IMF ne peuvent émettre des cartes de paiement à leur clientèle sans l'autorisation préalable du régulateur, ce qui est un frein réel à la distribution de services financiers numériques basés sur la carte et le portemonnaie mobile, bien qu'étant une niche potentielle pour les fintechs. Ainsi, étant limitée dans ses attributions par le cadre juridique et réglementaire, la microfinance peine à se développer.

Les institutions de microfinance fournissent généralement une part importante des services financiers aux micro-entrepreneurs, aux agriculteurs et aux adultes non bancarisés, en particulier aux femmes et aux jeunes. Les IMF ont tendance à être moins averses au risque que les établissements de crédit classiques et acceptent généralement une gamme plus large de garanties que les banques qui sont assujetties à des exigences prudentielles plus strictes. Comme dans de nombreuses autres juridictions, les IMF de l'UEMOA bénéficient d'un cadre juridique et réglementaire plus « léger » que celui applicable aux banques, l'objectif étant que les IMF soient des structures plus petites, plus agiles et capables d'atteindre des clients qui ne sont généralement pas bancarisés. Le nombre d'IMF en Côte d'Ivoire était estimé à environ 50 à fin septembre 2019, desservant 1,5 millions de clients (250 milliards FCFA/446 million USD de prêts en cours) à travers 336 points d'accès. En particulier, le nombre de clients et le nombre de points d'accès n'ont pas augmenté de manière significative au cours des cinq dernières années. L'écosystème des IMF stagne en terme de développement de produits, d'offre de services, de part de marché et de couverture géographique du territoire.

#### f. Mesures de simplification de la procédure d'ouverture de comptes

**Le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans les États membres de l'UEMOA, ne prend pas en compte les recommandations du Groupe d'Action Financière<sup>9</sup> (GAFI) pour l'inclusion financière telles que les dispositions pour l'enrôlement à distance (E-KYC).** L'Instruction n° 007-09-2017<sup>10</sup> portant modalités d'application par les institutions financières de la loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme précise les dispositions à mettre en œuvre par les institutions financières relatives à toutes les opérations réalisées sous leur responsabilité, y compris, celles effectuées par les sous-agents en matière de transferts rapides d'argent, les intermédiaires en opérations bancaires, les sous-délégués dans le cadre des opérations de reprise de devises à la clientèle ainsi que les distributeurs et sous-distributeurs de monnaie électronique. Cette instruction est d'actualité au regard des problèmes de terrorisme que connaissent plusieurs pays de la zone UEMOA. L'absence de dispositions concernant l'enrôlement à distance empêche les fintechs de faire évoluer leurs modèles d'affaires de manière à obtenir de nouveaux clients alors que l'assouplissement des conditions d'ouverture des comptes et l'E-KYC représentent un enjeu essentiel d'inclusion financière des populations en cette période de pandémie de la COVID-19.

---

<sup>9</sup> <https://www.fatf-gafi.org/publications/fatfgeneral/documents/financial-inclusion-cdd-2017.html>

<sup>10</sup> [https://www.bceao.int/sites/default/files/2017-12/instruction\\_no007-09-2017\\_portant\\_modalites\\_d\\_application\\_par\\_les\\_if\\_de\\_la\\_loi\\_uniforme\\_relative\\_a\\_la\\_lbc\\_ft\\_f.pdf](https://www.bceao.int/sites/default/files/2017-12/instruction_no007-09-2017_portant_modalites_d_application_par_les_if_de_la_loi_uniforme_relative_a_la_lbc_ft_f.pdf)

### g. Accès au canal USSD pour les fintechs

Environ 93 pour cent des acteurs ont indiqué au cours de l'enquête que l'accès au canal USSD<sup>11</sup> serait essentiel au développement de leurs activités. Sans accès à l'USSD, les fintechs doivent rechercher d'autres moyens de déployer leurs services : applications, paiements en ligne, sans contact (en utilisant la communication en champ proche - technologie CCP), etc. Dans l'écosystème des services financiers numériques (SFN), l'USSD peut servir de canal privilégié pour la prestation de services. Les codes USSD sont généralement contrôlés par les opérateurs télécoms qui peuvent être tenus ou non d'accorder l'accès à leur infrastructure. Dans les marchés en développement, les codes USSD sont le moyen le plus rentable pour atteindre les clients, surtout ceux qui ne possèdent pas de smartphones, rendant les services accessibles à partir de n'importe quel type de téléphone, y compris les téléphones basiques (67 pour cent des utilisateurs de téléphones mobiles dans l'UEMOA ne sont couverts que par la technologie 2G). De nombreux pays à travers le monde ont facilité l'accès à ces codes USSD afin de mettre les prestataires de services financiers sur un pied d'égalité, d'améliorer la concurrence et, en fin de compte, de permettre un développement plus approfondi des SFN.

En mars 2019, la BCEAO et les pays membres de l'UEMOA ont convenu de suivre un plan d'accélération de l'inclusion financière comprenant 15 mesures clés. L'une des mesures envisagées porte sur l'amélioration de l'accès aux codes USSD pour les Fournisseurs de services à valeur ajoutée (FSVA). La BCEAO avec l'appui de la Banque mondiale a mené une étude régionale sur les modalités actuelles d'accès à l'USSD par les FSVA dans la zone UEMOA afin de proposer les mesures appropriées. La Côte d'Ivoire, à travers l'Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI) dispose d'un cadre réglementaire présentant les caractéristiques suivantes :

- Le régulateur télécom peut attribuer des numéros courts multi-opérateurs aux FSVA ;
- Les opérateurs télécom ont l'obligation de répondre à toute demande de FSVA par une proposition commerciale ;
- Les FSVA peuvent déposer une réclamation auprès du régulateur télécom en cas de discrimination de l'opérateur, de problèmes tarifaires ou de qualité de services ;
- Les tarifs USSD sont approuvés à l'aide de catalogues des offres d'interconnexion des opérateurs télécom.

Malgré ces mesures prises, les résultats sont encore timides, et cela a pour cause :

- Le retard de la réponse de la part des opérateurs télécom, voire l'absence de réponse ;
- Des prix jugés trop hauts ;
- La complexité d'implémentation, une méconnaissance quant aux prérequis techniques pour les FSVA ;
- Une méconnaissance des investissements à couvrir ;
- Peu de demande de startup, liées à la communication principalement orientée vers le secteur financier, la difficulté de négociation avec les opérateurs et les barrières de prix ;

A ce jour, quasiment aucun litige n'a été constaté et peu de plaintes ont été remontées aux régulateurs.

---

<sup>11</sup> Le code USSD, parfois appelé « numéro court », est un protocole de communication utilisé par les téléphones cellulaires GSM pour communiquer avec les ordinateurs de l'opérateur du réseau mobile (via des sessions de communication). L'USSD peut être utilisé pour la navigation WAP, le service de rappel prépayé, les services d'argent mobile, les services de contenu basés sur la localisation, les services d'information basés sur des menus et dans le cadre de la configuration du téléphone sur le réseau.

Par ailleurs, l'étude a également souligné la confusion qui est souvent faite entre opérateurs télécom et opérateurs de mobile money, à la fois par les FSVA et les fintechs :

<p><b>L'accès au canal USSD</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Accès direct du FSVA au canal USSD de l'opérateur</b></p> <p>Dans cette situation, le FSVA décide librement du contenu et des informations auxquels ses clients ont accès à travers le canal USSD.</p>
<p><b>L'accès au service de mobile money de l'opérateur télécom</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Intégration du FSVA au service de mobile money de l'opérateur</b></p> <p>Dans cette situation, le FSVA est intégré au service de paiement mobile (transfert du compte de la banque vers le compte de mobile money et inversement ; collecte de prime d'assurance ou de remboursement de crédit). Le FSVA ne décide pas librement du contenu et des informations auxquels ses clients ont accès à travers le canal USSD. La tarification constatée est généralement un partage de revenu associé à un frais d'interconnexion négociable.</p>

De plus, la grande majorité des opérateurs partagent la crainte d'une cannibalisation du marché des paiements mobiles par l'ouverture du canal USSD à des fournisseurs de service financiers et des FSVA.

Le gouvernement de Côte d'Ivoire a émis un communiqué le 4 mars 2020<sup>12</sup>, portant ouverture du canal USSD aux acteurs du secteur financier, dans le cadre de son action sur la numérisation des flux financiers avec l'opérationnalisation effective des plateformes existantes (TRESOR PAY) et la numérisation de 80 pour cent des flux financiers gouvernementaux. Le décret en cours d'élaboration définira les modalités d'application, dont principalement la tarification.

#### Encadre 1. Textes pris par le Ministère de l'Economie Numérique

- L'Ordonnance n° 2012-293 du 21 mars 2012 relatives aux télécommunications/TIC ;
- La Loi n° 2013-450 du 19 juin 2013 relatives à la protection des données à caractère personnel
- La Loi 2013-451 du 19 Juin 2013 relative à la lutte contre la cybercriminalité ;
- La Loi n° 2013-546 du 30 Juillet 2013 relative aux transactions électroniques ;
- La Loi n° 2017-803 du 07 Décembre 2017 d'orientation de la société de l'information ;
- L'Ordonnance n° 2017-500 du 02 Aout 2017 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives.

<sup>12</sup> <http://www.gouv.ci/doc/1583353781COMMUNIQUE-DU-CONSEIL-DES-MINISTRES-DU-MERCREDI-04-MARS-2020.pdf>

**Tableau 1: Analyse des textes réglementaires et du cadre politique promouvant la finance numérique aux niveaux régional et national**

Thématiques	Niveau communautaire	Niveau national	Situation de la mise en œuvre	Points d'amélioration pour appuyer le développement de l'écosystème des fintechs
<b>Systèmes et moyens de paiement</b>	Règlement 15/2002/CM/UEMOA du 19 septembre 2002 relatif aux systèmes de paiement dans les Etats membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA)	Pas de transposition nécessaire	En cours de révision par la BCEAO	Intégration des dispositions relatives à la monnaie électronique et services relatifs aux nouvelles catégories d'activités et d'acteurs en lien avec les fintechs
<b>Monnaie électronique</b>	Instruction N008-05-2015 du 21 mai 2015 régissant les conditions et modalités d'exercice des activités des émetteurs de monnaie électronique dans l'UEMOA	Pas de transposition nécessaire	En vigueur	Conditions d'accès Nouveaux services Plafonds des opérations Taille du portemonnaie
<b>Transfert d'argent et sous-agents de la BCEAO</b>	Instruction n° 013 - 11 - 2015 relatives aux modalités d'exercice de l'activité de transfert rapide d'argent en qualité de sous-agents au sein de l'UEMOA	Pas de transposition nécessaire	En vigueur	Prévoir des dispositions pour faciliter l'accès des fintechs au statut de sous agents
<b>Intermédiaire en opérations bancaires</b>	Instruction n° 15-12/2010/RB du 13 décembre 2010 fixant les conditions d'exercice des activités d'intermédiaires en opérations bancaires	Pas de transposition nécessaire	En vigueur	Alléger les conditions Prévoir un statut pour les intermédiaires en opérations de microfinance
<b>Promotion de la bancarisation et des moyens de paiement électroniques</b>	Directive n° 8/2002/CM/UEMOA du 19 septembre 2002 <sup>13</sup> sur les mesures de promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux  Instruction n01/2003/SP du 8 mai 2003 relative à la promotion des moyens de paiement scripturaux <sup>14</sup>	Ordonnance n° 2009-384 du 1 décembre 2009	En vigueur	S'assurer de la mise en œuvre effective de la législation. Réduire le montant de référence fixé à 100 000 FCFA.

<sup>13</sup> <http://www.droit-afrique.com/upload/doc/uemoa/UEMOA-Directive-2002-08-bancarisation.pdf>

<sup>14</sup> [https://www.bceao.int/sites/default/files/2017-11/6- pour cent20Instruction\\_du\\_8\\_mai\\_2003.pdf](https://www.bceao.int/sites/default/files/2017-11/6- pour cent20Instruction_du_8_mai_2003.pdf)

<b>Transactions électroniques</b>	NA	Loi n° 2013-546 du 30 juillet 2013 relative aux transactions électroniques	En vigueur	Précisions sur l'octroi de l'USSD Réduction des coûts/ grille tarifaire Service guichet unique
<b>Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme</b>	Instruction n°007-09-2017 portant modalités d'application par les institutions financières <sup>36</sup> de la loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans les États membres de l'UMOA.	Pas de transposition nécessaire	En vigueur	Intégrer les recommandations du GAFI/FATF sur l'inclusion financière : <a href="https://www.fatf-gafi.org/publications/fatfgeneral/documents/financial-inclusion-cdd-2017.html">https://www.fatf-gafi.org/publications/fatfgeneral/documents/financial-inclusion-cdd-2017.html</a>
<b>Protection des données à caractère personnel</b>	Acte additionnel A/SA.1/01/10 relatif à la protection des données à caractère personnel dans l'espace de la CEDEAO <sup>15</sup>	Loi n°2013-450 du 19 juin 2013 relative à la protection des données à caractère personnel	En vigueur	Encourager et encadrer l'utilisation des identifiants biométriques.
<b>Signature électronique/Certificat électronique : Mise en place d'une autorité de certification électronique et attribution de Prestataires de services de Certification Électronique (PSCE)</b>	Instruction n°141-04-07 relative à la procédure d'accréditation des organismes de qualification et à la procédure d'évaluation et de qualification des prestataires de services de certification électronique dans les systèmes de paiement de l'UEMOA <sup>16</sup>  Règlement15/2002/CM/UEMOA relatif aux systèmes de paiement dans les membres de l'UEMOA <sup>17</sup>	Décret n°2014-106 du 12 mars 2014		Définir des modalités d'accès et de coûts ayant pour objectif l'inclusion financière des populations. Vulgariser le texte

<sup>15</sup> <https://www.afapdp.org/wp-content/uploads/2018/06/CEDEAO-Acte-2010-01-protection-des-donnees.pdf>

<sup>16</sup> [https://www.bceao.int/sites/default/files/2017-11/5-Instruction\\_N\\_o\\_141\\_-\\_04\\_-\\_07\\_du\\_30\\_avril\\_2007.pdf](https://www.bceao.int/sites/default/files/2017-11/5-Instruction_N_o_141_-_04_-_07_du_30_avril_2007.pdf)

<sup>17</sup> [https://www.bceao.int/sites/default/files/2017-11/8-pourcent20Reglement\\_n\\_15\\_2002\\_CM\\_UEMOA\\_relatif\\_aux\\_systemes\\_de\\_paiement\\_dans\\_les\\_Etats\\_membres\\_de\\_l\\_UEMOA.pdf](https://www.bceao.int/sites/default/files/2017-11/8-pourcent20Reglement_n_15_2002_CM_UEMOA_relatif_aux_systemes_de_paiement_dans_les_Etats_membres_de_l_UEMOA.pdf)

<b>Ouverture de l'accès au canal USSD</b>	Pas de réglementation concernant l'accès au canal USSD	Projet de décret en cours <sup>18</sup>		Précisions sur l'octroi de l'USSD Réduction des coûts/ grille tarifaire abordable Service guichet unique
<b>Cybercriminalité</b>	Directive C/DIR/1/08/11 portant lutte contre la cybercriminalité dans l'espace de la CEDEAO	Loi n° 2013-451 relative à la lutte contre la cybercriminalité		Dispositions pour renforcer la cyber-résilience et la cybersécurité pour les services financiers

---

<sup>18</sup> [https://media-exp1.licdn.com/dms/document/C4D1FAQENBsnsGq64Vg/feedshare-document-pdf-analyzed/0?e=1593601200&v=beta&t=oloQ-G\\_mNppT4xuvemAuewJ8UuhpJlogPEmRqtDdCk](https://media-exp1.licdn.com/dms/document/C4D1FAQENBsnsGq64Vg/feedshare-document-pdf-analyzed/0?e=1593601200&v=beta&t=oloQ-G_mNppT4xuvemAuewJ8UuhpJlogPEmRqtDdCk)

#### 4. Situation du secteur des TIC en Côte d'Ivoire

Environ 43 pour cent des fintechs sondées qualifient la qualité des infrastructures de télécommunications comme étant « bonne ». Ceci est vérifié par l'indice de développement des TIC 2017 de l'Union Internationale des Télécommunications (ITU) : la performance de la Côte d'Ivoire est largement supérieure à la majorité des pays d'Afrique subsaharienne et au regard des classements internationaux, le secteur des TIC en Côte d'Ivoire occupe un rang de 9<sup>ème</sup> en Afrique subsaharienne (Tableau 2). En 2018, il a généré un revenu total de 1 034,4 milliards de FCFA soit 1,72 milliards USD, et a contribué à 7 pour cent du PIB ivoirien. Enfin, le secteur TIC a fourni environ 2 500 emplois directs et plus de 100 000 emplois indirects.<sup>19</sup>

Tableau 2 : Classement TIC de la Côte d'Ivoire, du Bénin, de la République de Guinée et du Togo par les institutions internationales

Institution	Indice	CÔTE D'IVOIRE		BENIN		GUINEE CONAKRY		TOGO	
		Rang au niveau Mondial	Rang ASS						
Union Internationale des Télécommunications	Indice de développement des TIC <sup>20</sup>	131	9	161	25	166	29	156	23
GSMA	Indice de connectivité mobile <sup>21</sup>	122	9	138	19	157	32	147	25

Source : « ICT development index » et « Mobile connectivity index »

**En 2020, trois acteurs se partagent le marché des TIC en Côte d'Ivoire :** Orange Côte d'Ivoire, MTN Côte d'Ivoire et MOOV Côte d'Ivoire<sup>22</sup> :

- Orange Côte d'Ivoire (OCI) est l'acteur majoritaire des TIC en Côte d'Ivoire. La structure est détenue à 75 pour cent par Orange Groupe (France), à 15 pour cent par l'Etat ivoirien et 10 pour cent par le groupe industriel SIFCOM. Orange est actif sur le marché de la téléphonie mobile (49 pour cent de part de marché), de l'Internet haut débit et de la téléphonie fixe (98 pour cent de part de marché). Le groupe Orange est présent dans plus de 20 pays sur le continent africain.
- MTN Côte d'Ivoire est le second acteur en termes de parts de marché. Cette structure est détenue majoritairement par la multinationale MTN Afrique du Sud, présente dans une vingtaine de pays sur le continent. MTN est actif sur les marchés de l'Internet haut débit, de la téléphonie mobile (30 pour cent) et de la téléphonie fixe (2 pour cent).
- MOOV Côte d'Ivoire est le troisième acteur en termes de part de marchés. MOOV est majoritairement actif sur le marché de la téléphonie mobile (21 pour cent). Cette structure est détenue à 84,99 pour cent par Maroc Telecom, qui est lui-même détenu majoritairement par le groupe Etisalat des Etats Arabes Unis et également actif sur plusieurs marchés africains des télécommunications.

<sup>19</sup> Source : ARTCI, Statistiques du marché des télécommunications en Côte d'Ivoire, 2018 ; APA News, Côte d'Ivoire : Le secteur des TIC, Apr. 28, 2018 ; Abidjan.net Télécommunication : le patronat du secteur des Télécoms/TIC de Côte d'Ivoire expose ses attentes aux autorités ivoiriennes, Oct. 12, 2018

<sup>20</sup> 176 pays dont 38 pays issus d'Afrique subsaharienne.

<sup>21</sup> 165 pays dont 39 pays issus d'Afrique subsaharienne.

<sup>22</sup> Rapport statistiques annuel 2019, ARTCI.

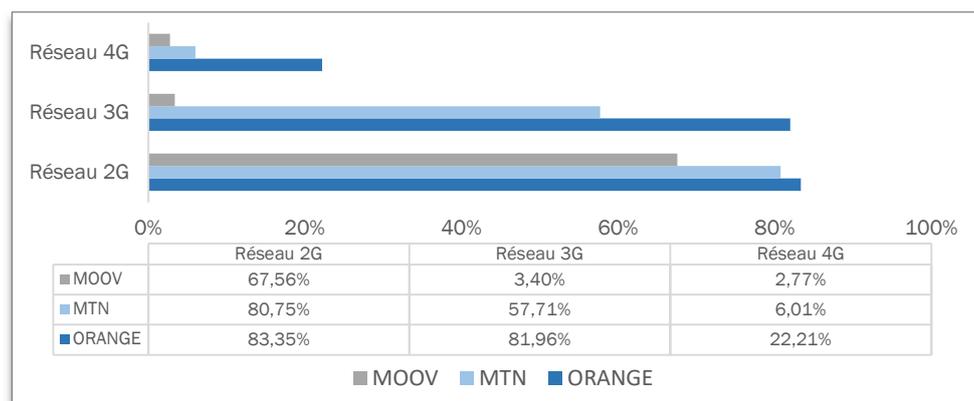
Outre les trois principaux opérateurs, le Fournisseur d'accès Internet (FAI) VipNet, qui est un fournisseur privé ivoirien, est actif sur le marché du haut débit fixe.

La Côte d'Ivoire est un marché phare de la téléphonie mobile en Afrique.<sup>23</sup> Avec plus de 33 millions de cartes SIM en circulation (fin 2019), la Côte d'Ivoire enregistre l'un des taux de pénétration de téléphonie mobile<sup>24</sup> (voix et sms) les plus élevés parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. L'Internet mobile<sup>25</sup> (cartes SIM compatibles 3G et 4G) est également en forte croissance, avec un taux de pénétration de 77 pour cent. Environ 45 pour cent de la population (2019) a déclaré avoir accédé à Internet au moins une fois au cours des trois derniers mois alors que ce taux était de seulement à 5 pour cent en 2011.

Même si l'on constate un écart hommes/femmes en matière d'accès à la téléphonie mobile, cet écart est moins prononcé que celui d'autres pays. Un écart existe également en ce qui concerne le téléphone mobile, mais il est moins aigu que dans de nombreux autres pays d'Afrique subsaharienne : 82 pour cent des femmes interrogées possédaient un téléphone mobile, contre 90 pour cent des hommes adultes, selon une étude réalisée par le GSMA en 2019. Par ailleurs, 28 pour cent des femmes interrogées sont utilisatrices de l'Internet mobile contre 52 pour cent des hommes<sup>26</sup>, selon la même étude.

Par ailleurs, les deux plus grands opérateurs de télécommunications, Orange et MTN, possèdent tous deux un backbone qui couvre les villes les plus importantes de Côte d'Ivoire. MTN possède un backbone d'environ 4 000 km de long tandis que le backbone d'Orange est d'environ 3 300 km de long.<sup>27</sup>

Figure 2; Taux de couverture du territoire en réseaux mobile à fin 2019<sup>28</sup>



**Malgré la forte concurrence entre les opérateurs, le gouvernement a constaté un manque de couverture suffisante des zones rurales pour les backbones à fibres optiques privées. Le gouvernement a ainsi lancé en 2011 un programme de réseau national à large bande (NBN), sous la supervision de l'Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications (ANSUT). Le**

23 Rapport statistiques annuel 2019, ARTCI.

24 Source: Telegeography, 2020

25 Source: Telegeography, 2020

26 <https://www.gsma.com/mobilefordevelopment/wp-content/uploads/2019/04/GSMA-The-Mobile-Gender-Gap-Report-2019-French.pdf>

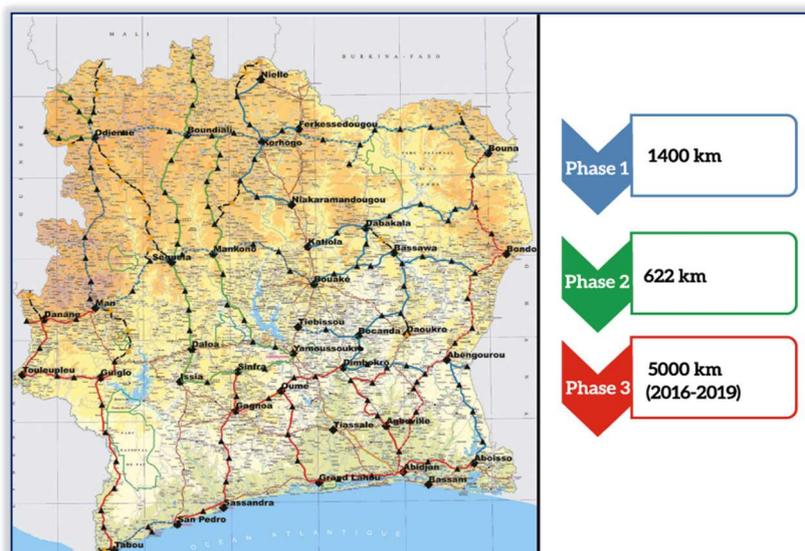
27 Rapport statistiques annuel 2019, ARTCI.

28 Rapport statistiques annuel 2019, ARTCI.

NBN comprend le déploiement d'un total de 7 000 km pour compléter les backbones existants. Environ 2 000 km de fibre ont déjà été déployés au cours des deux premières phases.

Selon le régulateur ARTCI, la couverture réseau des opérateurs mobiles atteint environ 94 pour cent de la population en 2G, environ les trois quarts de la population en 3G et environ la moitié de la population en 4G.<sup>29</sup> En règle générale, le coût de déploiement par ligne sur le dernier maillon (ou « accès ») d'infrastructure mobile diminue à mesure que la densité de population augmente en raison d'économies d'échelle plus fortes<sup>30</sup>. Ainsi, les opérateurs de télécommunications ont tendance à déployer leur infrastructure d'accès mobile principalement dans la région la plus urbanisée, avant d'étendre la couverture dans les zones suburbaines et rurales (voir Figure 3). En outre, les ménages urbains ont un pouvoir d'achat plus élevé que les ménages ruraux de sorte que les opérateurs de télécommunications peuvent s'attendre à une plus grande rentabilité dans les zones urbaines. En Côte d'Ivoire, 56,8 pour cent de la population rurale vit en dessous du seuil de pauvreté contre 35,9 pour cent de la population urbaine.<sup>31</sup> Le gouvernement fournit un accès Wi-Fi public gratuit dans certains points de la capitale Abidjan. Le réseau est disponible à l'aéroport international et dans certains bus publics.

Figure 3: Évolution de la bande passante internationale totale utilisée (2012-2019, Gbps)



Source : ANSUT

**Des taxes spécifiques au secteur des TIC sont appliquées et peuvent freiner l'activité des fintechs.** En 2014, la Côte d'Ivoire a introduit une taxe supplémentaire spécifique sur les télécommunications de 3 pour cent des revenus. De plus, une taxe supplémentaire de 5 points de pourcentage est appliquée en plus du taux standard de 25 pour cent pour l'impôt sur le revenu des

<sup>29</sup> ARTCI, Statistiques du marché des télécommunication, Q3 2019.

<sup>30</sup> Des économies d'échelle sont réalisées lorsque l'augmentation de la production d'un produit entraîne une baisse du coût de production (c'est-à-dire que plus la quantité d'un bien est produite, plus le coût unitaire fixe est faible car ces coûts sont partagés sur un plus grand nombre de biens). Cette règle peut faire exception, comme lorsque la couverture de zones très denses nécessite une capacité accrue du réseau pour satisfaire la demande croissante de bande passante, ce qui peut entraîner un coût par connexion plus élevé que dans les zones moins denses.

<sup>31</sup> World Bank, World Development Indicators, Urban/rural poverty headcount ratio at national poverty lines (percentage of urban/rural population), 2015 data (most recent year available).

sociétés pour toute entreprise de télécommunications. Les entreprises opérant dans le secteur des TIC doivent également investir 20 pour cent du montant des dividendes transférés à l'étranger dans des obligations du Trésor public ou tout instrument d'emprunt émis par le gouvernement de la Côte d'Ivoire. Quant aux appareils mobiles, selon une étude conjointe GSMA & Deloitte réalisée en 2015, la TVA et les droits de douane combinés représentaient 28 pour cent du coût total d'un téléphone mobile ; l'étude classe la Côte d'Ivoire au 23<sup>ème</sup> rang des taux combinés de TVA et de droits de douane sur les téléphones portables sur 110 pays étudiés. Sur une note positive, en août 2015, le gouvernement a adopté un décret pour exonérer de TVA les équipements électroniques et réduire les droits de douane, et cette mesure a pris fin en 2018. Les opérateurs interrogés ont noté une augmentation des ventes d'appareils au cours de cette période, mais aucune étude quantitative sur le sujet n'est disponible.<sup>32</sup> Par ailleurs en 2019, la loi fiscale et son annexe ont introduit une augmentation de 7,2% des taxes payées sur les activités de transfert de fonds par l'alignement entre les taxes sur les activités de communication et les taxes sur les activités de transfert de fonds. Cette loi a été fortement décrié par les acteurs du secteur comme étant un frein à la volonté d'inclusion financière prônée par le gouvernement.

**Le gouvernement de Côte d'Ivoire a été actif dans la refonte de l'environnement propice aux infrastructures numériques, avec l'introduction d'une nouvelle loi sur les télécommunications en 2012 (Ordonnance 2012-293 du 21 mars 2012) et d'une loi sur la société de l'information en 2017 (Loi 2017- 803).** La concurrence sur le marché mobile reste importante avec une baisse des prix au cours de la dernière décennie (bien que les prix restent élevés par rapport au faible pouvoir d'achat des ménages). Par ailleurs, il existe des barrières réglementaires à l'entrée relativement faibles comparativement au marché du haut débit fixe.

---

<sup>32</sup> Abidjan.net, Les prix des ordinateurs, tablettes, téléphones portables vont baisser en Côte d'Ivoire, Novembre 2015.

## 5. Analyse du cadre institutionnel régissant l'activité des fintechs

Le gouvernement de Côte d'Ivoire a mis en place des institutions permettant de stimuler l'écosystème des fintechs mais davantage d'efforts restent à accomplir du point de vue de la coordination et des innovations technologiques (intelligence artificielle, chaîne de blocs, API, etc.)

### a. Acteurs institutionnels dans le secteur des TIC

**Le Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste (MENP) a pris des initiatives propices à l'éclosion des fintechs ; toutefois il n'existe pas encore de stratégie pour l'économie numérique.** La mission du ministère consiste à : (i) développer, promouvoir et vulgariser les TIC ; (ii) former une expertise nationale en matière de TIC ; (iii) créer les conditions de l'émergence d'une économie numérique et (iv) favoriser le développement harmonieux des TIC en Côte d'Ivoire.

**L'Autorité de Régulation des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI)** a été créée en 2013 par la fusion de l'ancienne Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire (ATCI), chargée entre autres de la gestion du spectre des télécommunications, de l'octroi de licences et des prix de gros et du Conseil des télécommunications de Côte d'Ivoire (CTCI), chargé entre autres de suivre la dynamique de la concurrence sur le marché, d'assurer le respect des obligations de licence et de résoudre les litiges. Il est l'organe central de régulation pour les questions relatives à l'accès au canal USSD et la certification/signature électronique.

**L'Agence Ivoirienne de Gestion des Fréquences radioélectriques (AIGF)** a été fondée en 2013. Elle se concentre sur la gestion des radiofréquences. Ses principales tâches consistent à : (i) planifier, attribuer et contrôler les radiofréquences en surveillant les besoins des administrations et des autorités bénéficiaires des radiofréquences; (ii) établir le tableau national des fréquences; (iii) surveiller l'utilisation des fréquences conformément aux licences et autorisations approuvées; (iv) établir une méthode pour documenter et contrôler l'utilisation du spectre conformément aux méthodes définies par des organismes similaires au sein de la CEDEAO.

**L'Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications (ANSUT)** a été créée en 2012 et assure la mise en œuvre des programmes de service universel pour le compte de l'État et gère les opérations d'investissement financées par l'État dans le domaine des TIC.

**La Société Nationale de Développement Informatique (SNDI) a été créée en 1999 et a développé la plupart des systèmes de back-office des institutions ivoiriennes.** Elle est une entreprise publique sous la tutelle du Premier ministre, en charge des projets de technologies de l'information et des systèmes d'information pour le gouvernement. La SNDI a permis la dématérialisation de certaines démarches administratives.

**La SNDI s'implique progressivement dans le développement des fintechs,** à travers notamment un accord de partenariat en cours avec la Fondation Jeunesse Numérique visant à confier certains contrats relatifs à la numérisation des paiements gouvernementaux à des startups ou fintechs incubées par la Fondation Jeunesse Numérique.

Figure 4: Cartographie des acteurs institutionnels dans le secteur des TIC en Côte d'Ivoire



### b. Les acteurs institutionnels favorisant le développement du secteur financier et de l'inclusion financière

L'essor des fintechs se place dans un contexte institutionnel favorable au développement du secteur financier. En effet, dans le cadre du plan stratégique « Côte d'Ivoire, pays émergent 2020 », le Gouvernement de Côte d'Ivoire s'est engagé dans la mise en place d'un ensemble de réformes pour favoriser le développement du secteur financier.<sup>33</sup> Il s'agit notamment du Programme de développement du secteur financier (PDSFI) qui vise :

- l'accroissement de la couverture de la population par un Bureau de Crédit ;
- le développement du tribunal du commerce afin de garantir une équité et une compétence adaptée dans le traitement des litiges commerciaux ;
- le développement de produits d'épargne adaptés ;
- la mise en place d'un projet pilote sur les agents bancaires (intermédiaires en opérations bancaires) ;
- l'opérationnalisation de l'Observatoire de la Qualité et des Services Financiers (OQSF) créé en décembre 2016, afin d'instaurer la confiance des utilisateurs de services financiers ;
- le développement du crédit-bail afin de multiplier les sources de financement des entreprises et des PME en particulier.

La conduite de ces réformes vise à permettre à la Côte d'Ivoire d'atteindre les ambitieux objectifs de développement national grâce à une plus grande confiance des populations dans le système financier, une meilleure mobilisation de l'épargne, une meilleure évaluation du risque de crédit, et la disponibilité d'outils alternatifs en matière de financement.

Il convient de relever la mise en place d'une Agence de Promotion de l'Inclusion Financière qui témoigne de la place accordée par le gouvernement ivoirien à l'accès des populations aux services financiers. L'Agence a piloté et fait adopter la stratégie d'inclusion financière en 2019 dont le pilier 4 est focalisé sur les innovations, y compris l'essor des fintechs.

<sup>33</sup> <https://finances.gouv.ci/gouvernance-et-reformes/programme-de-developpement-du-secteur-financier-pdsfi>

## Encadre 2. APIF-Agence de Promotion de l'Inclusion Financière

**Créée le 30 mai 2018, l'Agence de Promotion de l'Inclusion Financière (APIF) est une agence d'exécution mise en place par le gouvernement, pour assurer la promotion de l'inclusion financière en Côte d'Ivoire.** Elle a pour ministère de tutelle le Ministère de l'Économie et des Finances. L'APIF a pour mission d'assurer la promotion de l'inclusion financière en Côte d'Ivoire en pilotant toutes les actions lancées par le Gouvernement. Elle est entre autres, chargée notamment de : (i) coordonner la politique gouvernementale en matière de promotion de l'accès des populations vulnérables aux services financiers de base en garantissant l'égalité de traitement entre les acteurs bancaires et non bancaires afin d'élargir l'éventail d'acteurs et de produits susceptibles de promouvoir l'inclusion financière ; (ii) élaborer et mettre en œuvre la politique d'éducation financière des populations ; (iii) élaborer et promouvoir les outils techniques d'analyse, de planification et d'intégration de l'inclusion financière aux politiques, plans, programmes, projets et activités de développement national ; (iv) réguler les nouveaux services, les acteurs et les politiques de concurrence et de protection des consommateurs ; (v) produire les statistiques consolidées relatives à l'inclusion financière en Côte d'Ivoire.

**Les actions de l'APIF sont centrées sur le développement et l'adaptation de l'offre de services financiers en faveur des populations à faible revenu et des petites et moyennes entreprises.** A ce titre, il s'agit d'inciter les banques, les établissements financiers, les compagnies d'assurances et les compagnies de téléphonie mobile à développer lesdits services, tout en contribuant au renforcement de la professionnalisation des systèmes financiers décentralisés ainsi que les appuis techniques et financiers dont ils ont besoin.

**Dans cette dynamique, l'APIF a mis en œuvre la Stratégie Nationale de l'Inclusion Financière (SNIF) 2019-2024, adoptée en Conseil des ministres le 15 mai 2019.**<sup>1</sup> Cette stratégie est basée sur cinq axes : (i) Amélioration de l'accès aux services financiers des populations vulnérables et exclues ; (ii) Promotion de la finance numérique ; (iii) Protection des clients et éducation financière ; (iv) Réglementation évolutive, adaptée et supervision plus efficace ; et v) Cadre fiscal et politiques favorables à l'inclusion financière.

**Le Comité national de suivi et de mise en œuvre des stratégies d'inclusion financière (CNSMO) a été créé par arrêté en date du 1<sup>er</sup> février 2019.** Ce comité vise à impliquer les acteurs de l'écosystème de l'inclusion financière dans la mise en œuvre de la SNIF 2019-2024<sup>1</sup>. Le CNSMO est chargé du suivi de la mise en œuvre des Stratégies d'inclusion financière aussi bien sur plan national que régional. Les missions du CNSMO sont de : (i) sensibiliser le public sur les cadres national et régional d'inclusion financière, (ii) examiner le plan d'actions de la stratégie nationale et d'assurer les ajustements nécessaires par rapport à la stratégie régionale, (iii) examiner les indicateurs majeurs retenus et de mesurer les performances, suivant ces indicateurs, (iv) cerner les obstacles majeurs à la mise en œuvre au niveau national des actions contenues dans le plan d'actions de la stratégie régionale ; (v) cerner les opportunités pour l'inclusion financière, (vi) préparer le rapport trimestriel, en vue de sa soumission au Comité Régional de Pilotage de la Stratégie Régionale. Le CNSMO comporte en son sein quatre groupes de travail qui sont chargés de faire le suivi et la mise en œuvre du plan d'actions de la SNIF 2019-2024 sous la coordination de l'APIF-CI qui en assure la présidence : (i) le groupe de travail sur les produits et canaux de distribution, (ii) le groupe de travail sur le Développement de la finance numérique, (iii) le groupe de travail sur la protection des clients et l'éducation financière, (iv) le groupe de travail sur la réglementation et la politique fiscale.

La volonté du Gouvernement de la Côte d'Ivoire se traduit également à travers l'hébergement du Siège régional de l'Alliance pour l'inclusion financière (AFI). L'AFI est le leader mondial en matière de politique et de réglementation d'inclusion financière.<sup>34</sup> L'APIF a bénéficié d'un financement de l'AFI, afin de contribuer au développement de l'inclusion financière en Côte d'Ivoire.

---

<sup>34</sup> L'AFI est un réseau de plus de 110 institutions de décision et de réglementation en matière d'inclusion financière, couvrant jusqu'à 85 pour cent des personnes non bancarisées dans le monde. L'AFI promeut et développe des solutions politiques fondées sur des données factuelles qui contribuent à améliorer la vie d'environ 2 milliards de personnes non bancarisées, soit près de la moitié de la population adulte mondiale, qui n'ont pas accès aux services financiers formels.

## 6. Contexte et perspectives de la finance numérique en Côte d'Ivoire

Les services financiers numériques ont permis de redynamiser la finance inclusive en Côte d'Ivoire. En effet, le secteur financier a vu naître depuis 2007, des initiatives d'émission de monnaie électronique menées par des structures non bancaires habilitées à cet effet. De plus en plus, les banques et autres prestataires de services financiers s'orientent vers la technologie pour atteindre une clientèle devenue plus exigeante : femmes, jeunes, producteurs agricoles, micro-entrepreneurs. Avec 29 banques<sup>35</sup>, 2 établissements financiers, 47 systèmes financiers décentralisés<sup>36</sup> et 5 EME<sup>37</sup>, la Côte d'Ivoire est le leader de l'UEMOA et ses indicateurs se rapprochent de ce qui est observé au Ghana. Ce dynamisme ouvre des perspectives d'offre de nouveaux services financiers par les fintechs à une clientèle friande de la finance numérique.

### a. Usages de la monnaie électronique

Chaque adulte ivoirien semble détenir au moins un compte de monnaie électronique, comme en témoignent les données du rapport sur les services financiers numériques de la BCEAO [2019].

En effet, la Côte d'Ivoire se positionne comme le leader de la zone UEMOA avec environ 40 pour cent du nombre total d'utilisateurs. L'accès et l'utilisation des services financiers formels ont augmenté de manière significative au cours de la dernière décennie dans l'UEMOA, et particulièrement en Côte d'Ivoire, où l'une des premières initiatives de la sous-région a été autorisée par la BCEAO. Selon l'ARTCI, le taux de pénétration du mobile money ressort à environ 67 pour cent, fin 2019. Par ailleurs, sur la période 2018-2019, le parc d'abonnés au mobile money a connu une croissance de + 37,2 pour cent.<sup>38</sup>

En termes de volume, environ 642 millions

	BENIN	BURKINA FASO	CÔTE D'IVOIRE
<b>Rechargements de porte-monnaie électronique</b>			
Volume	81,557,808	89,144,338	205,033,501
Taux du volume des rechargements (%)	13.34%	14.58%	33.52%
Valeur (millions FCFA)	1,117,864	1,824,572	4,456,546
Taux de la valeur des rechargements (%)	10.20%	16.65%	40.68%
<b>Transferts de personne à personne</b>			
Nombre	36,540,447	53,215,438	28,543,454
Valeur (millions FCFA)	467,054	1,121,452	630,791
Nombre de transfert personne à personne strictement	36,028,087	53,117,650	28,143,251
Nombre de transferts de fonds entre comptes bancaires de particuliers et porte-monnaie électronique	512,360	97,788	400,203
Valeur de transferts de fonds entre comptes bancaires de particuliers et porte-monnaie électronique	17,842	4,897	182,429
<b>Paiements</b>			
Nombre	8,370,364	13,713,925	56,667,537
Valeur (millions FCFA)	58,687	151,011	1,752,658
<b>Transferts transfrontaliers intra UEMOA (entre pays de l'Union)</b>			
Nombre	2,388,731	7,085,852	9,108,813
Valeur (millions FCFA)	67,404	425,747	471,463

Figure 5: Usage du mobile money, BCEAO 2019

<sup>35</sup> <https://www.bceao.int/fr/content/paysage-bancaire>

<sup>36</sup> <http://www.apsfd-ci.org/>

<sup>37</sup> <https://www.bceao.int/fr/content/etablissements-de-monnaie-electronique>

<sup>38</sup> Rapport annuel 2019, ARTCI

d'opérations ont été effectuées pour une valeur de 10 800 milliards de FCFA en 2019. La majorité de ses utilisateurs actifs optent pour le « Cash in – Cash Out », l'achat de crédit téléphonique et les opérations de transfert de personnes à personne (P2P). Néanmoins, il y a lieu de relever une évolution du comportement des utilisateurs, à savoir une augmentation des paiements de factures via mobile money auprès des grands facturiers. A la fin 2019, la valeur moyenne journalière des opérations mobile money est estimée à 30 000 milliards FCFA (environ 54 milliards USD). Par ailleurs, les produits de seconde génération se développent encore lentement sur le marché.

Par ailleurs, la BCEAO a adopté des mesures fortes en avril 2020 pour promouvoir les moyens de paiements électroniques dans le cadre de la lutte contre la propagation de la pandémie de la COVID-19.<sup>39</sup> Ces mesures visent à limiter les contacts physiques grâce à l'utilisation des moyens de paiements numériques.

### Encadre 3 : Mesures prises par la BCEAO dans le cadre de la lutte contre la COVID-19

Source : BCEAO<sup>1</sup>

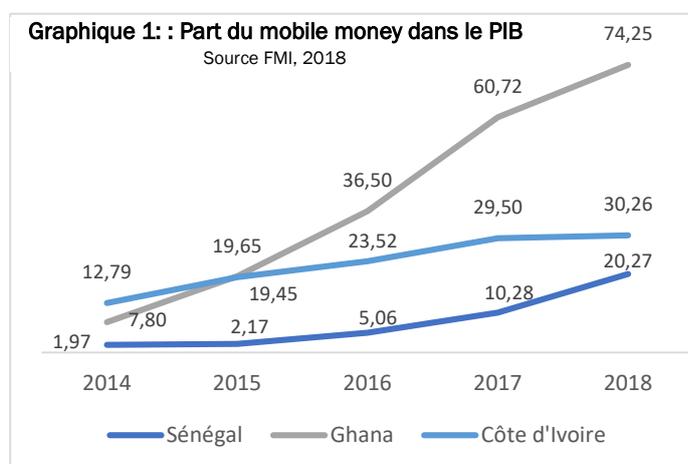
Les principales mesures prises ont porté sur :

- La gratuité, à l'échelle nationale des transferts de monnaie électronique entre personnes pour les montants inférieurs ou égaux à 5 000 FCFA, y compris des comptes bancaires vers les portemonnaies électroniques, et vice-versa ;
- La gratuité des paiements des factures d'eau et d'électricité, via la téléphonie mobile, pour les montants inférieurs ou égaux à 50 000 FCFA ;
- La suppression, par les émetteurs de monnaie électronique, des commissions payées par les commerçants sur les paiements marchands, adossées à la monnaie électronique ;
- La réduction de 50 pour cent, par les banques, des commissions payées par les commerçants sur les paiements marchands, adossés à la carte dans le réseau du GIM-UEMOA ;
- Le relèvement du plafond de rechargement du portemonnaie électronique de 2 à 3 millions FCFA et du cumul mensuel de rechargement de 10 à 12 millions FCFA ;
- L'assouplissement des conditions d'ouverture de comptes de monnaie électronique. A ce titre, les émetteurs de monnaie électronique sont autorisés à activer systématiquement les portemonnaies électroniques sur la base des données de la téléphonie mobile, sous réserve de recueillir par tout moyen l'accord du client et d'une identification à distance e-KYC, dans la limite des plafonds réglementaires.

La BCEAO a décidé de l'arrêt de ces mesures dans un communiqué datant du 14 juillet 2020, tout en encourageant les émetteurs de monnaie électronique à prendre les mesures nécessaires pour accompagner les actions de promotion des paiements électroniques dans l'UEMOA.

**Graphique 1 : Part du mobile money dans le PIB**

Source FMI, 2018



Il convient de relever la part importante que le mobile money occupe dans le PIB de la Côte d'Ivoire et de son potentiel en termes de croissance économique. Selon le FMI, le mobile money occupe une place de plus en plus grande dans le PIB en Côte d'Ivoire même si à 30,26 pour cent elle se situe en deçà de ce qu'on observe au Ghana voisin (74,25).

<sup>39</sup> <https://www.bceao.int/fr/communique-presse/communique-relatif-aux-mesures-de-promotion-des-paiements-electroniques-dans-le>

## b. La monétique par carte

L'analyse faite des données monétiques de la BCEAO de 2019 font ressortir que les personnes bancarisées ne détiennent pas toutes une carte bancaire. Ceci pourrait contribuer à réduire le niveau d'utilisation du paiement électronique de manière générale. A fin 2019, la Côte d'Ivoire occupe la première place dans l'UEMOA en termes d'émission de cartes avec 38 pour cent du volume régional soit environ 2,4 millions de cartes (bancaires et prépayées).

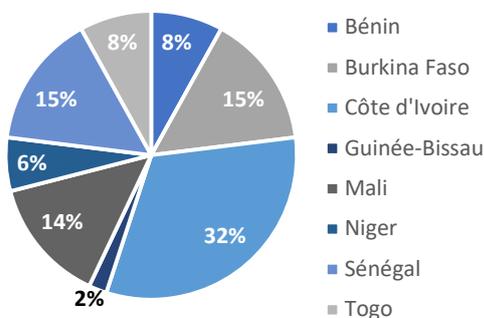
Un demi-million de personnes détiennent des cartes prépayées. Celles-ci constituent une alternative pour les particuliers n'ayant pas de compte bancaire, mais également pour ceux qui sont bancarisés et qui ne souhaitent pas utiliser leur carte pour effectuer des achats sur Internet ou à l'étranger. L'utilisation de ce produit s'est ressentie sur le volume des transactions en ligne (achat en ligne de biens et de services) qui a augmenté de 125 points de base entre 2017 et 2018. Toutefois, le retrait demeure l'usage principal de la carte.

Figure 6: Données monétiques variées dans l'UEMOA

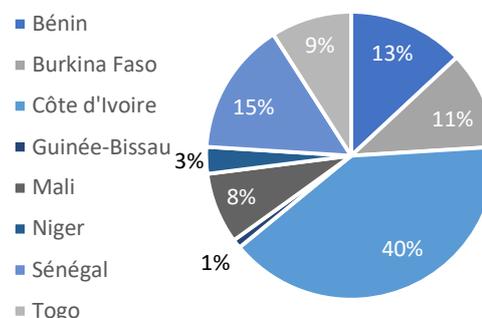
Source : BCEAO, 2019

### UEMOA : Situation par pays – Année 2019

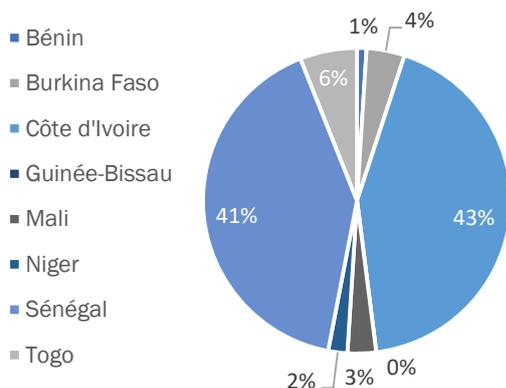
#### Répartition des GAB par pays



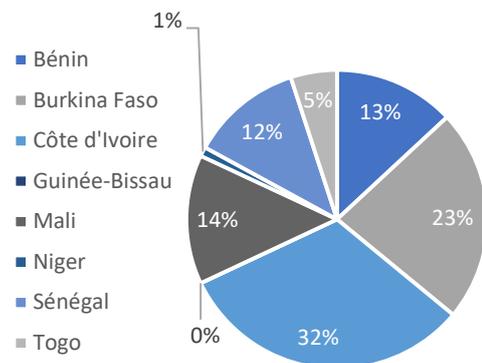
#### Répartition des cartes adossées à un compte bancaire



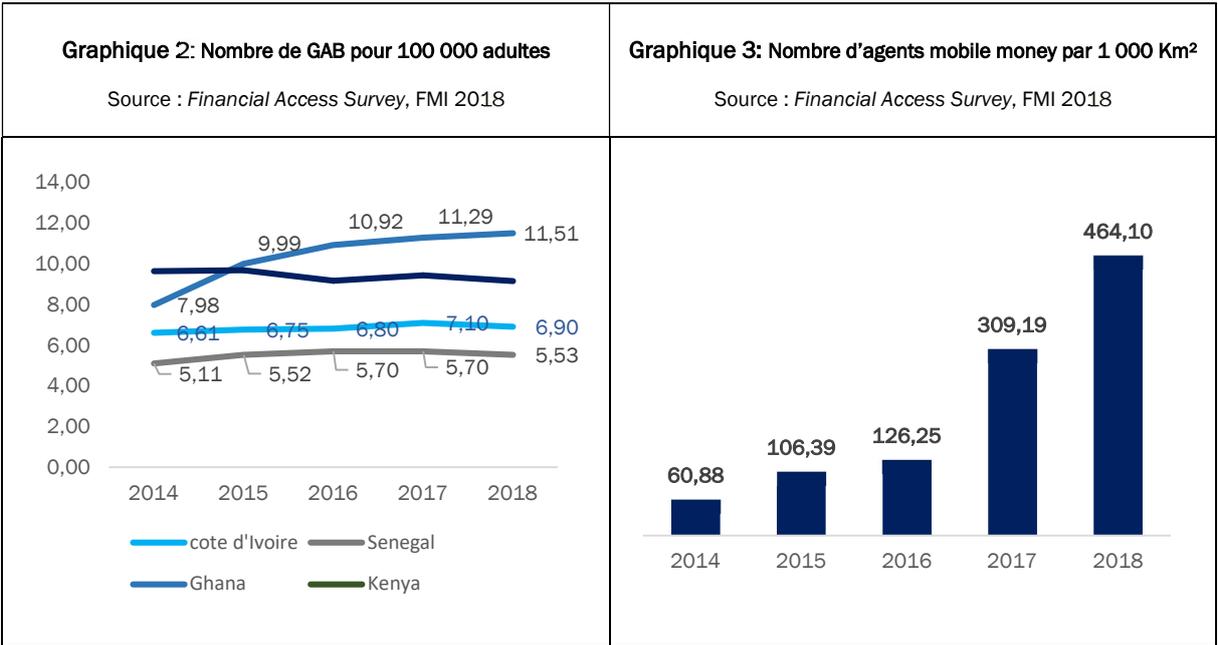
#### Répartition des TPE par pays



#### Répartition des cartes prépayées



**Les points d'accès au mobile money connaissent une croissance contrairement aux GAB.** Si l'on se réfère au réseau d'accès, l'accès aux points de services monétiques est très faible, avec environ 7 guichets automatiques de banques (GAB) pour 100 000 habitants contre 12 au Ghana et 9 au Kenya (Graphique 2). Le rapport *Financial Access Survey* (FAS) du FMI montre une tendance à la baisse de cet indicateur pour plusieurs pays, indiquant que le mobile money prend le dessus comme en témoigne la hausse du nombre d'agents mobile money par 1 000 km<sup>2</sup> sur la période de 2014 à 2019 (Graphique 3), en Côte d'Ivoire.



## 7. Etat des lieux de l'écosystème des fintechs en Côte d'Ivoire

**Le contexte socioéconomique de la Côte d'Ivoire est de plus en plus favorable à l'entrepreneuriat numérique.** En effet, la Côte d'Ivoire se caractérise par une population urbaine jeune (78 pour cent de la population a moins de 35 ans) et en croissance (+ 3,38 pour cent par an)<sup>40</sup>. Les conditions favorables sont amplifiées par une forte croissance économique et une attractivité des investissements (dont 17 pour cent dans la technologie), une utilisation croissante des technologies (taux de pénétration de l'Internet mobile de 45,3 pour cent contre 21 pour cent en moyenne en Afrique subsaharienne), et un écosystème d'innovation croissant (incubateurs, espaces de coworking, etc.). Les fintechs sont généralement des startups et ainsi soumises aux mêmes contraintes de développement que toutes les entreprises débutantes (formation, accès au financement, recherche de partenariats, etc.).

Les recherches effectuées ont fait ressortir que la majorité des acteurs des secteurs financier et non financier ont un impact plus ou moins considérable sur l'évolution de l'écosystème des fintechs.

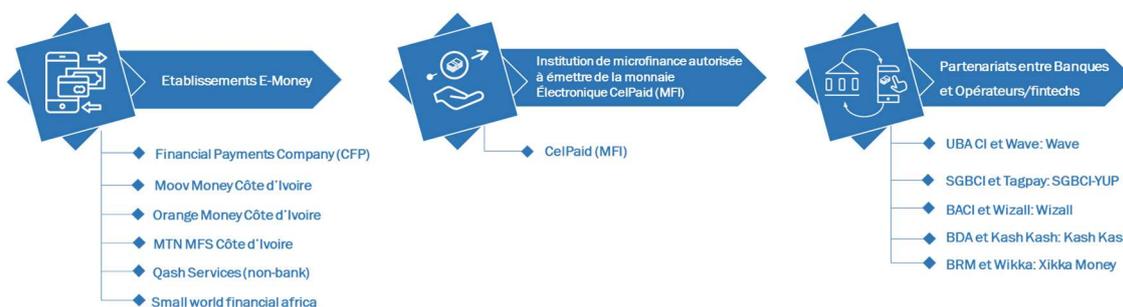
### a. Les établissements de monnaie électronique (EME)

**Le paysage financier a connu une grande transformation avec l'apparition des EME, qui laissent peu de place aux fintechs de petites tailles.** Fin octobre 2020, La Côte d'Ivoire compte 12 structures autorisées à émettre de la monnaie électronique (Figure 10). Les opérateurs de téléphonie mobile, à travers les établissements de monnaie électronique, opérant sous licence séparée se sont positionnés comme des leaders dans l'offre de services financiers numériques avec une dominance pour les retraits et les transferts. Les EME dominent l'émission de monnaie électronique avec toutefois une faible diversification des services vers l'épargne et le crédit, qui pourrait se développer à travers les partenaires bancaires.

Au 31 décembre 2019, Orange Money CI compte 8 792 070 abonnés au mobile money, soit 50 pour cent de part de marché ; MTN MFS compte 6 968 905 abonnés au mobile money, soit 40 pour cent de part de marché et MOOV compte 1 760 133 abonnés au mobile money, soit 10 pour cent de part de marché.<sup>41</sup>

En combinant les réseaux de distribution pour les trois EME, on obtient un nombre total de points de service de 147 583, avec un taux d'activité d'agent de 76 pour cent.<sup>42</sup>

Figure 7: Etablissements de monnaie électronique



<sup>40</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/C\\_pour\\_centC3\\_pour\\_centB4te\\_d\\_pour\\_cent27Ivoire](https://fr.wikipedia.org/wiki/C_pour_centC3_pour_centB4te_d_pour_cent27Ivoire)

<sup>41</sup> Rapport statistique annuel 2019, ARTCI.

<sup>42</sup> Source : Rapport annuel sur les services financiers numériques, BCEAO, 2019.

Source : BCEAO, 2020

A la fin 2018, ces trois opérateurs ont réalisé environ 24 milliards FCFA de chiffre d'affaires sur le segment du mobile money selon les statistiques de l'ARTCI.

## b. Les banques

**Les relations entre les fintechs et les banques sont ambiguës.** D'un côté, les banques se positionnent comme des partenaires majeurs, et de l'autre, elles semblent constituer un frein à l'essor des fintechs.

La majorité des banques ivoiriennes développent des initiatives dans le domaine de la monnaie électronique, dont certaines impliquent les fintechs. Trois institutions bancaires se démarquent particulièrement par leur dynamisme : Ecobank, la Société Générale et UBA. Selon les résultats de l'enquête menée par la Banque mondiale, Ecobank demeure le partenaire bancaire le plus apprécié par les fintechs ivoiriennes.<sup>43</sup>

### Encadré 4 : Lancement d'Orange Bank Africa

Orange vient de lancer sa banque numérique, Orange Bank Africa, en partenariat avec le groupe NSIA. Orange Bank Africa répondra aux besoins d'une grande partie de la population, souvent exclues du monde bancaire traditionnel, en lui permettant d'emprunter ou d'épargner de faibles montants. Orange Bank Africa proposera à travers le canal Orange Money une offre d'épargne et de micro-crédit permettant d'emprunter à partir de 5 000 FCFA de manière instantanée via son mobile.

**Ecobank est un groupe bancaire panafricain présent dans une trentaine de pays.** Elle est la deuxième banque du continent par sa taille. Elle propose une gamme de solutions numériques. En plus des services bancaires par Internet, Ecobank a lancé son compte bancaire digital *Xpress mobile banking*, accessible via une application mobile ou un menu USSD pour recevoir des paiements, transférer des fonds, vérifier les soldes. Elle a également déployé des points de vente *Xpress Point* pour aider les clients à ouvrir des comptes afin d'effectuer des opérations de retrait et d'envoi, organiser les virements, payer les factures et acheter du crédit téléphonique. Rapidtransfer est une autre solution pour les transferts d'argent panafricains en ligne ou via une application mobile. Ecobank intègre les fintechs partenaires à sa solution de monnaie électronique, ce qui en fait des "distributeurs" de son produit. Par ailleurs, elle a également mis en place l'« Ecobank Fintech Challenge » qui permet d'identifier et associer des fintechs prêtes à évoluer et leur fournit un soutien financier et technique, en plus d'un accès aux 33 marchés africains d'Ecobank, afin qu'elles puissent se développer pour devenir de véritables expériences de réussites panafricaines de fintechs. Parmi les fintechs sondées, 80 pour cent sont en partenariat avec Ecobank.

Le groupe panafricain UBA est un pionnier en termes de partenariat avec les fintechs en Afrique de l'Ouest et plus particulièrement en Côte d'Ivoire. Environ 90% des fintechs ivoiriennes ont eu à solliciter UBA pour un partenariat. Sa politique de mise à disposition de cartes prépayées pour ses prestataires de services de paiement demeure une option intéressante, en particulier pour les fintechs actives dans le secteur du e-commerce. Cependant, la politique tarifaire, relative à l'utilisation de sa carte, jugée onéreuse, a conduit de nombreuses fintechs à se tourner vers d'autres banques, tel que Ecobank<sup>44</sup>.

La Société Générale Côte d'Ivoire est également en partenariat avec la fintech Tagpay et a développé des partenariats pour élargir son offre de services financiers numériques. YUP est une solution d'argent mobile qu'elle a conçue pour accéder à une gamme complète de services

<sup>43</sup> Enquête réalisée en juillet 2020.

<sup>44</sup> Enquête réalisée en juillet 2020.

transactionnels et financiers même sans compte bancaire. Basé sur un modèle d'agence bancaire, c'est-à-dire un réseau d'agents tiers avec lesquels la banque a noué des partenariats (stations-service, distribution, etc.), YUP est accessible via ce réseau élargi de distributeurs équipés de terminaux et via une banque mobile app. Néanmoins, il est important de souligner que le positionnement de ces distributeurs est beaucoup plus efficace dans le secteur formel et sur les flux d'entreprises.

### c. Organisations d'appui à l'entrepreneuriat (OAE)

**L'écosystème des fintechs en Côte d'Ivoire a la particularité de compter un grand nombre d'organisations d'appui à l'entrepreneuriat, ce qui est un atout.** Ces organisations travaillent avec des entreprises en phase de démarrage qu'elles accompagnent au cours de cette étape cruciale de leur cycle de vie. Les OAE tels que les incubateurs, les accélérateurs et les fondations viennent compenser en partie les défis auxquels les fintechs sont confrontées. Elles sont apparues au cours des 5 dernières années du côté du secteur privé, et la Côte d'Ivoire compte actuellement environ 30 organisations de ce type avec un nombre continuellement en augmentation.<sup>45</sup> Elles procurent à ces entreprises un environnement propice à leur croissance. Les OAE sont très actives auprès des startups fintechs nationales.

Les incubateurs sont moins structurés et davantage axés sur la fourniture d'un espace de travail collaboratif (« coworking ») et l'accès à leurs réseaux pour les startups fintechs en démarrage. Ils ne financent pas les entreprises. Bien que s'adressant également aux entreprises en phase de démarrage, les accélérateurs accompagnent les fintechs ayant un niveau de maturité suffisant pour être prêtes à se développer et porter leur activité à échelle.

L'étude a répertorié 30 incubateurs et accélérateurs actifs en Côte d'Ivoire,<sup>46</sup> tous basés à Abidjan ; dont certains déploient des activités à l'intérieur du pays à partir d'Abidjan (Encadré 5 et Tableau 3). Parmi eux, Entrafrica, l'accélérateur de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), Cola, Empow'Her Africa, Inovis ou Seedspace, SeesStar iHub, la Fondation Jeunesse Numérique, Orange Fab, Dream factory.

---

<sup>45</sup> Banque mondiale, Rapport DE4A Côte d'Ivoire.

<sup>46</sup> Banque mondiale, Rapport DE4A Côte d'Ivoire.

## Encadré 5. Principales OAE actives en Côte d'Ivoire

### Fondation Jeunesse Numérique

La Fondation Jeunesse Numérique a été créée en 2016,<sup>47</sup> à l'initiative du Ministère de l'Economie Numérique et des Postes. Elle a pour mission de : (i) sensibiliser la jeunesse ivoirienne à l'entrepreneuriat numérique ; (ii) repérer les jeunes porteurs de projets innovants ; (iii) accompagner les jeunes entrepreneurs sélectionnés<sup>48</sup> ; et (iv) contribuer à la consolidation et à l'amélioration de l'écosystème d'accompagnement des startups en Côte d'Ivoire. Depuis sa création, elle a permis l'accélération d'environ 60 startups, parmi lesquelles nous dénombrons 3 fintechs.<sup>49</sup>

### Orange Fab

Lancé en 2014, Orange Fab est un accélérateur de startups, mis en place par le Groupe Orange. L'objectif est d'accompagner les startups dans leurs premières années d'existence, par le renforcement de leurs capacités, mais également par le financement pour les plus innovantes. Sur les 200 startups ayant bénéficié de l'apport d'Orange FAB depuis sa création, seulement 2 pour cent étaient des fintechs.<sup>50</sup>

### Dream Factory

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de développement des PME (programme Phoenix), le gouvernement a décidé de la création d'incubateurs d'entreprises en Côte d'Ivoire. C'est dans ce cadre que le gouvernement a créé l'incubateur Dream Factory. Lancé en 2018, l'incubateur dont la gestion et l'animation sont confiées à l'Agence Côte d'Ivoire PME est un centre d'innovation, de coaching, de rencontres, d'aide au financement innovant et de réseautage. L'activité de Dream Factory est établie autour de trois axes stratégiques. La première porte sur l'incubation de startup à travers le développement de programmes d'incubation et d'accélération dans des secteurs traditionnels de l'économie et dans les technologies innovantes telles que la fintech, smart city, edtech, e-santé. Le deuxième axe touche à l'intelligence collective qui consiste à organiser des séances de formation en vue de la mise à niveau sur des technologies avancées. Le troisième axe, le service aux entreprises, se traduit par la domiciliation d'entreprises. L'incubateur offre non seulement un espace de « coworking » inspirant et connecté aux nouvelles technologies mais permet aussi la mutualisation des services d'entreprises. Dream Factory est conçu pour permettre de murir des projets innovants et de les réaliser dans un cadre proposant des conditions d'accompagnement aux normes internationales, sous la direction de l'Agence Côte d'Ivoire PME. **Dénommé RUFIN, le premier programme de l'incubateur d'Abidjan a pour objet de définir des solutions pour la finance en zone rurale.** Parmi la trentaine de startups et projets innovants identifiés, 16 d'entre elles ont été sélectionnées et ont amorcé la phase de pré-incubation. Cependant, faute de financement, le programme RUFIN qui était plus spécifique aux fintechs a dû être interrompu.

### Jango

Consciente du déficit de financement pour les femmes, la société ivoirienne Jango est une startup studio dirigée par des femmes et qui investit 50 pour cent de ses revenus dans des startups fondées ou cofondées par des femmes ou bénéficiant à des femmes. Une startup studio est une société qui est spécialisée dans la création de startup. Son principe consiste à créer de nouvelles sociétés à des rythmes variés et à en développer plusieurs en parallèle. À la différence d'un incubateur ou d'un accélérateur qui se limite à accompagner le porteur de projet ou l'entrepreneur dans la création de startup, une startup studio se caractérise par une implication stratégique, opérationnelle et financière. Une startup studio apporte son expérience et ses compétences dans le pilotage et le développement des startups créées et détient la majorité des parts dans leur capital. Ce sont les équipes de la startup studio, composées de talents rares dans différents domaines (management, marketing, commercial, etc.), qui vont permettre le lancement des startups et qui les développeront jusqu'à leur maturité économique.

<sup>47</sup> <https://fjn.ci/la-fondation/>

Tableau 3: Quelques incubateurs et accélérateurs en Côte d'Ivoire

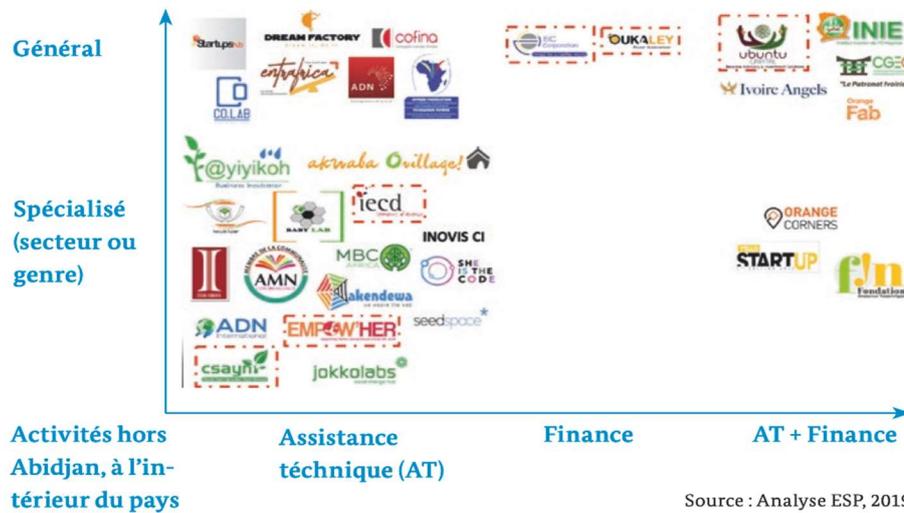
STRUCTURES	SERVICES A LA DISPOSITION DES FINTECHS
<b>CGECI Business Plan Competition (BPC) Accelerator CGECI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Concours organisé chaque année en vue de :               <ul style="list-style-type: none"> <li>· Créer et renforcer le cadre de développement de l'entrepreneuriat innovant ;</li> <li>· Susciter et développer l'intérêt des jeunes Ivoiriens pour l'entrepreneuriat ;</li> <li>· Aider au développement de jeunes entrepreneurs pour construire des entreprises à forte croissance ;</li> </ul> </li> <li>· Audit stratégique ;</li> <li>· Développement et mise en œuvre d'un programme de formation ;</li> <li>· Coaching personnalisé ;</li> <li>· Mentorat</li> </ul>
<b>Entrafrica</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Espace de travail (« coworking space »), salle de conférence, salle de réunion, Internet haut débit</li> <li>· Sessions de formation - sessions théoriques, études de cas, travaux pratiques</li> <li>· « Business clinics » - audit stratégique, définition d'un plan d'action, débriefings et conseils</li> <li>· Séries de conférenciers - partage expériences, questions/réponses</li> <li>· Réseautage - afterworks avec invités, réseau d'anciens et d'amis</li> <li>· Opportunités de développement - partenariats presse, foire des entrepreneurs, bourse des projets</li> </ul>
<b>Co.Lab</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Espace partagé, salle de réunion, Internet, outils de présentation</li> <li>· Bureau privé, Internet wifi, cuisine avec café et thé, ateliers, conciergerie</li> <li>· « Seeds » – soutenir les femmes entrepreneures les plus vulnérables</li> </ul>

<sup>48</sup> Par formation, coaching, mise à disposition d'espaces de travail, mentorat, mises en relations stratégiques, aide à la recherche de financement.

<sup>49</sup> Entretien réalisé en juillet 2020.

<sup>50</sup> Entretien réalisé en juillet 2020.

Figure 8: Cartographie des incubateurs et accélérateurs en Côte d'Ivoire<sup>51</sup>



Les fondations sont également très actives auprès des startups fintechs même si les montants alloués sont beaucoup plus limités. Les fondations étudient généralement dans quelle mesure la mission et les activités d'une startup fintech correspondent aux objectifs qu'elles souhaitent atteindre. Par le biais de concours, elles offrent du financement à celles-ci. Parmi elles figurent la Fondation BJKD (Benedicte Janine Kacou Diagou) et la Fondation Tony Elumelu.

#### d. Les porte-voix des fintechs

**Africa Fintech Forum** : Organisation à but non lucratif présente dans 8 pays ayant pour ambition de : (i) faire un plaidoyer en faveur des technologies financières auprès des décideurs des secteurs public et privé ; (ii) développer la formation et faire la promotion de l'éducation nécessaire à l'innovation financière ; (iii) susciter le partage des opportunités d'affaires et établir des passerelles de collaboration entre les acteurs de l'écosystème africain et international ; (iv) fournir et diffuser les clés de compréhension de l'industrie par des études et recherches ; (v) bâtir pour l'Afrique un écosystème fintech de transfert de compétences et de partage de connaissances entre acteurs ; (vi) développer et soutenir des centres d'innovation et d'expérimentation pour accélérer les technologies innovantes, inclusives et impactantes en Afrique. L'Africa Fintech Forum a créé l'Association nationale des fintechs en Côte d'Ivoire en Février 2020. Le lancement officiel de cette association s'effectuera en marge de la prochaine édition de son forum en octobre 2020. Selon l'enquête que nous avons réalisée auprès des fintechs, l'Africa Fintech Forum est la structure la plus citée comme étant le porte-voix des intérêts des fintechs.

**Digitalis** : Réseau de formation et conseil en économie numérique dont l'ambition est de renforcer les capacités des acteurs de l'écosystème, en particulier les fintechs. Digitalis contribue à l'essor de connaissances et de services dont l'impact en matière de développement socioéconomique est transformationnel et accélère l'inclusion financière des populations. Digitalis est le seul groupe d'experts francophones dédiés à la transformation numérique. Elle est partenaire de l'Université de New Hampshire ainsi que de VISA. En plus des webinaires et des publications qu'elle réalise, Digitalis organise un programme annuel de leadership pour la transformation numérique,

<sup>51</sup> Analyse ESP, 2019.

réunissant les acteurs de l'écosystème de la finance numérique en Afrique francophone. La prochaine édition de son programme se tiendra en octobre 2020.

#### e. Les bailleurs publics et privés

**Les bailleurs publics et privés comprennent un ensemble de fournisseurs de capitaux.** Ce sont les gouvernements, les consortiums industriels, les banques de développement, les organisations d'aide multilatérale, les systèmes de garantie de crédit, les institutions de financement du développement (IFD). Historiquement, le financement par les IFD qui se faisait à travers les institutions financières se matérialisait pour des projets d'envergure coûteux, ne servant pas nécessairement les start-ups. Ces dernières années, il existe des programmes visant à soutenir les start-ups à travers des financements et une assistance technique, ou à travers des fonds de capital-risque, des institutions de microfinance, des fonds de garantie ou des banques spécialisées dévolus aux start-ups.

En Côte d'Ivoire, le Prix Alassane Ouattara du Jeune Entrepreneur<sup>52</sup> offre un financement à des jeunes porteurs de projets qui sont suivis et encadrés par le centre d'incubation du district d'Abidjan.

La Banque africaine de développement et la Fondation Bill et Melinda Gates ont mis en place le Fonds ADFI, (African Digital Financial Inclusion Fund), qui est un véhicule de financement conçu pour accélérer l'inclusion financière numérique sur le continent africain, dans le but de garantir à 332 millions d'Africains, dont 60 pour cent de femmes, l'accès à l'économie formelle. Ce Fonds, qui porte sur une durée de 10 ans, est doté de 2 enveloppes : les dons, d'un montant de 100 millions USD et les lignes de crédit d'un montant de 300 millions USD.

La Banque mondiale a développé le programme L'Afrique excelle<sup>53</sup> qui est une adaptation francophone du programme renommé « XL Africa » qui vise à favoriser une relation plus étroite entre entrepreneurs d'Afrique anglophone et francophone, tout en soutenant ceux vivant au sein d'écosystèmes numériques moins développés, en particulier la Côte d'Ivoire, le Togo et le Mali.

Les startups de L'Afrique excelle<sup>54</sup> sont spécialisées dans les solutions technologiques destinées au marché africain et conçues pour élargir la portée de divers services et à l'accès à ceux-ci, dont principalement les technologies liées à l'inclusion financière. Les startups participant au programme commercialisent déjà leurs produits ou services sur un ou plusieurs marchés d'Afrique francophone, affichent un chiffre d'affaires solide et sont bien positionnées en termes de croissance et d'expansion transfrontalière. Grâce à la participation d'investisseurs africains de premier plan, l'Afrique Excelle aidera ces start-ups à lever des fonds compris entre 250 000 et 5 millions USD.

L'Agence française de développement a mis en place la plateforme Digital Africa<sup>55</sup> qui est un accélérateur connecté de projets reliant 135 plateformes d'innovation et d'incubateurs dans 35 pays, des réseaux d'entrepreneurs de 42 pays, 8 initiatives reconnues par l'organisation Tech4good et de nombreux acteurs de tous domaines qui animent le dispositif. Pour renforcer cette dynamique, le groupe AFD va déployer 76 milliards USD vers du financement d'amorçage, de l'accompagnement, de l'assistance technique et de l'appui aux incubateurs et autres accélérateurs de projets. Outre la plateforme en ligne et l'organisation de rencontres entre entrepreneurs, Digital

---

52 [http://www.gouv.ci/\\_actualite-article.php?d=3&recordID=8309&p=234](http://www.gouv.ci/_actualite-article.php?d=3&recordID=8309&p=234)

53 <https://afrique-excelle.com/fr/notre-equipe/notre-equipe/>

54 <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2019/03/11/20-top-francophone-african-startups-enter-world-bank-group-tech-acceleration-program>

55 <https://www.afd.fr/fr/actualites/numerique-africa-lallie-numerique-de-lentrepreneuriat-social-et-solidaire>

Africa soutient la création d'un label pour valoriser les acteurs émergents d'un entrepreneuriat africain innovant, durable et inclusif.

#### f. Les institutions de microfinance

Certaines fintechs telles que XIKKA, ( qui est en partenariat avec la Banque Régionale des Marchés a développé un produit de monnaie électronique<sup>56</sup>), ont établi des partenariats avec les institutions de microfinance ou systèmes financiers décentralisés. Ces partenariats englobent le développement de solutions innovantes pour les IMF, l'émission de monnaie électronique, de même que des projets d'assurance et de crédit numérique. Par ailleurs, tout comme les institutions bancaires, les IMF offrent des financements aux entrepreneurs allant de très petits montants jusqu'à 270 000 USD. Cependant, les critères de sélection, telles que les garanties exigées, ne facilitent pas l'accès des fintechs au crédit.

#### g. Les investisseurs providentiels

Un réseau d'investisseurs providentiels est un groupe constitué d'individus, encore appelés « business angels », prêts à financer des startups en démarrage en échange de fonds propres. Le réseau est composé de professionnels expérimentés, bénéficiant de connaissances et de contacts dans le secteur dans lequel ils investissent. Les investisseurs providentiels investissent dans des entreprises à fort potentiel de croissance. Ils interviennent généralement pour fournir du financement aux entreprises après épuisement des investissements provenant de leurs amis et familles ou de leurs économies personnelles, et ce, avant l'investissement de fonds de capital-risque.

Deux plateformes d'investisseurs providentiels sont très actives en Côte d'Ivoire. Il s'agit de EIC Corporation et de Ivoire Angels. Il existe également des sources de capital pour des startups en démarrage telles que les sites innovants Angel List et VC4A.

#### h. Les investisseurs à impact

L'investisseur à impact fait référence aux fonds/individus qui investissent avec pour objectif de créer un impact social ou environnemental positif et mesurable tout en recherchant un rendement financier. En Côte d'Ivoire, le fonds Comoé Capital d'I&P est le premier fonds d'investissement à impact qui finance les start-ups.

#### i. Les fonds de capital-risque

Le capital-risque désigne les investissements effectués en fonds propres et quasi-fonds propres. Les fonds de capital-risque se concentrent sur le financement et sur le développement de jeunes startups (« early ventures »). Les fonds de capital-risque tendent à investir dans des start-ups en phase de « développement/croissance » qui présentent un fort potentiel de croissance et capable de leur rapporter un retour considérable sur investissement sur une période relativement courte (de trois à cinq ans). Nous n'avons enregistré aucun fonds de capital-risque en Côte d'Ivoire. Selon Patch Ventures, seulement 1 million USD ont été mobilisés en capital-risque par des startups ivoiriennes (fintechs comprises) en 2018, contre 348 millions USD (soit 205 milliards FCFA) au Kenya, 22 millions USD (soit 13 milliards FCFA) au Sénégal et 19 millions USD (soit 11,3 milliards FCFA) au Rwanda. Il convient de relever que la Banque mondiale travaille avec le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) sur un projet de réglementation sur les fonds de capital-risque.

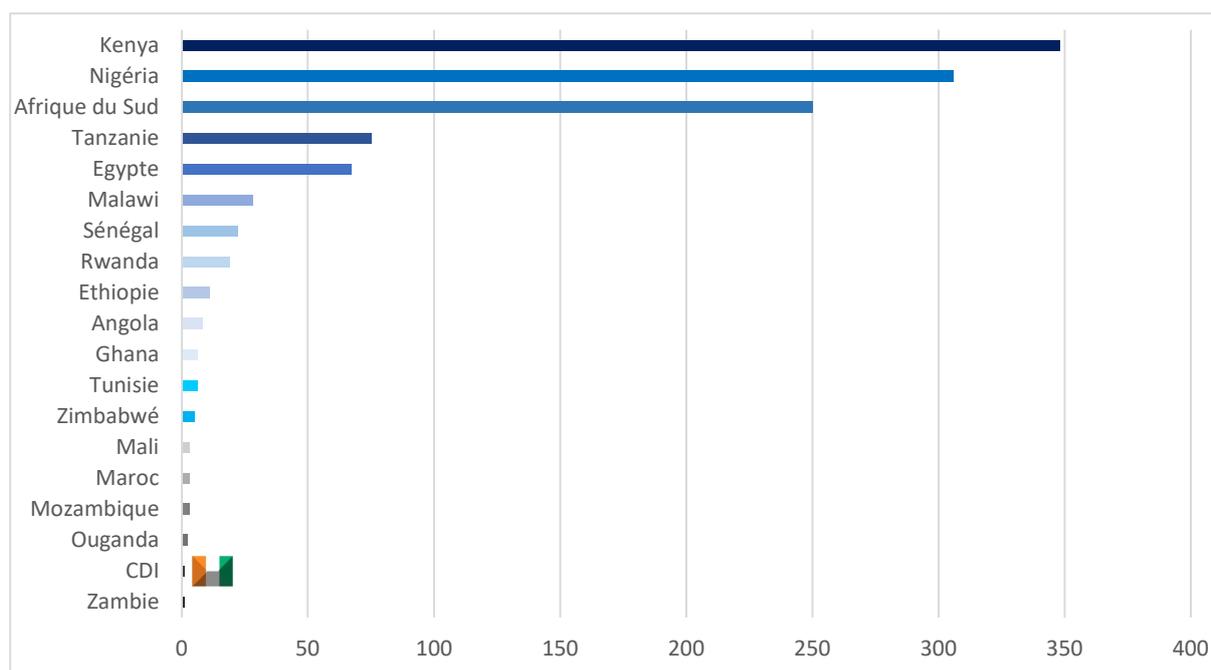
---

<sup>56</sup> <https://www.bceao.int/fr/content/etablissements-de-monnaie-electronique>

## j. Les fonds de capital d'investissement

Les fonds de capital investissement se focalisent sur des startups plus matures que celles visées par les fonds de capital-risque. En Côte d'Ivoire, une dizaine de fonds de capital d'investissement investissent dans des entreprises matures sur une période de cinq ans en moyenne. La majorité des fonds de capital d'investissement en Côte d'Ivoire n'ont pas vocation à investir dans des startups fintechs. La Côte d'Ivoire et la Zambie figurent parmi les pays qui ont reçu le moins de capital-risque.

**Graphique 4: : Financement de capital-risque levé dans les pays africains en 2019 (en millions USD),**



Source: Rapport annuel de Partech Ventures sur la recherche de capital-risque en Afrique, 2019

## k. Le marché financier

Afin de permettre aux jeunes entreprises de lever du capital sur le marché financier, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) a lancé en décembre 2017 un troisième compartiment sur le marché des actions dédié aux PME dans la perspective de leur offrir un accès aux capitaux à long terme en vue d'accélérer leur croissance et d'en faire des champions des économies de la sous-région. Toutefois, ce type de levée de fonds convient plus à des PME matures qu'à de jeunes startups fintechs.

## 8. Principaux résultats de l'enquête sur les fintechs

L'état des lieux effectué permet d'établir plusieurs caractéristiques des fintechs en Côte d'Ivoire à ce jour. L'écosystème ivoirien compte environ 37 fintechs.<sup>57</sup> La plupart de ces startups ont une maturité d'à peine trois ans et environ 98 pour cent sont dirigées par des hommes jeunes urbains et diplômés. Afin de mieux comprendre les défis et les opportunités de ces structures, une enquête (numérique) été effectuée du 2 juillet au 23 juillet 2020, se basant sur un échantillon de 14 fintechs.<sup>58</sup>

L'enquête a permis de cerner quatre catégories de fintech : (i) les fintechs indépendantes ; (ii) les fintechs appartenant à un groupe bancaire ; (iii) les fintechs financées par des groupes internationaux ; et (iv) les fintechs implantées en Europe et ayant une filiale en Côte d'Ivoire.

**Les fintechs indépendantes** (Mojaride, Panelys cash, Xikka, CINETPAY) sont détenues à majorité par leurs fondateurs et ont un petit capital. La recherche de partenaires financiers et commerciaux est un enjeu important. Elles proposent des solutions innovantes aux besoins identifiés (agrégation de paiement pour les marchands, paiements gouvernementaux, numérisation des moyens de transport).

**Les fintechs appartenant à un groupe bancaire** (Wizall, Yup) ont été lancées ou achetées dans le cadre d'une stratégie de groupe bancaire visant à cibler les segments de la population exclus financièrement (micro-entreprises et particuliers du secteur informel ou semi-informel), en complément de leurs activités de descente en gamme via les filiales de microfinance du groupe (AMIFA pour BCP). L'offre concerne les portemonnaies électroniques à l'image de ce que propose Orange Money. A moyen terme, ces structures ont en perspective le développement de leur offre de services financiers, en particulier sur le crédit numérique.

**Les fintechs financées par des groupes internationaux** avec pour objectif final une intégration dans leurs stratégies de conquête de nouveaux marchés (In Touch incubé par Total) et/ou le maintien de leurs parts marchés via le développement d'un vaste réseau de distribution de leurs produits. L'enjeu pour la fintech est d'assurer un déploiement rapide et sécurisé de sa plateforme d'agrégation en même temps qu'un développement ambitieux à l'échelle du continent pour s'affirmer, l'objectif étant de se positionner comme un agrégateur de paiements.

**Les fintechs implantées en Europe, ayant une filiale en Côte d'Ivoire**, (Bizao, HUB2, Julaya) sont de plus en plus présentes. Leurs activités sont axées vers une clientèle entreprise. Leurs solutions ont beaucoup plus innovantes que celles proposées par la majorité des fintechs créées localement. Elles possèdent des avantages compétitifs en termes d'expertise et de financements comparativement aux fintechs locales.

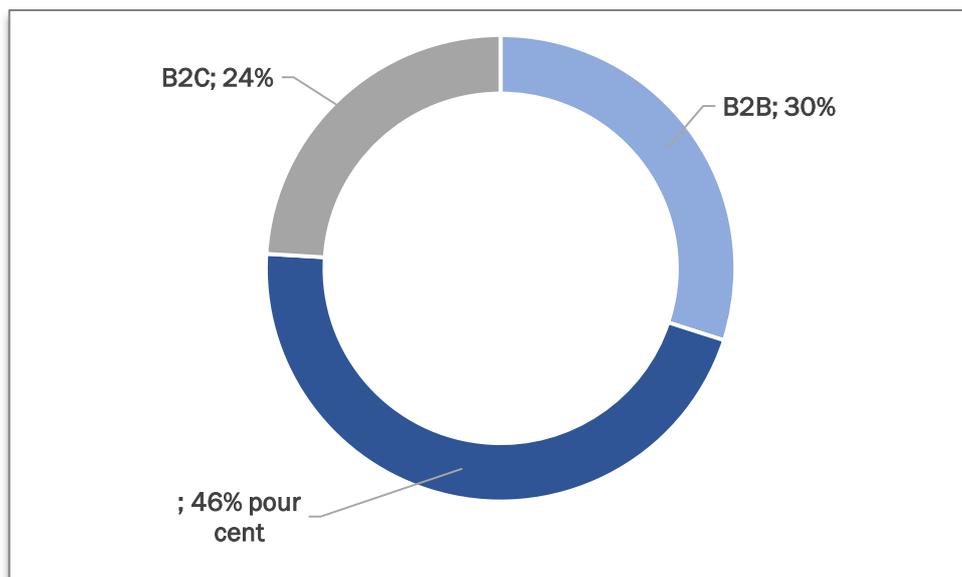
Les fintechs ivoiriennes sont actives dans les solutions de paiements numériques, avec comme principale modèle d'affaires le B2B (Graphique 5). Environ 95 pour cent des solutions apportées par les fintechs ivoiriennes sont liées aux paiements numériques (paiements marchands, paiements des factures, des salaires, des bourses, des taxes municipales etc.) et aux solutions de transfert d'argent (réseaux d'agents, les applications web et smartphone).

---

<sup>57</sup> Rapport Microsave Consulting, 2020.

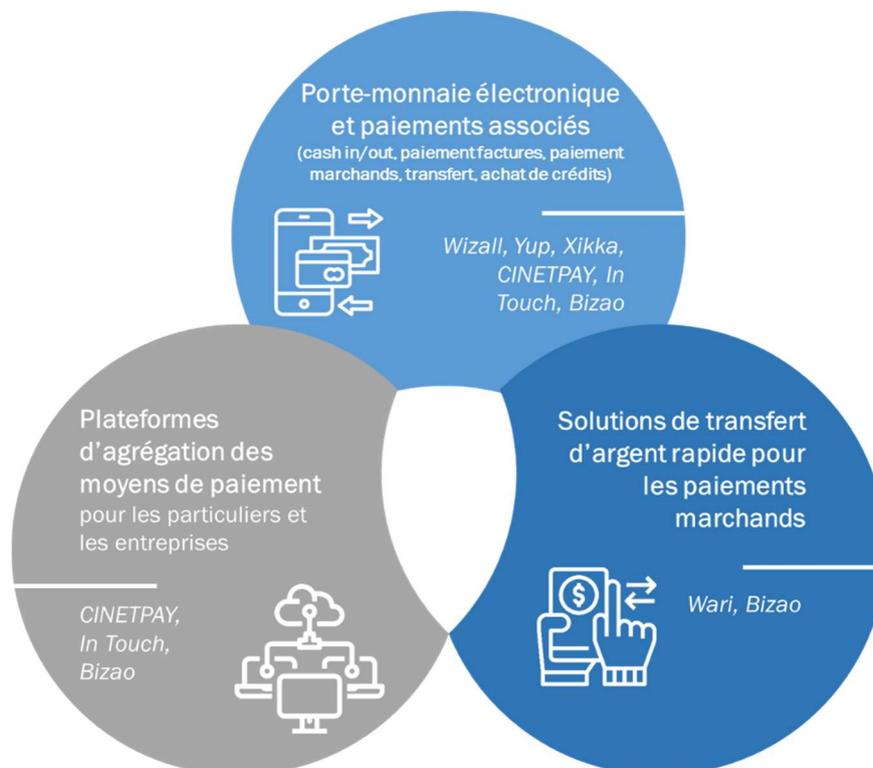
<sup>58</sup> Voir annexe.

Graphique 5: Principaux modèles d'affaires adoptés par les fintechs



Les principales prestations offertes sont divisées en trois grandes parties présentées dans la Figure 13 ci-dessous :

Figure 9 : Principales prestations offertes par les fintechs en Côte d'Ivoire



L'environnement juridique et réglementaire demeure le principal point d'achoppement à l'essor des fintechs. La majorité des fintechs juge que l'environnement juridique et réglementaire est très peu favorable à leurs activités.

**Tableau 4: Plaidoyer des fintechs ivoiriennes à l'endroit de l'Etat**

Attentes des fintechs de Côte d'Ivoire	
Au niveau règlementaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) Libéralisation effective de l'accès au canal USSD ;</li> <li>ii) Octroi d'une licence ou d'un agrément spécifique pour les fintechs ;</li> <li>iii) Open banking ;</li> <li>iv) Mise en place d'une « sandbox » ;</li> <li>v) Cybersécurité ;</li> <li>vi) Signature/certification électronique</li> <li>vii) Interopérabilité</li> </ul>
Au niveau juridique	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) Faciliter l'accès au financement ;</li> <li>ii) Définir le statut des fintechs ;</li> <li>iii) Vulgariser la signature et la certification électronique ;</li> <li>iv) Définir les mesures fiscales adaptées aux fintechs</li> </ul>

**La crise sanitaire a eu un impact négatif sur la majorité des fintechs.** Parmi celles sondées, 80 pour cent indiquent que la pandémie actuelle a un impact négatif sur leurs activités. Les 20 pour cent estimant que la crise a eu un impact positif indiquent avoir constaté : (i) une hausse des activités dans leur réseau de distribution, et (ii) de nouveaux besoins en numérisation auprès de la clientèle.

*« Nous recommandons la mise en place d'une licence de Prestataire de services de paiements, similaire à celle que la DSP2 a instauré en Europe. Il faut en effet encadrer les activités d'encaissement pour compte de tiers afin 1) de sécuriser le KYC sur les marchands, et 2) de sanctuariser les fonds encaissés au nom des marchands, car certains acteurs « plochent » dans ces fonds pour financer leurs propres coûts, ce qui peut engendrer une incapacité à honorer leurs engagements et rejaillir sur tout le secteur Fintech » Une fintech de la place*

**Les fintechs tentent de développer leurs partenariats afin d'élargir leurs activités mais elles rencontrent des difficultés liées à la concurrence, au niveau de préparation des entités et à la transformation numérique.** En tant qu'émetteurs de moyens de paiement, les banques sont les acteurs les plus sollicités par les fintechs. Toutefois 55 pour cent des fintechs interrogées jugent difficile leur collaboration avec les banques. En seconde position, arrivent les opérateurs de téléphonie mobile, qui, par leur statut d'établissements de monnaie électronique et surtout par leur quasi-monopole sur l'utilisation du canal USSD, font l'objet d'un grand intérêt de la part des fintechs. Environ 80 pour cent des fintechs jugent difficiles les relations avec les opérateurs de téléphonie mobile.

En outre, il existe très peu de fintechs ayant noué des partenariats avec les institutions de microfinance dont l'activité reste encore faiblement numérisée. Par ailleurs, excepté la distribution des filets sociaux et les subventions relatives aux fonds COVID-19, qui ont été octroyés à Wizall Money, les ministères et agences publiques n'ont pas développé de collaboration effective avec les fintechs.

**A l'unanimité, les fintechs ivoiriennes considèrent l'accès au financement comme le principal frein au développement de l'écosystème.** Les institutions financières traditionnelles ne sont pas prédisposées à répondre aux besoins d'investissement. Le secteur de la microfinance, par exemple, obéit à des procédures standardisées : taux d'intérêt élevés, échéances à court terme, prêts de petits montants dépassant rarement le million de FCFA (soit 1 600 USD). Ces conditions ne correspondent pas toujours aux besoins des fintechs en ressources longues à des conditions plus souples. En outre, en raison de la nature élevée des risques perçus et des coûts de transaction en ce qui concerne le financement des fintechs, les banques commerciales imposent des

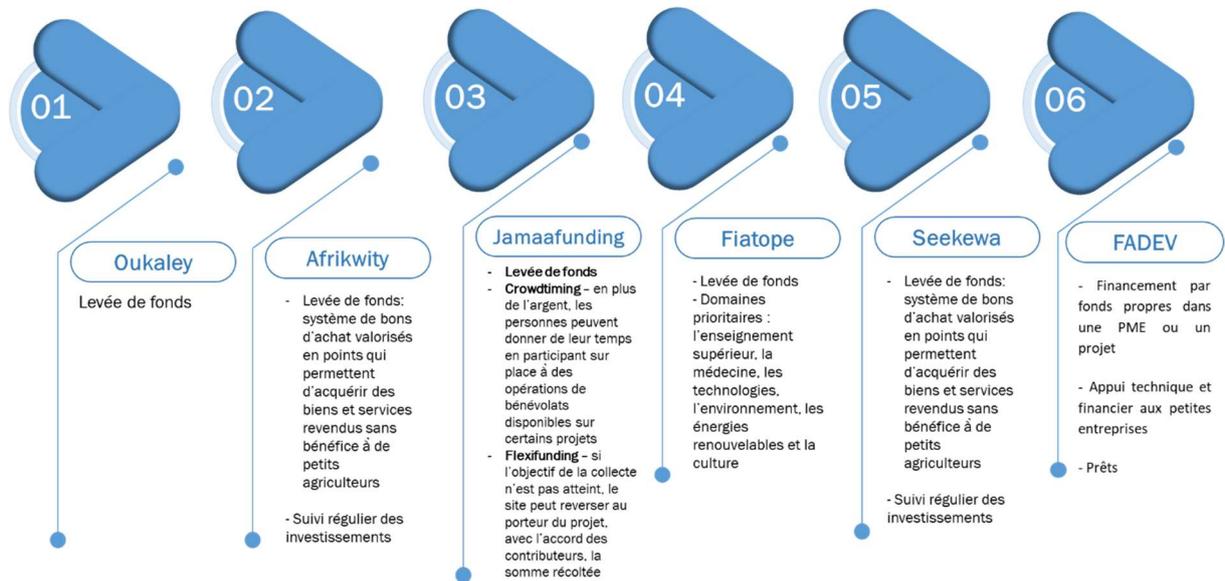
conditions très strictes, telles que des garanties physiques ou en numéraire supérieures au montant du crédit, des taux d'intérêt élevés et des délais de remboursement inappropriés.

**Les fintechs ivoiriennes peinent à lever des ressources auprès du secteur financier. Elles s'appuient donc sur leurs fonds propres ou des emprunts informels pour le démarrage de leurs activités.** Au stade de pré-amorçage, lorsque les fintechs recherchent 3 à 12 millions FCFA (soit 5 000 USD à 20 000 USD) pour développer et commercialiser leurs idées et prototypes, les fintechs ivoiriennes s'appuient sur des ressources limitées, telles que l'épargne personnelle (dans un pays où le PIB annuel moyen par habitant n'est que de 1 715 USD, soit 1 million FCFA) ou l'emprunt auprès d'amis et de membres de leur famille (alors que ceux-ci sont souvent eux-mêmes financièrement limités et n'approuvent généralement pas le choix de devenir entrepreneur), ou encore de concours/compétitions de plan d'affaires/hackathons (qui prennent du temps, ne tiennent parfois pas leurs promesses de récompenses et ont tendance à être axés sur la communication plutôt que sur l'exécution). Par conséquent, au regard du délai de rentabilité pouvant s'établir entre 12 à 24 mois (au mieux), sans financement dédié pour ses premières étapes, un entrepreneur fintech est obligé d'avoir un emploi à temps plein et de travailler sur sa startup en parallèle, ce qui ralentit considérablement la croissance de l'entreprise. L'ensemble des résultats de l'enquête sont présentés en annexe de ce rapport.

Dans ce contexte, quelques initiatives ont vu le jour pour combler le déficit de financement pré-amorçage mais sont restées au stade préparatoire. En 2017, la FJN a piloté une opération qui a fourni des prêts sans intérêt à 25 startups dont des fintechs sélectionnées pour un montant total de 50 millions FCFA (85 000 USD), principalement sur la base du paiement de factures (malheureusement, le financement dédié n'a pas été renouvelé par faute de financement). Orange Fab accorde des subventions de 15 000 USD aux startups à l'issue de son programme d'accélération. Le Réseau Entreprendre, réseau international regroupant des PDG visant à accompagner les nouveaux entrepreneurs, entend lancer en 2020 un chapitre ivoirien qui offrirait un prêt sans intérêt (de l'ordre de 3 à 6 millions FCFA, soit 5 000 à 10 000 USD), ainsi que du mentorat par des entrepreneurs expérimentés. Parallèlement, l'Agence Emploi Jeunes (AEJ), avec le soutien de la Banque africaine de développement (BAD), travaille à l'élaboration d'un programme de financement concessionnel aux entrepreneurs (y compris les fintechs) à hauteur de 30 millions FCFA (soit 50 000 USD). Cependant, ce financement passerait par les banques qui ont du mal à comprendre le modèle économique des startup fintechs.

Au stade de l'amorçage, lorsque l'on recherche entre 30 et 120 millions FCFA (soit 50 000 à 200 000 USD) pour passer de la commercialisation initiale à la production, le manque de financement est encore plus aigu. Le seul fonds d'investissement local existant dont les tickets d'investissement sont suffisamment bas pour répondre aux attentes des startups fintechs à ce stade est Comoé Capital qui a été lancé en 2018. Cependant, les startups intégrées nécessitent une importante assistance, ce qui augmente les coûts de transaction pour Comoé Capital et réduit donc sa rentabilité. Parallèlement, certains investisseurs régionaux viennent de manière opportuniste pour conclure des accords avec des startups ivoiriennes, telles que Saviu Ventures qui cible les startups fintechs en phase d'amorçage. Cependant, la plupart des autres fonds régionaux et internationaux, tels que Partech Ventures et Orange Numérique Ventures, n'investissent qu'au niveau des séries A et B (au-delà de 1 milliard FCFA soit 2 millions USD), ils sont donc plus actifs dans les pays anglophones où le pipeline de projets est beaucoup plus fiable. D'autres mécanismes de financement alternatifs pourraient être utilisés afin de combler le déficit de financement des entrepreneurs en phase d'amorçage, tels que les investisseurs providentiels et les plateformes de financement participatif, mais ceux-ci sont encore à un stade embryonnaire en Côte d'Ivoire (Figure 9).

Figure 10: Plateformes de financement participatif disponibles en Côte d'Ivoire



## 9. Apport potentiel des fintechs en matière d'inclusion financière et d'économie numérique

Il existe de nombreuses opportunités pour que les fintechs participent à l'inclusion financière.

### a. Situation de l'inclusion financière en Côte d'Ivoire

L'inclusion financière est définie comme la possibilité pour les individus et les entreprises d'accéder à moindre coût à toute une gamme de produits et de services financiers utiles et adaptés à leurs besoins (transactions, paiements, épargne, crédit et assurance) proposés par des prestataires fiables et responsables.<sup>59</sup> L'accès à un compte courant d'opérations constitue la première étape vers une inclusion financière, ouvrant la voie au dépôt d'argent, mais aussi à l'envoi et à la réception de paiements. Comme un compte courant peut par ailleurs servir de levier vers d'autres services financiers, le Groupe de la Banque mondiale œuvre pour que chaque adulte y ait accès, partout dans le monde, à travers son initiative pour un accès universel aux services financiers à l'horizon 2020.<sup>60</sup> L'accès à des produits et services financiers améliore le quotidien des ménages et des entreprises en leur permettant d'anticiper le financement d'objectifs sur le long terme ou de faire face à des imprévus. Un individu détenteur d'un compte courant sera plus enclin à recourir à d'autres services financiers, tels que le crédit ou l'assurance, à développer son activité, à investir dans l'éducation et la santé, à gérer les risques et à surmonter les chocs financiers, autant de facteurs qui amélioreront globalement son niveau de vie.

La Côte d'Ivoire a réalisé des progrès en matière d'inclusion financière, en particulier en ce qui concerne l'accès au compte mais les femmes ont un niveau d'exclusion supérieur à celui des hommes, en particulier en zone rurales. L'accès aux services financiers connaît une croissance substantielle, en particulier grâce au mobile money. Selon le Findex 2017, le taux d'inclusion financière est estimé à 41 pour cent, légèrement inférieur à la moyenne de 43 pour cent de l'Afrique subsaharienne, et nettement inférieur à celui de son voisin le Ghana, qui est de 58 pour cent. Malgré l'augmentation globale du taux d'inclusion financière, un écart hommes/femmes subsiste ainsi qu'un fossé entre les zones rurales et urbaines. Une enquête réalisée par la GSMA en 2018 indique que parmi les 55 pour cent d'adultes qui n'ont jamais eu recours à un service financier formel, 45 pour cent des femmes sont plus susceptibles d'être exclues que les hommes. Ce taux passe à 60 pour cent en zones rurales.

Les données du Findex indiquent que **le mobile money est un puissant levier dans l'accès aux services financiers en Côte d'Ivoire et joue de plus en plus un rôle d'égalisateur de l'inclusion des femmes et des jeunes**. En 2017, 19 pour cent des hommes interrogés possèdent un compte dans une institution financière, 10 pour cent seulement des femmes interrogées en sont détentrices. L'enquête de 2018 de la GSMA montre également que les hommes ont 65 pour cent plus de chances d'avoir un compte d'argent mobile et 85 pour cent plus de chances d'être des utilisateurs actifs. Malgré l'écart constant, les femmes et les hommes ont enregistré le même taux de croissance de possession de comptes d'argent mobile entre 2014 et 2017.

L'écart hommes/femmes tient à la fois de la discrimination traditionnelle des femmes que de la faiblesse de leurs compétences numériques. Cet écart se creuse malgré l'adoption croissante des

---

59 <https://www.banquemonde.org/fr/topic/financialinclusion/overview>

60 <https://www.worldbank.org/en/topic/financialinclusion/brief/achieving-universal-financial-access-by-2020>

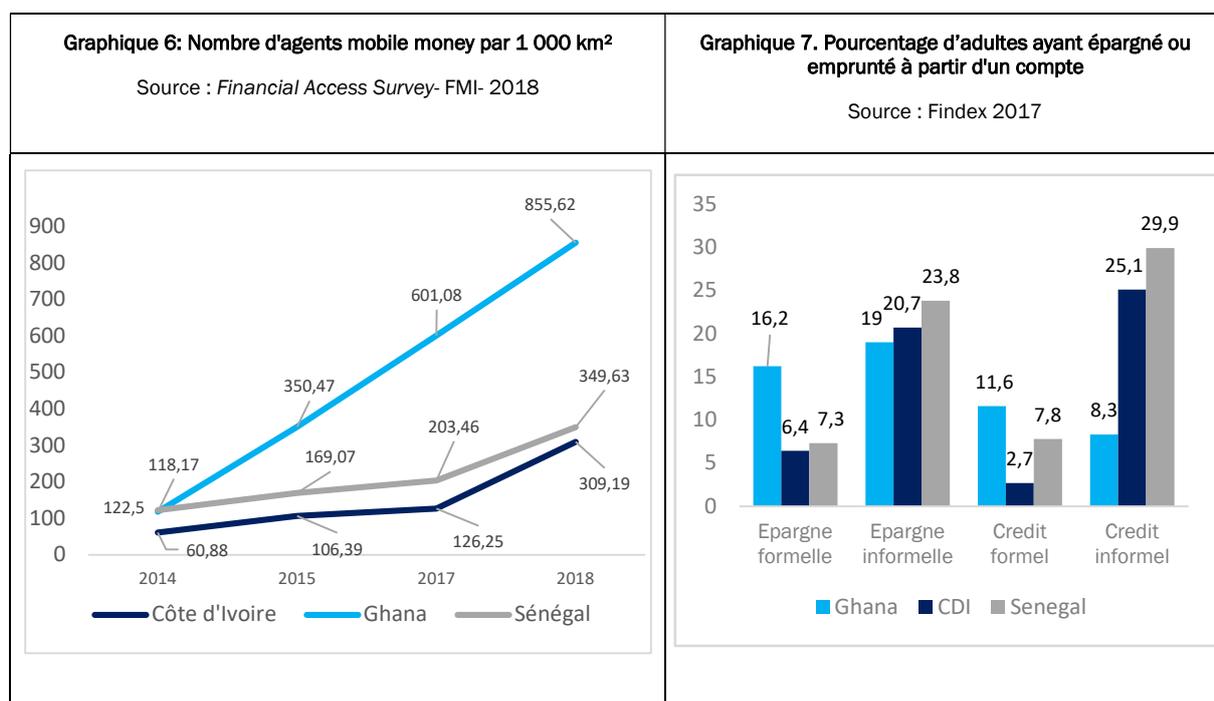
comptes de mobile money par les femmes.<sup>61</sup> Le faible niveau d'éducation financière contribue au faible niveau d'adoption des services financiers par les femmes.

En outre, avec plus de 60 pour cent de la population âgée de moins de 25 ans, les jeunes adultes représentent le segment le plus large et adoptent rapidement les services financiers numériques liés au mobile money. L'usage de l'Internet mobile reste néanmoins limité.

**La faiblesse des services financiers de deuxième génération (épargne et crédit) pourrait constituer une opportunité pour les fintechs.** Le développement de partenariats avec des institutions financières, les seules habilitées à offrir de tels services, devrait être développé. En effet, les données du Findex indiquent une tendance des populations à recourir à l'épargne et aux emprunts informels. Plus de 20 pour cent d'adultes déclarent épargner dans des associations informelles (telles que les tontines), contre environ 6 pour cent qui déclarent épargner via un compte de transaction (Graphiques 6 et 7).

Quant au crédit, une tendance similaire est observée avec un écart plus grand : 25 pour cent empruntent auprès d'amis ou d'associations contre 2,7 pour cent qui ont recours à un emprunt auprès d'une institution financière.

De surcroît, la rareté des points d'accès au mobile money pourrait inciter plus de fintechs à renforcer leur réseau de distribution.



## b. Opportunités et niches d'activités pour les fintechs

**La numérisation des paiements, y compris des paiements de l'Etat, constituent un marché potentiel pour les fintechs.** Les recherches montrent que, en dépit d'un cadre réglementaire favorable en Côte d'Ivoire, une part considérable des paiements effectués en faveur d'entités

61 Findex.

publiques ou par celles-ci repose encore sur des solutions non électroniques, telles que les espèces ou le chèque, ceci malgré la part importante des dépenses publiques de l'Etat dans le PIB (26 pour cent). Les recherches montrent également que, au-delà de l'Etat, un constat identique prévaut au sein de l'ensemble des secteurs d'activité économique, tels que l'agriculture, l'e-commerce et les transferts transfrontaliers.

Le potentiel de flux à numériser est élevé. Une partie de ces projets pourrait être confiée à des fintechs vu leur capacité à proposer des solutions beaucoup plus agiles.

**L'un des secteurs critiques pour la numérisation et l'implication des fintech est l'agriculture. Ce secteur représente environ 21 pour cent du PIB de la Côte d'Ivoire et emploie 50 pour cent de la main-d'œuvre.** Les paiements des seuls producteurs de cacao représentent 2,3 milliards USD par an.<sup>62</sup> Même si la numérisation est en marche dans ce secteur, avec quelques initiatives, les espèces y tiennent encore une grande place et les grands flux financiers représentent une opportunité importante. De plus les agriculteurs vivent majoritairement en milieu rural où l'accès à des GAB et succursales bancaires est très difficile. Cela a amené au développement du mobile money en milieu rural où 85 pour cent des comptes sont basés sur le mobile money même si la majorité des transactions se limitent à des opérations "cash in – cash out".

**Avec plus de 20 millions d'abonnés mobiles, la Côte d'Ivoire est une plateforme potentielle pour le e-commerce.** Selon les estimations de l'ARTCI, la valeur moyenne journalière des opérations par mobile money atteint 10 milliards FCFA (17 millions USD). Les populations sont de plus en plus enclines à effectuer leurs achats en ligne via des plateformes établies (Afrimarket, Jumia), des intermédiaires, dont Jovago, Hello Food, Vendito, ou des particuliers proposant leurs produits sur Facebook. Même si les plus réticents continuent à payer en espèces à la livraison après avoir reçu leur commande, d'autres usagers paient par mobile money (Orange Money, MTN Mobile Money, Flooz, Celpaid etc.) ou par carte bancaire. Le potentiel en termes de proposition de produits et de services allant du paiement numérique à l'assurance et au crédit est exponentiel. La croissance de Alipay en Chine qui a développé tout un écosystème de fintechs autour de sa plateforme en est une illustration importante.

**Les transferts des migrants figurent au premier rang des cas d'usages offerts par les fintechs .** Le mobile money s'est développé de façon exceptionnelle sur le marché national : près de 70 pour cent des expéditeurs et des destinataires de transfert d'argent national envoient et reçoivent leur transfert via un opérateur mobile. Les flux de réception des transferts représentaient, en 2018, environ 1 pour cent du PIB (Banque mondiale, 2016). Quant aux flux d'envois, ils sont à peu près trois fois plus élevés que les flux de réception, faisant de la Côte d'Ivoire un pays d'envoi des transferts transfrontaliers. Selon les estimations 2017 de la Banque mondiale sur la migration, la Côte d'Ivoire compte le plus grand nombre de migrants en Afrique après l'Afrique du Sud. Au total, 2,3 millions de migrants vivent en Côte d'Ivoire, ce qui représente environ 10 pour cent de la population globale. La plupart des migrants sont originaires des pays de l'UEMOA. Cela se reflète également au niveau des envois de transfert d'argent. Sur les transferts d'argent sortants du papsy, 98 pour cent restent en Afrique de l'Ouest : plus de 50 pour cent des migrants de la Côte d'Ivoire viennent du Burkina Faso ; et près de 343 millions USD par an sont envoyés de la Côte d'Ivoire vers son voisin. Nonobstant un cadre juridique et réglementaire peu adapté, les fintechs, par leur agilité, ont la possibilité de capter une grande part de marché. Il convient de noter que les flux entre les zones UEMOA et CEMAC représentent également un potentiel en termes d'opportunités pour les fintechs.

---

<sup>62</sup> Ministère de l'agriculture, 2019.

**Les femmes ivoiriennes ont moins accès aux services financiers que les hommes et pourraient constituer une niche de marché pour les fintechs.** Selon un rapport du GSMA de 2019<sup>63</sup>, l' écart entre les sexes en termes d'utilisation de l'argent mobile dans les pays à revenu faible ou intermédiaire en ASS, se situe à 19,5%. Pour encourager l'adoption et l'utilisation de l'argent mobile chez les femmes, il est possible de : (1) cibler les femmes des zones urbaines où le marché masculin est de plus en plus saturé, (2) faire progresser l'adoption de l'argent mobile dans les zones rurales auprès des deux sexes et (3) promouvoir une utilisation plus sophistiquée de l'argent mobile chez les femmes, en encourageant notamment l'utilisation de services autres que les dépôts et retraits d'espèces.

---

<sup>63</sup> GSMA,2017, " Mapping the mobile money gender gap: Insights from Côte d'Ivoire and Mali", [https://www.gsma.com/mobilefordevelopment/wp-content/uploads/2017/07/CW\\_Cote\\_Mali\\_gendergap\\_Phase2\\_V2\\_WEBOK.pdf](https://www.gsma.com/mobilefordevelopment/wp-content/uploads/2017/07/CW_Cote_Mali_gendergap_Phase2_V2_WEBOK.pdf)

## 10. Les défis de l'écosystème des fintechs

**L'écosystème des fintechs en Côte d'Ivoire est confronté à cinq principaux défis.** Ceux-ci ont trait au cadre réglementaire et juridique non adaptés aux innovations apparues ces dernières années, aux difficultés d'accès au financement, aux infrastructures partagées, à l'écart homme-femme et aux compétences. (Annexe 8. Principales opportunités et défis de l'écosystème des fintechs en Côte d'Ivoire)

### a. Cadre juridique et réglementaire

**Les besoins d'accès au canal USSD restent clairs sans toutefois être pris en compte, ce qui constitue une entrave pour les fintechs.** D'un côté, les fintechs considèrent qu'il est quasiment impossible d'obtenir un code d'accès USSD parce que : (i) les procédures d'accès auprès des opérateurs sont peu claires et par conséquent, le processus d'octroi d'un code peut prendre une durée indéterminée ; (ii) les opérateurs considèrent que pour des raisons de lutte contre la fraude et de cybersécurité, ils doivent effectuer une analyse approfondie basée sur le respect d'un cahier de charge précis. L'accès aux codes USSD, permettrait aux fintechs d'offrir des services à leur clientèle sans investir dans un réseau télécom et surtout de toucher les populations à partir de téléphones sans recours à Internet. Ce code a fait ses preuves dans des pays tels que le Kenya et le Ghana où le coût de la session est respectivement de 5,8 FCFA et 1,7 FCFA tandis qu'en Côte d'Ivoire il avoisine les 20 FCFA par session. Selon la même source, la Côte d'Ivoire affiche des coûts 3 fois plus cher qu'au Sénégal, 6 fois plus cher qu'au Mali et 13 fois plus cher qu'au Togo.

L'ARTCI, en tant qu'organe de régulation, cherche à établir un climat de concurrence saine entre opérateurs et les autres organismes demandeurs de codes. Cependant, elle reconnaît qu'une meilleure collaboration avec la BCEAO pourrait changer la situation. Grâce au plaidoyer de plusieurs structures, dont l'APIF, l'Etat ivoirien a manifesté dans un communiqué sa volonté de libéraliser l'accès au canal USSD. Comme indiqué dans la partie concernant l'analyse du cadre réglementaire, un décret est en cours d'élaboration. Il est attendu que celui-ci fournisse une nouvelle grille tarifaire avec un service clientèle dédié. L'APIF a lancé une communication en Conseil des Ministres conjointe MEF/MENUP sur la finance numérique prenant en compte la volonté du gouvernement de libéraliser le code USSD.

Une concurrence renforcée sur le marché des services financiers numériques et notamment l'émergence d'acteurs innovants face aux opérateurs télécoms permettrait de faire baisser les prix de ces services aux utilisateurs. L'accès non discriminatoire, totalement transparent et à prix régulés au canal USSD des opérateurs mobiles fait partie des mesures qui sont de nature à renforcer cette concurrence en facilitant le modèle économique desdits acteurs

**L'absence d'un cadre juridique et réglementaire régissant l'activité des fintechs, ainsi que le manque d'orientations sur la nature des services autorisés et des conditions à remplir pour être reconnu par le régulateur constituent un frein à l'essor de l'écosystème.** La mise en place de politiques et réglementations adéquates visant à favoriser l'émergence des fintechs et de l'utilisation de la technologie financière a été un élément essentiel de la progression de l'inclusion financière et de l'accès au financement dans des pays comme le Mexique, l'Afrique du Sud et le Nigéria. Le constat principal dans ce domaine est que les fintechs ne sont pas dans la catégorie des prestataires de services financiers actuellement : elles ne sont considérées ni comme des EME, ni comme des institutions de microfinance, ni comme des intermédiaires en opérations bancaires, ni comme des établissements financiers. Il en résulte que beaucoup opèrent en marge de la réglementation ou sont contraints à la recherche de partenariats, souvent infructueux. Il convient de relever que la BCEAO a opté pour un bureau d'innovation (« innovation hub »)<sup>64</sup> et la

---

<sup>64</sup> <https://www.bceao.int/fr/content/enquete-sur-les-fintech-du-secteur-financier-de-luemoa-pour-la-mise-en-place-dun-annuaire>

mise en place d'un laboratoire réglementaire (« regulatory sandbox »). Un Comité FinTech (technologie financière), institué le 18 février 2020, aura en charge la promotion de ces deux structures.

**En outre, l'émergence de plateformes de financement participatif ou alternatif en Côte d'Ivoire est également freinée par l'inexistence de règles en la matière.** Ainsi, les quelques plateformes ciblant les startups fintechs qui ont tenté d'émerger comme Happybenky et Orange Collecte ont depuis fermé boutique, et les startups ivoiriennes ne peuvent accéder aux plateformes internationales que si elles disposent d'un bon réseau. En particulier, en l'absence de réglementation spécifique pour le financement participatif en capital, la collecte de fonds en ligne pourrait être considérée comme une offre publique et donc être soumise à une réglementation lourde et inappropriée pour les startups.

**L'absence de cadre réglementaire empêche également le développement de produits innovants, ce qui ralentit le potentiel d'apport des fintechs en termes de développement social.** Les plateformes de financement participatif qui pourraient constituer un levier de financement des fintechs ne sont pas encore autorisées. Enfin, les restrictions actuelles sur le crédit numérique (taux d'usure) ne permettent pas de réellement proposer des offres répondant aux besoins des populations en termes de micro-crédit numérique. La Banque centrale élabore actuellement un projet de loi sur le financement alternatif qui couvrira le financement participatif.

**Les fintechs sont vulnérables aux risques de fraude et ne sont pas toujours « cyber-résilientes ».**

Avec le développement des systèmes ouverts, et la multiplication des échanges entre les acteurs, les risques de fraude et d'attaques de plateformes d'importance systémique se multiplient. Certains acteurs s'orientent vers la certification à la norme PCI/DSS. Cependant, cette certification n'est pas à la portée de la majorité des fintechs compte tenu de son coût. Par ailleurs, il n'existe pas encore de directives sur la cybersécurité orientées spécifiquement à l'endroit des prestataires de services de paiement.

*« Il n'existe aucun standard de sécurité pour les paiements mobiles, ce qui constitue une source importante de fraude. En tant que Fintech, nous militons pour un encadrement plus strict des plateformes de paiement, notamment celles des opérateurs mobiles, et de leurs partenaires fintech. »*

*Une fintech de la place*

**Les conditions d'utilisation des certifications électroniques ne sont pas vulgarisées auprès des fintechs, et la politique de tarification n'est pas adaptée à un objectif d'inclusion financière.** Conformément aux dispositions en vigueur, trois prestataires de services de certification électronique ont été agréés par l'ARTCI et sont habilités à délivrer des certificats électroniques qualifiés et à fournir d'autres services en matière de signature électronique sécurisée et d'horodatage.<sup>65</sup> Avec le potentiel de développement de l'e-commerce et du financement participatif, les fintechs doivent être instruites de l'importance de la signature et de la certification électroniques et en particulier sur la compréhension des textes de lois s'y référant.

#### **b. Accès aux infrastructures partagées (systèmes de paiement et interfaces)**

**Les fintechs de l'UEMOA n'ont actuellement pas accès aux bases des données des banques, de manière standardisée, contrairement à la tendance mondiale où le partage des API est amorcé.** La majorité des banques ivoiriennes ne considèrent pas encore les fintechs comme des acteurs pouvant leur permettre de rester concurrentielles sur les marchés multicanaux. Au plan international, les nouvelles réglementations imposent aux banques des changements qui permettent de solliciter désormais très facilement leurs bases de données, sans passer par les

<sup>65</sup> <https://www.artci.ci/index.php/accueil/a-la-une/326-communique-relatif-aux-prestataires-de-services-de-certification-electroniques-psce.html>

interfaces web. Ce phénomène, appelé « open banking »<sup>66</sup>, permet aux acteurs tiers de se connecter via des API<sup>67</sup> à leurs services de façon simple et standardisée, facilitant ainsi leur collaboration. Par ailleurs, un défi majeur relié à l'« open banking » sera la protection des données des consommateurs. Par ailleurs, les MNOs ont également des réticences à partager leurs APIs, car elles considèrent que les normes de cybersécurité et de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectées par la plupart des fintechs. Ces manquements peuvent être préjudiciable pour l'écosystème des MNOs, et met également en relief la question de la responsabilité vis-à-vis du consommateur, en cas de fraude.

**Le manque d'interopérabilité intégrale dans l'UEMOA limite effectivement la portée des innovations fintech.** Les aspects importants des innovations fintech n'impliquent pas la construction de nouveaux systèmes. Les systèmes interopérables peuvent améliorer l'efficacité des paiements et réduire les coûts, y compris les coûts des transactions transfrontalières. Un projet d'interopérabilité des paiements numériques est actuellement en cours dans la zone UEMOA et devrait être opérationnel en 2021.

Alors que de nombreuses juridictions ont introduit la possibilité pour les structures non bancaires d'offrir des services de paiement aux utilisateurs, l'accès aux infrastructures de paiement pour la compensation et le règlement des transactions dans de nombreux pays nécessite toujours une licence bancaire. En Côte d'Ivoire particulièrement, les fintechs ne sont pas admises à participer aux systèmes de compensation et de règlement existants dans l'UEMOA.

Le rapport PAFI indique que la restriction de l'accès des nouveaux entrants aux infrastructures financières et TIC tend à limiter l'offre de services de paiement aux utilisateurs. A l'inverse, il relève que les conditions imposées aux banques pour la participation aux systèmes ne sont pas toujours faciles à remplir par les structures non bancaires y compris les fintechs et que celles-ci ne devraient pas importer des risques dans le système de paiement. Ainsi les régulateurs et opérateurs de systèmes sont invités à calibrer les conditions d'accès aux systèmes en fonction du niveau de risque que pourraient porter les structures non bancaires. (Principe 18 des PFMI, BRI).

### c. Accès au financement

**L'accès au financement est la difficulté qui a été la plus fréquemment rapportée durant les entretiens avec les fintechs.** La presque totalité des fintechs rencontrées ont débuté leurs activités sur fonds propres. Il a été constaté lors de La mission que les institutions financières ivoiriennes ne semblent pas accorder une grande crédibilité aux fintechs, au regard de l'asymétrie d'information qui prévaut dans ce domaine novateur. Pour accéder à des financements, certaines fintechs tentent de mobiliser des fonds en Europe, aux Etats-Unis et en Chine, en y créant des filiales. Par ailleurs, plusieurs ont sollicité les fonds d'investissement mis en place par les partenaires au développement, mais très souvent, elles se sont heurtées à des prérequis ne correspondant pas à la réalité de l'écosystème des fintechs ivoiriennes. Très peu d'OAE fournissent un financement d'amorçage et des liens commerciaux indispensables aux startups fintechs. Par ailleurs, compte tenu de la faiblesse du pipeline de startups fintechs, la plupart des entrepreneurs numériques qui demandent à participer aux OAE ont besoin de plusieurs cycles de soutien pour se

---

<sup>66</sup> « Open banking » est un terme récent dans les services financiers et les technologies financières, qui a émergé en Europe depuis la Directive sur les services de paiement (DSP2), incitant les banques à ouvrir leurs systèmes d'information et à donner accès à leurs données client. L'ensemble des acteurs bancaires aura ainsi la possibilité de se connecter aux services de la banque pour y développer leurs propres applications, par le biais des API.

<sup>67</sup> L'API ou « application programming interface » est une interface de programmation d'application, qui sert de façade par laquelle un logiciel offre des services à d'autres logiciels. L'utilisation des API permet à des développeurs tiers de créer des applications et des services autour des institutions financières. Cette avancée technologique permet aux développeurs d'intégrer les données et les services de tierce parties au sein de leurs applications.

qualifier pour des investissements privés, ce qui représente un fardeau supplémentaire pour les OAE.

**Les difficultés d'accès au financement sont vécues en amont par les OAE.** Les incubateurs et les accélérateurs, censés compenser en partie des difficultés de financement des fintechs, accusent du retard en termes de soutien rigoureux par rapport aux autres écosystèmes de la région. La FJN essaie de combler ce fossé en menant des campagnes de sensibilisation cruciales auprès des jeunes dans tout le pays, en menant des programmes de soutien externalisés à des prestataires de services qualifiés tels que le cabinet de conseil PwC, et en pilotant des mécanismes de financement innovants. Cependant, elle manque de ressources et de soutien public. D'ailleurs, il n'y a actuellement aucune OAE en dehors d'Abidjan et aucun système de soutien universitaire, alors que ceux-ci ont joué un rôle crucial de rampes de lancement dans la création d'entreprises sur d'autres marchés. Enfin, la collaboration entre les acteurs de l'écosystème des fintechs est faible : de 2016 à 2018, le Seedstars Index (SSI) a évalué ce facteur comme étant moyen (note de 3/5).

Par ailleurs, la pandémie de COVID-19 a un impact sur le paysage des fintechs en Afrique. D'ici au premier trimestre 2020, le financement mondial de la fintech devrait atteindre 6 milliards USD<sup>68</sup> en raison d'une baisse significative des investissements des fonds de capital- risque. Cette baisse des investissements, combinée à des obstacles plus élevés pour accéder aux fonds à moyen terme (en raison de l'impact de la pandémie sur les investisseurs), exercera probablement une pression sur les évaluations financières des fintechs. Toutefois, l'enquête effectuée a révélé que la pandémie de COVID19 a eu un effet positif sur le chiffre d'affaires de quelques fintechs suite aux mesures barrières qui nécessitent de limiter les contacts physiques.

#### d. Écart homme-femme/accès des femmes à l'entrepreneuriat

**La Côte d'Ivoire est l'une des 115 économies où les femmes entrepreneures peuvent subir des discriminations quant à l'accès au crédit.** Le pays a réalisé de nombreux progrès en termes d'égalité des sexes en matière socioéconomique. Néanmoins, ces progrès tardent à se concrétiser au niveau des startups fintechs. Les femmes ivoiriennes peuvent légalement ouvrir des entreprises et signer des contrats de la même manière que les hommes, mais elles peuvent être discriminées en matière d'accès au crédit. Le taux de participation des femmes à la population active est de 41,7 pour cent, ce qui est bien inférieur au taux de leurs homologues masculins de 67 pour cent. Dans le domaine des startups fintechs, les parties prenantes de l'écosystème interrogées ont souligné que les fintechs dirigées par des femmes sont rares et que très peu d'initiatives encouragent l'entrepreneuriat féminin dans ce domaine.

#### e. Compétences

**La majorité des fintechs ivoiriennes ont développé des solutions innovantes pouvant avoir un impact réel sur la vie des populations et sur les activités des PME,** cependant leur opérationnalisation demeure un défi. Ces structures font face à un besoin de renforcement de capacités dans le domaine de la gestion d'entreprise (gestion financière, gestion des ressources humaines, gestion administrative et du marketing numérique etc.). Certaines fintechs ayant eu la chance de bénéficier des services d'incubateurs ou d'accélérateurs ont acquis des connaissances de base nécessaires à la création et à la gestion d'entreprise. Cependant, une fois la période

---

<sup>68</sup> <https://www.pwc.in/assets/pdfs/services/crisis-management/covid-19/redefining-the-fintech-experience-impact-of-covid-19.pdf>

d'incubation terminée, nombreuses sont celles qui ne survivent pas, faute d'une gestion rigoureuse.

Or, les bases de l'entrepreneuriat sont relativement bien maîtrisées depuis quelques années en Afrique anglophone et au Sénégal, comme par exemple l'adéquation produit-marché, le « pitching », etc. Ceci n'est pas encore le cas pour de nombreux entrepreneurs ivoiriens. De ce fait, les investisseurs considèrent ce point comme l'une des raisons de la faible qualité des startups fintechs en Côte d'Ivoire.

#### f. Innovation et dynamique de marché

**Les fintechs restent fragilisées par l'absence de positionnement stratégique propice à la mise en place de partenariats structurants.** Toutes ne sont pas cooptées par des incubateurs et quand elles le sont, le passage à la prochaine étape s'avère difficile au regard de l'absence d'offres de partenariat. En outre, il convient de relever que l'utilisation des technologies dites fintechs tardent encore à se matérialiser en Côte d'Ivoire, il s'agit par exemple de l'intelligence artificielle, de la chaîne de blocs, de l'infonuagique ou encore le partage d'API. La majorité des fintechs recensées s'appuient sur le mobile money, le paiement sans contact et la biométrie. Par ailleurs, comme analysé à la section 9-b), les fintechs devraient s'orienter vers des niches d'activités, leur permettant d'atteindre des leviers de croissance.

#### g. Assouplissement des conditions d'ouverture des comptes de Mobile Money

La capacité à élaborer des KYC de manière efficace et efficiente est crucial pour élargir l'accès au Mobile Money et in fine atteindre l'inclusion financière. Deux approches sont possibles afin de réduire les défis liés à l'identification des consommateurs ("Customer Due Diligence"). La première approche consiste à assouplir les conditions d'ouvertures des comptes de Mobile Money et compenser le risque résiduel en limitant les fonctionnalités du compte. La seconde approche consiste à permettre aux structures agréées d'interroger un système national d'identification pour authentifier ou vérifier l'identité des clients et, dans certains cas, pour retrouver des attributs de base à leur sujet. C'est ce qu'on appelle le KYC électronique ou e-KYC.

En Côte d'Ivoire, d'un point de vue fonctionnel, le système national d'identification ne permet pas la mise en œuvre du e-KYC qui est la meilleure option pour les acteurs de la finance numérique dont les fintechs. Par ailleurs, la BCEAO n'autorise également pas cette approche. Nonobstant cela, la BCEAO devrait élaborer une réglementation autorisant le "tiered-KYC" ou un assouplissement des conditions d'ouvertures des comptes de Mobile Money, comme cela a été le cas en avril 2020 (durant le pic de la pandémie de la COVID 19). Durant cette période, les émetteurs de monnaie électronique étaient autorisés à activer les porte-monnaie électroniques sur la base des données de la téléphonie mobile. En incluant, les fintechs, ce type de réglementation facilitera le développement de services financiers digitaux en zone rurale, particulièrement auprès des agriculteurs et des femmes.

## 11. Benchmark des bonnes pratiques internationales : cas de réussite (Mexique, Afrique du Sud, Nigéria)

### a. Cas du Mexique

**La loi mexicaine sur les fintechs (2018) est considérée comme une innovation dans son approche réglementaire des services financiers numériques, en particulier des cryptomonnaies, du financement participatif et des paiements numériques.** En 2018, les régulateurs mexicains ont commencé à aborder l'inclusion financière avec l'introduction d'une nouvelle législation pour l'écosystème des fintechs.

L'économie mexicaine reste largement informelle et dépendante de la monnaie fiduciaire. Il est estimé que 63 pour cent<sup>69</sup> de la population adulte au Mexique est exclue financièrement. Cette population non bancarisée, en présence de la nouvelle législation sur les fintechs, constituait d'immenses opportunités pour l'écosystème mexicain. Environ 100 nouvelles fintechs mexicaines ont été créées en 2018, ce qui représente une croissance de 52 pour cent pour l'industrie.<sup>70</sup> Le Mexique est devenu un leader régional avec plus de 273 entreprises de technologie financière opérant dans le pays<sup>71</sup>. Combinés aux 380 entreprises fintech du Brésil, les deux pays représentent 56 pour cent de l'activité fintech totale de la zone Amérique latine.

**La loi Fintech a été approuvée par le Congrès pour réglementer l'écosystème qui comprend les entreprises de paiement électronique, les entreprises de financement participatif et également les entreprises de cryptomonnaie.** Une « sandbox » réglementaire est également à l'étude concernant l'« open banking ». Avec cette réglementation, le Mexique est, avec le Royaume-Uni et les États-Unis, l'un des très rares pays à avoir adopté des lois fintech. Le soutien du gouvernement à des services financiers pratiques, abordables et accessibles pour ses citoyens a créé un environnement propice à l'innovation et à l'investissement, poussant le Mexique à devenir le chef de file du secteur de la fintech en Amérique latine. La compétitivité augmentera à mesure que la nouvelle loi ouvrira de nouvelles perspectives aux entreprises plus petites et plus innovantes à même de concurrencer le système bancaire traditionnel. Les autorités en charge de la loi sur les fintechs au Mexique sont le Secrétariat des finances et du crédit public (SHCP), la Commission nationale des banques et des valeurs mobilières (CNBV) et la Banque centrale du Mexique (Banxico).

**La nouvelle loi mexicaine sur les fintechs a stimulé l'intérêt et l'investissement dans le secteur.** En mai 2019, le groupe japonais Softbank a investi environ 20 millions USD dans la fintech mexicaine de paiements Clip, l'une des premières transactions de son fonds technologique latino-américain de 5 milliards USD. Softbank est également en pourparlers avancés pour investir dans Konfio au Mexique, une fintech qui aide les petites entreprises à obtenir des prêts. En septembre 2019, Goldman Sachs a fourni à Konfio 100 millions USD de nouveau crédit ce qui permettrait à la fintech d'accorder jusqu'à 250 millions USD de prêts à 25 000 entreprises au cours de l'année suivante. Goldman Sachs a également co-investi avec Point72 Ventures dans la startup fintech mexicaine Credijusto, lui fournissant 42 millions USD pour aider les PME mal desservies à obtenir un crédit. En septembre 2019, Klar - ou le « Carillon du Mexique », a obtenu un financement de démarrage du montant impressionnant de 57,5 millions USD par emprunt et par actions - le montant le plus élevé jamais levé lors d'un cycle de démarrage au Mexique.

---

<sup>69</sup> Findex 2017.

<sup>70</sup> <https://www.nasdaq.com/articles/why-mexicos-fintech-sector-will-be-one-to-watch-in-2020-2019-11-18>

<sup>71</sup> 2019 Findexable.

En octobre 2019, la Banque centrale mexicaine, a déployé CoDi - un système de paiement basé sur le code QR.<sup>72</sup> La plateforme vise à faciliter les paiements électroniques dans le but d'encourager les consommateurs à utiliser les moyens de paiements numériques et de permettre aux banques et aux fintechs d'atteindre de nouveaux clients. Le système CoDi n'est pas sans rappeler une version publique de WeChat Pay. Dans un rapport préalable au lancement, la Banque centrale a indiqué que 33 des 51 banques du secteur privé réglementé du Mexique étaient prêtes pour le déploiement de CoDi. Les utilisateurs de CoDi doivent avoir un compte bancaire (dans n'importe quelle institution financière), un appareil mobile et une connexion Internet. Une fois qu'un commerçant entre le montant sur l'application CoDi, CoDi génère un code QR que le client peut scanner et payer.

Le système CoDi est confronté à un certain nombre de défis sur sa voie d'adoption, notamment des problèmes de sécurité et une méfiance générale des populations envers les banques mexicaines. De nombreuses banques numériques réussissent à cibler la population mexicaine grâce à leurs modèles commerciaux sans succursale.

**Le Mexique se distingue comme l'un des pays les mieux préparés à la fois à l'effet disruptif de la technologie sur le secteur financier et aux évolutions de la réglementation financière.** De plus, il donne un aperçu de ce à quoi pourrait ressembler l'avenir de la finance en Amérique latine si le reste de la région suit son exemple.

## b. Cas du Nigéria

**Le Nigéria est l'une des plus grandes puissances économiques en Afrique, mais également le pays le plus peuplé du continent.**<sup>73</sup> De plus, il fait partie des trois hubs fintechs basés sur le continent. Les revenus fintechs atteindront environ 543 millions USD d'ici 2022, grâce à la plus grande de la pénétration (et utilisation) des smartphones. Selon le rapport de la GSMA, sur l'économie mobile 2019, le Nigéria compte 100 millions d'abonnés uniques, et ce chiffre devrait atteindre les 125 millions en 2025. Le pays compte également 126 millions d'utilisateurs actifs d'Internet. En 2018, 37 pour cent de la population n'était pas bancarisée selon une enquête menée par Enhancing Financial Innovation and Access (EFInA), et deux tiers de cette population a moins de 25 ans. De plus, le potentiel du e-commerce est estimé à environ 13 milliards USD.<sup>74</sup>

**Le Nigéria a une forte culture entrepreneuriale.** Le pays obtient un score élevé en ce qui concerne l'indice de création de startups sur le continent. Si l'Afrique du Sud est en tête du classement, le Nigéria se démarque de leaders régionaux tels que le Ghana et le Kenya, et dépasse des pays tels que l'Inde, l'Indonésie et le Mexique.

**L'écosystème des fintechs se concentre essentiellement à Lagos et à Abuja, marquant une importante fracture géographique et sectorielle dans l'utilisation des services financiers numériques.** Lagos est un hub très actif avec des incubateurs dynamiques, un centre financier, des sociétés de capitaux et des fintechs. Abuja, qui est la capitale politique, a développé un hub qui attire de plus en plus d'acteurs.

**Malgré l'afflux de capitaux dans l'écosystème des fintechs nigérianes, l'accès au financement pour les fintechs aux premiers stades de leur développement constitue un défi.** Selon le fonds de capital-risque Partech, les startups nigérianes ont levé 306 millions USD, principalement sous l'impulsion

---

<sup>72</sup> Le paiement par code QR est un mode de paiement sans contact où le paiement est effectué en scannant un code QR à partir d'une application mobile. Pour utiliser un paiement par code QR, les consommateurs scannent le code QR affiché par le commerçant avec leur téléphone pour payer leurs marchandises.

<sup>73</sup> <https://donnees.banquemondiale.org/pays/nigeria>

<sup>74</sup> DE4A Nigeria report, 2019.

de fintech.<sup>75</sup> Cependant, les startups fintechs aux premiers stades de leur développement ont du mal à mobiliser du capital au Nigéria. Sur les 13 des 28 startups africaines admises au programme YCombinator, la plupart sont nigérianes et ont levé des fonds allant de 150 000 USD à 1,2 million USD de financement.

**La Banque centrale du Nigéria (CBN) s'implique dans le développement de l'écosystème des fintechs.** Tout d'abord, elle a signé un cadre de partenariat avec l'autorité de régulation des télécommunications afin de pouvoir mieux gérer les questions relatives aux établissements de monnaie électronique. Par la suite, elle a imposé l'interopérabilité entre les prestataires de services financiers par le biais de la connexion au switch. Par conséquent, depuis 2019, la majorité des distributeurs automatiques de billets et les terminaux de point de vente et des réseaux d'agents sont interopérables. En outre, le pays compte plusieurs switches privés et un système de cartes nationales (Verve), géré par une filiale d'InterSwitch. En général, l'adhésion aux systèmes est accessible aux banques, de même qu'aux institutions non bancaires bien que seules les banques commerciales puissent détenir des comptes de règlement auprès de la CBN et participer directement à son système de règlement brut en temps réel (RTGS).

**Le système de Numéro de vérification bancaire (NVB), qui comprend une base de données d'identification biométrique et l'infrastructure e-KYC, a réduit les coûts d'intégration pour les fintechs et contribue ainsi à renforcer la concurrence sur le marché des services financiers.** Chaque Nigérian titulaire d'un compte bancaire est enregistré dans le BVN et peut utiliser ce numéro pour ouvrir un nouveau compte dans une autre banque, ouvrir un compte de mobile money, ou demander un prêt. La vérification avec le NVB est instantanée et peut se faire à distance, en ligne ou par les appareils mobiles. L'Interface de programmation d'applications (API) permettant l'intégration des NVB ont été fournis par le Système de règlement inter-banques du Nigéria (NIBSS), l'organisme qui gère le système, pour des banques et des sociétés de technologie de l'information dans tout le pays. En conséquence, il est utilisé par pratiquement toutes les fintechs. Malheureusement, la base de données ne comprend que les Nigériens qui ont effectué leur première inscription au NVB dans les agences de banques commerciales. Cela n'aide pas les personnes non bancarisées et leur absence du NVB a fait que la plupart des fintechs préfèrent se concentrer sur les clients situés en milieu urbain.

**Le cadre juridique pour les prestataires de services de paiements, dont les fintechs, est très complexe.** La confusion règne en ce qui concerne les différents types de licences que les fournisseurs de services financiers numériques pourraient adopter : (i) certains s'enregistrent en tant qu'opérateurs de téléphonie mobile ou de prestataires de services de paiement, (ii) d'autres utilisent une licence d'institution de microfinance, et (iii) les prêteurs en ligne peuvent fournir leurs services sur la base d'une licence de société financière fournie par la Banque centrale ou une licence de prêteur d'argent fournie par l'État.

**Plus récemment en 2019, la Banque centrale a proposé de consolider ces trois types de licences en se basant sur la taille des prestataires.** Toutefois, les licences proposées augmentent également de manière significative les exigences de capital pour les prestataires de services de paiement, dont les fintechs, ce qui a entraîné une certaine résistance du marché. Par ailleurs, la CBN a évoqué la possibilité de délivrer des licences spécifiques pour les fintechs, mais aucune réglementation n'a encore été élaborée.

**Jusqu'à récemment (2019), les opérateurs de téléphonie mobile n'étaient pas autorisés à fournir des services financiers. Cela a changé avec l'adoption de la licence de prestataire de services de**

---

75 2018 was a Monumental Year for African Tech Startups with US\$1.163B raised in equity!\*, Partech, March 22nd, 2019. <https://partechpartners.com/>

news/2018-was-monumental-year-african-tech-startups-us1163b-raised-equity/

**paiement.** Cette licence permet à toute institution d'accepter des dépôts mais sans possibilité d'octroyer des crédits.

**Plusieurs défis freinent l'essor des fintechs au Nigéria** :<sup>76</sup> (i) la cybersécurité, (ii) la fiabilité des infrastructures de télécommunications, y compris le réseau Internet, (iii) les difficultés pour les fintechs en stade d'amorçage basées au Nigéria à mobiliser du capital, (iv) l'absence de l'« open banking », (v) l'absence de structures réglementaires qui stipulent les exigences d'enregistrement et d'un organisme statutaire qui supervise l'activité des fintechs.

### c. Cas de l'Afrique du Sud

**L'Afrique du Sud constitue un hub pour les fintechs sur le continent et dans le monde, avec deux pôles majeurs, appartenant au top 100, Johannesburg et Cape Town.** En 2019, la valeur des transactions sur le marché fintech est estimée à 11,365 millions USD, et avec un taux de croissance annuel prévisionnel de 17,5 pour cent, ce montant s'élèvera à environ 21,668 USD millions en 2021.<sup>77</sup>

**Conformément aux tendances mondiales, la croissance des fintechs en Afrique du Sud est principalement concentrée dans le segment des paiements.** De plus, le développement de l'Internet et la croissance du commerce électronique ont créé la possibilité de faciliter et de traiter les paiements numériques. En conséquence, une grande majorité des fintechs sont des prestataires de paiement tiers ou des fournisseurs de services de paiement. Ces fintechs offrent aux détaillants la possibilité d'accepter les paiements électroniques via un certain nombre de canaux (tels que carte de crédit, prélèvement automatique, virement bancaire et virement bancaire en temps réel).

**Le financement des fintechs provient principalement du capital-risque du fait que la plupart de ces structures sont considérées comme étant à haut risque et nécessitent des fonds dans les phases initiales de développement.** Compte tenu de la solidité du secteur financier sud-africain, le pays ne manque pas de canaux de financement. Cependant, bon nombre de ces canaux ne sont pas accessibles aux fintechs au cours des premières étapes de l'exploitation et de l'expansion parce qu'ils n'ont pas encore développé un modèle commercial éprouvé et n'ont pas encore sécurisé leurs modèles d'affaires conformément à la réglementation. Le développement du réseau d'investisseurs providentiels en Afrique du Sud et le renforcement des liens avec les fonds étrangers capital-risque seront importants pour l'amélioration de l'accès au financement requis par les fintechs en démarrage. Par ailleurs, les canaux de financement du secteur public visant à combler ces lacunes ne sont pas bien coordonnés et ne sont pas spécifiquement adaptés aux fintechs.

**En Afrique du Sud, les fintechs sont contraintes par les réglementations financières complexes qui visent à protéger les consommateurs et à prévenir le risque systémique.** Au niveau règlementaire, Il existe cinq catégories de licences de fournisseur de services financiers. La catégorie de licence requise dépend des activités que l'établissement envisage de mener. En plus de s'enregistrer en tant que fournisseur de services financiers, la plupart des fintechs de paiement doivent également s'enregistrer en tant que tiers de paiement auprès de la Payments Association of South Africa (PASA). Par ailleurs, une fintech peut participer au système de paiement national via un accord de parrainage avec une entité bancaire agréée pour la compensation et le règlement. Les fintechs exerçant dans le crédit numérique doivent s'enregistrer en tant que fournisseur de crédit auprès de la National Credit Register, indépendamment de la valeur ou du volume des fonds prêtés.

---

<sup>76</sup> Rapport 2020, PWC: " Fintech and the banking sector in Nigeria".

<sup>77</sup> [https://www.fsca.co.za/Documents/Fintech pour cent20Scoping pour cent20in pour cent20South pour cent20Africa.pdf](https://www.fsca.co.za/Documents/Fintech%20pour%20Scoping%20pour%20in%20pour%20South%20pour%20Africa.pdf)

Dans le but de comprendre l'activité des fintechs, le Groupe de travail intergouvernemental sur la fintech a été créé afin de développer des lois et règlements appropriés. L'objectif global est de favoriser l'innovation des fintechs tout en garantissant un fonctionnement efficace et continu du secteur financier, la stabilité financière et la protection des consommateurs. Il est composé de plusieurs institutions de régulation telles que la Banque centrale, le Trésor national, et l'Autorité nationale de réglementation du crédit. Ce groupe de réflexion travaille sur des questions telles que : l'identité numérique, l'intelligence artificielle, la cybersécurité, l'« open banking » et la monnaie numérique.

Dans ce contexte, la Banque centrale sud-africaine (South Africa Reserve Bank) a créé un programme spécifique pour les fintechs dont les objectifs sont : (i) d'évaluer le potentiel des crypto monnaies, (ii) d'évaluer la mise en place d'une 'sandbox' et d'accélérateurs fintechs, (iii) de lancer le projet KhoKha relatif à la monnaie numérique.

## 12. Recommandations pour l'amélioration des fintechs et de la finance numérique en Côte d'Ivoire

Le développement de l'écosystème des fintechs ivoiriennes et de la finance dépendra notamment de réformes juridiques, réglementaires et institutionnelles encadrant le paiement numérique, d'un secteur privé inclusif, du renforcement des compétences managériales des fintechs, d'une plus grande insertion des femmes dans l'entrepreneuriat formel et d'un accès abordable et transparent aux plateformes partagées. Par conséquent, les recommandations formulées s'adressent à la BCEAO, aux acteurs institutionnels, aux partenaires au développement, aux OAE, aux institutions financières et aux fintechs.

### a. Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

Comme indiqué précédemment, la BCEAO a mené des efforts pour la mise en place d'un cadre propice à l'émergence de la finance numérique et des fintechs. En complément, les actions ci-après sont recommandées :

1	Afin de renforcer la réglementation et la supervision coopérative entre régulateurs de la finance numérique, un cadre formel de collaboration (Protocole d'accord) pourrait être mis en place entre la BCEAO et l'ARTCI, notamment sur les questions concernant les modalités de libéralisation du canal USSD, la cybersécurité ou encore la certification électronique.
2	Pour une plus grande adaptation du cadre réglementaire de la finance numérique et des fintechs, il conviendrait de procéder à la révision de l'instruction n° 008-05-2015 en particulier sur les volets des conditions d'ouverture de comptes à distance, du capital requis, des montants plafonds et des types de services autorisés.
3	Au regard de la forte demande en autorisation/agrément pour les fintechs, la BCEAO pourrait examiner l'opportunité d'une réglementation spécifique pour mieux encadrer ces entités et encourager leur essor.
4	Afin de favoriser la conformité des plateformes de financement alternatif, il serait opportun d'adopter une loi uniforme sur le financement participatif.
5	Pour atténuer les risques de fraudes dans les services financiers, la BCEAO pourrait envisager, à l'image du Kenya, l'élaboration de directives relatives à la cybersécurité des prestataires de services de paiements, dont les fintechs.
6	Il faudrait créer un groupe de travail ou un Comité réunissant tous les acteurs sur les questions innovantes relatives à l'« open banking », aux crypto monnaies, à l'intelligence artificielle, à la monnaie numérique, au e-commerce, et à leur impact sur l'inclusion financière
7	Pour renforcer la numérisation des paiements du gouvernement, il conviendrait de mettre à jour la Directive n° 8/2002/CM/UEMOA du 19 septembre 2002 <sup>78</sup> sur les mesures de promotion de la bancarisation et de l'utilisation des moyens de paiement scripturaux, en réduisant le montant de 100 000 FCFA.

<sup>78</sup> H9<http://www.droit-afrique.com/upload/doc/uemoa/UEMOA-Directive-2002-08-bancarisation.pdf>

8	Afin de renforcer l'insertion des fintechs et leurs accès aux systèmes de paiement, la BCEAO devrait accélérer les efforts pour rendre opérationnelle l'interopérabilité des services financiers numériques.
9	L'identification des populations est une problématique majeure pour les fournisseurs de services financiers digitaux dont les fintechs. La Banque Centrale devrait assouplir les exigences requises en compensant le risque résiduel par la limitation des fonctionnalités du compte.
10	Pour favoriser l'élargissement du réseau d'accès aux services financiers et l'inclusion financières tout en créant des opportunités pour les fintechs, la BCEAO pourrait adopter une ou des réglementations sur les « agents » en clarifiant ou en allégeant les conditions d'accès (IOB/IOM).

## b. L'Etat ivoirien

**L'Etat a mis en place les bases juridiques et politiques contribuant à l'essor des fintechs.** Cependant, il serait important de :

1	Vulgariser et contribuer au renforcement des capacités des fintechs
2	Inclure le soutien à l'entrepreneuriat numérique, et aux fintechs en particulier, au cœur de la stratégie numérique de la Côte d'Ivoire
3	Financer et positionner la FJN au centre des activités du Ministère de l'Économie Numérique et de la Poste, au regard du fait que la Fondation est un excellent point d'interfaçage avec de nombreux acteurs-clés. Sa reconnaissance comme fondation d'utilité publique faciliterait certaines démarches.
4	Positionner l'APIF comme la structure centrale sur les questions relatives aux fintechs afin de coordonner l'action gouvernementale
5	Prendre un décret sur la numérisation des paiements gouvernementaux
6	Prendre des mesures d'allègement fiscal à l'endroit des jeunes startups et plus particulièrement les fintechs
7	Mettre en place un régime fiscal adapté aux fintechs
8	Sensibiliser les populations et les entreprises à investir dans les startups fintechs, en canalisant leur épargne à travers un fonds commun de placement dans l'innovation
9	Mobiliser l'épargne de la diaspora ivoirienne au sein d'une plateforme de financement participatif avec une garantie « first-loss » par le gouvernement de la Côte d'Ivoire

10	<p>Inclure les OAE dans les tous les projets relatifs à l'économie numérique, et en particulier à l'inclusion financière. A titre d'exemple, au mois de mars 2020, la FJN a initié un collectif de startups technologiques, dont des fintechs, afin de produire des solutions numériques utiles dans la lutte contre la pandémie de COVID-19. Ces solutions prennent en compte :(i) l'information, la sensibilisation et formation, (ii) le pré-test en ligne, (iii) l'accès aux services de e-learning, télétravail et paiement en ligne (pour éviter la manipulation de monnaie fiduciaire, vecteur de transmission du virus), (iv) le suivi de l'évolution de la pandémie, (v) l'accès à un réseau de médecins. Cependant, la FJN n'a pu bénéficier des fonds COVID-19 mis en place par l'Etat. L'Union européenne a accordé une subvention de 200 000 EUR à l'initiative. Elle est à ce jour le seul partenaire au développement ayant confirmé le décaissement d'une subvention. Par ailleurs, plusieurs échanges ont eu lieu avec la Banque mondiale</p>
----	--

**De par sa mission, l'APIF a un rôle central à jouer auprès des fintechs.** Par conséquent, elle pourrait renforcer ses activités auprès de l'écosystème de manière plus concrète, à travers les actions suivantes :

1	Être un facilitateur entre les fintechs et les autres acteurs, en matière de « réseautage »
2	Travailler étroitement avec les organisations d'appui à l'entrepreneuriat et les porteurs des fintechs, en particulier avec la FJN, l'Africa Fintech forum et Digitalis, afin de renforcer les capacités des fintechs dès leurs phases de pré-amorçage ou d'amorçage sur : (i) la compréhension des textes juridiques et réglementaires régissant leurs activités, (ii) les bases de la gestion d'entreprise,( iii) la culture entrepreneuriale, iii) les méthodes d'accès au financement, iv) la fiscalité, (v) les bases des systèmes et moyens de paiement, (vi) les bases de la monétique, (vii) la finance numérique, (viii) l'inclusion financière
3	Mettre en place un forum annuel sur les fintechs en Côte d'Ivoire, réunissant les acteurs nationaux et internationaux, durant lequel des fintechs pourraient bénéficier d'un programme de financement et de conseil
4	Mettre en place, en partenariat avec les OAE, des programmes axés sur des secteurs clés de l'économie où l'appui des fintechs en matière d'inclusion financière pourrait être déterminant
5	Mettre en place un groupe de travail spécifique aux fintechs
6	Stimuler l'intérêt de la création d'une association des fintechs par les acteurs eux-mêmes
7	Porter la voix des fintechs sur les questions relatives à l'interopérabilité, l'USSD et l'accès au financement
8	Établir un cadre de collaboration avec la SNDI et le Ministère du Commerce afin d'établir une plateforme de commerce électronique

9	Mettre en place un programme d'incubation de fintechs dédié aux jeunes femmes
10	Adopter une définition officielle aux fintechs
11	Travailler sur le volet fintech de la loi sur les startups de la Côte d'Ivoire
12	Élaborer un programme spécifique avec les fintechs dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19 afin d'aider les populations les vulnérables à avoir accès et utiliser les services financiers numériques
13	Mettre en place une plateforme de collaboration avec le Ministère du Commerce afin de définir un programme incluant les fintechs pouvant améliorer les paiements marchands, mais également la mobilisation des ressources internes (taxes). Le Ministère du Commerce a lancé la carte du commerçant <sup>79</sup> qui pourrait servir de KYC, pour ces initiatives de taille.
14	Mettre en place un cadre collaboration avec l'Université Felix Houphouët Boigny d'Abidjan, l'Institut National Polytechnique et certaines grandes écoles privées, pouvant aboutir à un curriculum afin de stimuler l'intérêt des jeunes pour les technologies financières, et surtout pour développer la culture entrepreneuriale
15	Elaborer une cartographie évolutive des fintechs

**L'ARTCI est un acteur majeur du développement de l'écosystème des fintechs.** Même si plusieurs mesures contribuant à une meilleure régulation de l'écosystème des TIC ont été prises, dont la libéralisation de l'accès au canal USSD, les mesures suivantes pourraient se révéler pertinentes :

1	Mettre en place un guichet unique pour l'accès au canal USSD sur la base du modèle mis en place par le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire pour la création d'entreprise. Ce guichet sera géré par l'ARTCI qui se chargera de discuter directement avec les opérateurs.
2	Mettre en place une certification obligatoire pour toute fintech sur la norme de gestion des données à caractère personnel
3	Définir un coût par session USSD aboutie plutôt que lancée, ce qui sera plus abordable pour les fintechs
4	Permettre un accès universel au code USSD
5	Définir une politique de tarification pour la certification et la signature électronique en accord avec l'objectif d'inclusion financière du gouvernement

<sup>79</sup> <https://sigcc.org/>

6	Contribuer à l'élaboration d'une législation sur l'« open banking » API
---	---

**La SNDI est l'organisme central concernant la numérisation des paiements gouvernementaux en Côte d'Ivoire, d'un point de vue technique.** Celui-ci pourrait donc :

- |   |  |
|---|--|
| 1 | Établir un cadre de partenariat avec les OAE afin d'encadrer les fintechs  |
| 2 | Réserver un pourcentage des marchés de la SNDI aux fintechs incubées par certaines OAE, dont particulièrement la FJN |

### c. Les institutions financières

**Les institutions financières de l'écosystème ivoirien dans leur majorité n'arrivent pas encore à appréhender le potentiel de marché que représentent les fintechs.** Pour y arriver, elles pourraient :

- |   |   |
|---|---|
| 1 | Définir un cadre de partenariat, permettant des prestations de services rémunérées autour du développement des fintechs, avec les OAE ayant des compétences et une expérience avérées |
| 2 | Mettre en place des types de financement adaptés à l'activité des fintechs  |
| 3 | Mettre en place des ' « sandbox » pour les fintechs labellisées par les OAE partenaires   |

### d. Partenaires au développement

**La majorité des partenaires au développement présents en Côte d'Ivoire ont développé des programmes continentaux pour l'essor des fintechs.** Cependant, comme décrit dans le rapport, la majorité des fintechs ivoiriennes ne peuvent souscrire à ces fonds compte tenu de la phase de développement où elles se trouvent. Afin de pallier cela, les partenaires au développement pourraient :

- |   |  |
|---|--|
| 1 | Mettre en place des fonds dédiés aux fintechs en phase d'amorçage ou de pré-amorçage, en particulier de l'assistance technique et des dons   |
| 2 | Encourager l'Etat à mettre en place un fonds capital-risque dédié au financement de startups dont les fintechs   |
| 3 | Financer les OAE ayant démontré leur implication, tel que la FJN, en les liant à des projets basés sur les quatre axes prioritaires de développement des fintechs décrit à la section 10 : agriculture, administration publique, e-commerce, transfert de fonds transfrontalier. A titre d'exemple, le projet de e-agriculture financé par la Banque |

mondiale en Côte d'Ivoire à hauteur de 70 millions USD <sup>80</sup> et le projet de distribution des filets sociaux, devraient intégrer un volet fintech qui prévoit une collaboration avec la FJN.

- 4 Encourager l'Etat à inclure des fintechs de taille moyenne sur des projets de numérisation des paiements gouvernementaux, tels que les paiements agricoles, la distribution des filets sociaux, les paiements de taxes.

#### e. Les OAE

**Les OAE sont le levier de croissance de l'écosystème des fintechs en Côte d'Ivoire.** Cependant, toutes n'ont ni les compétences, ni l'expérience nécessaires pour encadrer les fintechs. L'OAE la plus citée par la majorité des participants à l'enquête pour son expérience et ses compétences est la FJN. De telles structures devraient être soutenues dans leur effort d'incubation des fintechs. En outre, elles devraient :

- 1 Définir une stratégie spécifique aux fintechs, en lien avec la Stratégie nationale d'inclusion financière, la stratégie de l'économie numérique (en cours) et toute autre stratégie nationale pertinente

- 2 Sélectionner des mentors qui ont une expérience avérée dans des domaines clés pour le renforcement des capacités des fintechs

- 3 Définir des programmes d'incubation sur des questions spécifiques telles que le e-commerce, la numérisation des paiements gouvernementaux, les paiements agricoles, en partenariat avec l'APIF, des partenaires au développement et les institutions financières

- 4 Encourager l'essor des fintechs dirigées par de jeunes femmes en créant des programmes spécifiques

#### f. Les fintechs

Afin de bénéficier de financements et de partenariats et avoir la confiance d'acteurs tels que le Gouvernement de Côte d'Ivoire, les institutions financières ainsi que les partenaires au développement, les fintechs ivoiriennes pourraient :

- 1 Travailler en collaboration avec d'autres fintechs ou OAE

- 2 Accepter de renforcer leurs capacités dans des domaines clés tels que la réglementation, la législation et les bases de la gestion d'entreprise.

---

<sup>80</sup> <https://www.banquemonde.org/fr/news/press-release/2018/05/25/Côte-d'Ivoire-world-bank-approves-70-million-to-support-e-agriculture>

---

3	Créer une association des fintechs
---	------------------------------------

---

### g. Les émetteurs de monnaie électronique affiliés aux opérateurs de téléphonie mobile

Même si les EMEs et les fintechs sont complémentaires, leur collaboration demeure complexe. La majorité des EMEs se considère comme étant des fintechs. D'où l'importance, pour l'Etat de Côte d'Ivoire d'apporter une définition claire à la Fintech. Nonobstant cela, la mise en œuvre de partenariats structurants stimulera l'écosystème, développant l'offre de produits et services. Les EMEs pourraient :

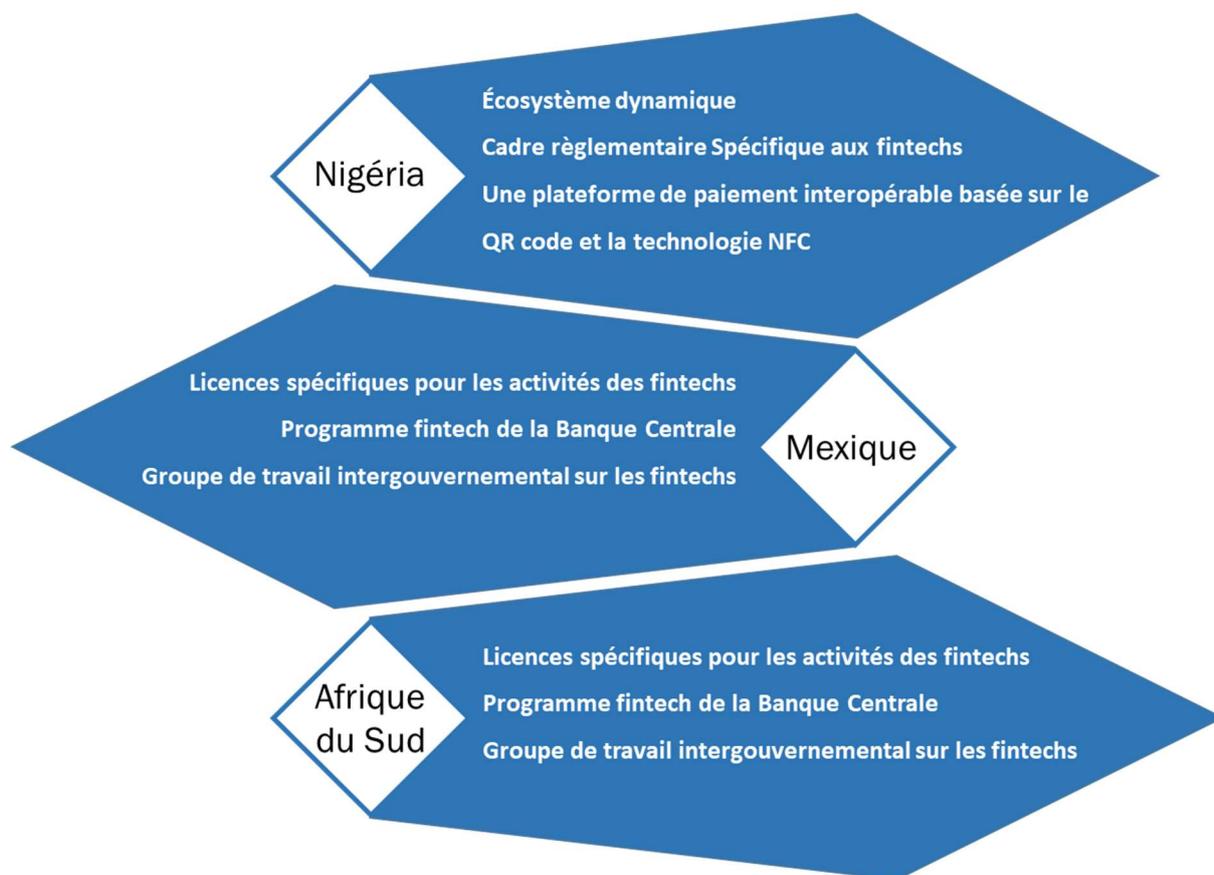
- 
- |   |   |
|---|---|
| 1 | Développer des offres de services avec les fintechs sur des niches d'activités  |
| 2 | Collaborer avec les fintechs sur l'ouverture des APIs, afin de définir des standards répondant aux besoins de chaque partie |
-

## Annexe 1. Liste des fintechs recensées (sources diverses)

N°	Sous-catégorie	Nom	Date de commercialisation	Business Model
1	Paiement & transfert	WARI	2008	B2B et B2C
2	Equity crowdfunding	Walam	2016	B2C2B
3	Paiement & transfert	Wizall	2015	B2B et B2C
4	Paiement mobile (micro taxation)	Redflash mobile	2019	B2B
5	Agrégateur paiement mobile	ATPS Upay	2019	B2B
6	Paiement & transfert	Wave	2019	B2C
7	Paiement & transfert	KashKash	2017	B2C
8	Agrégateur de paiement mobile	Intouch	2014	B2B
9	Agrégateur de paiement en ligne	PayDunya	2015	B2B
10	Conception CBS et application	Sudpay	2014	B2B
11	Conception CBS et application	Weebi	2016	B2B
12	Paiement & transfert	BIZAO	2019	B2B
13	Paiement & transfert	PayKap	2018	B2B et B2C
14	Conception CBS et application	Famib	2018	B2B
15	Conception CBS et application	Mediasoft lafayette	2016	B2B
16	Agrégateur de paiement en ligne	Payplus	2017	B2B
17	Paiement & transfert	Sycapay	2016	B2C
18	Paiement & transfert (énergie solaire)	PEG	2019	-
19	Paiement & transfert	Djogana	2017	B2C
20	Paiement mobile	Digitax collect	2019	B2B

21	Agrégation paiement en ligne	Cinetpay	2016	B2B
22	Paiement & transfert	Hub2	2017	B2B
23	Paiement & transfert	Locatys	2017	B2B
24	Paiement & transfert	Messenka	2019	B2B et B2C
25	Agrégateur	Leya	2019	-
26	Epargne & investissement	Oukaley	2015	B2C2B
27	Paiement & transfert	QuickCash	2011	B2C
28	Paiement, transfert & épargne	SCash	2015	B2B
29	Paiement & transfert	Tibank	-	B2B
30	Paiement & transfert	MaxiCash	2017	B2B et B2C
31	Conception d'application, micro épargne et crédit	MQash	2017	B2B
32	Paiement en ligne	Payqin	2019	B2C
33	Paiement commerçant	Julaya	2017	B2B et B2C
34	Paiement & transfert	Xikka	2019	B2B et B2C
35	Assurance vie	Leadway	2019	B2C
36	Paiement & transfert	Mojapay	2017	B2C

## Annexe 2. Facteurs clés de succès de l'émergence des fintechs



### Annexe 3. Analyse des résultats de l'enquête

L'enquête a porté sur un échantillon de 14 fintechs.

Source questionnaire « <https://forms.gle/FWc9qY8P4cWNk4zH9> »

- 1) Nombre d'employés :
  - 35,7 pour cent des fintechs sondées ont déclaré avoir plus de 20 employés.
  - 21,4 pour cent des fintechs sondées ont déclaré avoir entre 15 et 20 employés.
  - 14,3 pour cent des fintechs sondées ont déclaré avoir entre 10 et 15 employés.
  - 28,6 pour cent des fintechs sondées ont déclaré avoir entre 5 et 10 employés.
  
- 2) Proportion de la clientèle féminine :
  - 42,9 pour cent des fintechs sondées ne sont pas en mesure d'estimer leur clientèle féminine.
  - 21,4 pour cent des fintechs sondées ont une clientèle féminine comprise entre 50 pour cent et 80 pour cent.
  - 14,3 pour cent des fintechs sondées ont une clientèle féminine comprise entre 20 pour cent et 30 pour cent.
  
- 3) Proportion du chiffre d'affaires :
  - 71,4 pour cent des fintechs sondées ont un chiffre d'affaires annuel supérieur à 10 000 000 FCFA ;
  - 14,3 pour cent des fintechs sondées ont un chiffre d'affaires annuel compris entre 5 000 000 et 10 000 000 FCFA ;
  - 7,1 pour cent des fintechs sondées ont un chiffre d'affaires annuel compris entre 3 000 000 XOF et 5 000 000 FCFA ;
  - 7,1 pour cent des fintechs sondées ont un chiffre d'affaires annuel compris entre 1 000 000 XOF et 3 000 000 FCFA.
  
- 4) Mobilisation des fonds nécessaires au lancement de l'activité de la fintech (choix multiples) :
  - 98 pour cent des fintechs sondées ont démarré leurs activités en utilisant leurs fonds propres.
  - Aucune des fintechs sondées n'a pu obtenir à un crédit bancaire.
  - Aucune des fintechs sondées n'a pu solliciter un financement participatif.
  - 5 pour cent des fintechs sondées ont sollicité des crédits auprès de leurs familles.
  - 50 pour cent des fintechs sondées ont également obtenu du financement auprès :
    - de fonds d'investissement étranger,
    - de capital-investissement étranger,
    - d'OAE,
    - de subventions de l'Etat,
    - d'un actionariat externe.

5) Segments d'activités des fintechs (choix multiples) :

- 98 pour cent des fintechs sondées exercent principalement dans le domaine des paiements numériques.
- 43 pour cent des fintechs sondées exercent dans le domaine du crédit numérique.
- 57 pour cent des fintechs sondées exercent dans le domaine de l'assurance numérique.
- 21 pour cent des fintechs sondées exercent dans le domaine du financement participatif.

N.B : La majorité des fintechs sondées exercent dans plusieurs segments d'activités.

6) Principaux secteurs d'activité (choix multiples) :

- 36 pour cent des fintechs sondées sont actives dans le secteur agricole.
- 79 pour cent des fintechs sondées sont actives dans le transfert d'argent.
- 57 pour cent des fintechs sondées sont actives dans le e-commerce.

N.B : La majorité des fintechs sondées exercent dans plusieurs secteurs d'activités.

7) Cadre juridique et réglementaire :

- 57,1 pour cent des fintechs sondées qualifient le cadre juridique et réglementaire comme étant très peu favorable.
- 28,6 pour cent des fintechs sondées qualifient le cadre juridique et réglementaire comme étant moyennement favorable.
- 14,3 pour cent des fintechs sondées qualifient le cadre juridique et réglementaire comme étant favorable.

8) Qualité des infrastructures de télécommunications :

- 42,9 pour cent des fintechs sondées qualifient la qualité des infrastructures de télécommunications comme étant « bonne ».
- 50 pour cent des fintechs qualifient la qualité des infrastructures de télécommunications comme étant « moyenne ».
- 7,1 pour cent des fintechs sondées qualifient la qualité des infrastructures de télécommunications comme étant « excellente ».

9) Accès au canal USSD :

- 92,9 pour cent des fintechs sondées jugent que l'accès au canal USSD est important pour leurs activités.

10) Libéralisation de l'accès au canal USSD :

- 85,7 pour cent des fintechs sondées jugent que la libéralisation de l'accès au canal USSD aura un impact « très positif » sur leurs activités.
- 14,3 pour cent des fintechs sondées jugent que la libéralisation de l'accès au canal USSD aura un impact « positif » sur leurs activités.

11) Importance de la cybersécurité :

- La totalité des fintechs sondées considèrent que la cybersécurité à un impact important sur leurs activités.

12) Données à caractère personnel :

- 92,9 pour cent des fintechs sondées considèrent que la gestion des données à caractère personnel est très importante pour leurs activités.
- 7,1 pour cent des fintechs sondées considèrent que la gestion des données à caractère personnel est importante pour leurs activités.

13) Maturité des clients :

- 50 pour cent des fintechs sondées considèrent que les clients ont un niveau de maturité moyen vis-à-vis de leurs produits.
- 42,9 pour cent des fintechs sondées considèrent que les clients ont un bon niveau de maturité vis-à-vis de leurs produits.
- 7,1 pour cent des fintechs sondées considèrent que les clients ont un très faible niveau de maturité vis-à-vis de leurs produits.

14) Répartition des clients :

- 50 pour cent des fintechs sondées considèrent que leur clientèle est urbaine et rurale.
- 42,9 pour cent des fintechs sondées considèrent que leur clientèle est uniquement urbaine.
- 7,1 pour cent des fintechs sondées considèrent que leur clientèle est uniquement rurale.

15) Secteur d'activité de la clientèle :

- 50 pour cent des fintechs sondées considèrent que leur clientèle exerce aussi bien dans le secteur formel que dans le secteur informel.
- 28,6 pour cent des fintechs sondées considèrent que leur clientèle exerce dans le secteur formel.
- 21,4 pour cent des fintechs sondées considèrent que leur clientèle exerce dans le secteur informel.

16) Identification des populations :

- La totalité des fintechs jugent que l'identification des populations est importante pour leurs activités.

17) Éducation financière et numérique des populations :

- 92,9 pour cent des fintechs considèrent que l'éducation financière et numérique des populations sont importantes pour leurs activités.

NB : les fintechs assurent par leurs propres moyens l'éducation financière et numérique de leurs clients.

18) Association de fintechs :

- 35,7 pour cent des fintechs sondées ont connaissance d'une structure défendant les intérêts des fintechs.
- L'Africa Fintech Forum (AFF) est cité par 33 pour cent des sondés.
- 66 pour cent des fintechs sondées jugent faible la capacité de l'AFF à défendre les intérêts des fintechs ; et 33 pour cent la jugent moyenne.

19) Impact en termes d'inclusion financière :

- 71,4 pour cent des fintechs sondées considèrent que leurs structures ont un impact « fort » en termes d'inclusion financière.
- 21,4 pour cent des fintechs sondées considèrent que leurs structures ont un impact « très fort » en termes d'inclusion financière.
- 7,1 pour cent des fintechs sondées considèrent que leurs structures ont un impact « moyen » en termes d'inclusion financière.

20) Impact de la COVID-19 :

- 57,1 pour cent des fintechs sondées considèrent que la pandémie a eu un impact négatif sur leurs activités.
- 35,7 pour cent des fintechs sondées considèrent que la pandémie a eu un impact positif sur leurs activités, avec notamment une augmentation de l'ouverture des comptes en ligne et la volonté de numérisation des paiements.

21) Impact des mesures prises par la BCEAO dans le cadre de la COVID-19 :

- 50 pour cent des fintechs sondées considèrent que ces mesures ont eu un impact positif.
- 42,9 pour cent des fintechs sondées considèrent que ces mesures n'ont eu aucun impact.
- 7,1 pour cent des fintechs sondées considèrent que ces mesures ont eu un impact négatif. Raison avancée :  
Les paiements marchands sont devenus gratuits et pourtant ils nécessitent une rencontre physique. Nous ne faisons que des paiements numériques mais tous les clients s'attendaient à ce que ce soient les paiements Internet qui ne nécessitent pas de déplacement pour se rendre à un point physique.

22) Encadrement des fintechs : (choix multiples)

- 28 pour cent des fintechs sondées considèrent qu'une structure publique serait la mieux outillée pour encadrer et favoriser l'essor des fintechs.
- 79 pour cent des fintechs sondées considèrent que la Banque centrale serait la mieux outillée pour encadrer et favoriser l'essor des fintechs.
- 57 pour cent des fintechs sondées considèrent qu'une structure privée serait la mieux outillée pour encadrer et favoriser l'essor des fintechs.
- 100 pour cent des fintechs sondées considèrent qu'un partenariat public/privé serait le mieux outillé pour encadrer et favoriser l'essor des fintechs.

23) Partenariats : (choix multiples)

- La totalité des fintechs sont en partenariat avec des banques.
- 50 pour cent sont en partenariat avec des IMF.

- 78 pour cent sont en partenariat avec des assurances.
- 86 pour cent sont en partenariat avec des opérateurs de téléphonie mobile.
- 21 pour cent sont en partenariat avec l'Etat.
- 50 pour cent avec des OAE.

24) Collaboration avec les opérateurs de téléphonie mobile :

- 35,7 pour cent jugent leur partenariat avec les OTM « difficile ».
- 28,6 pour cent jugent leur partenariat avec les OTM « bon ».
- 28,6 pour cent jugent leur partenariat avec les OTM « moyen ».

25) Collaboration avec les banques :

- 42,9 pour cent jugent moyenne leur collaboration avec les banques.
- 28,6 pour cent jugent bonne leur collaboration avec les banques.
- 21,4 pour cent jugent difficile leur collaboration avec les banques.

26) Défis les plus importants (choix multiples) :

- 100 pour cent des fintechs ont cité le cadre réglementaire.
- 86 pour cent des fintechs ont cité l'accès au financement.
- 86 pour cent des fintechs ont cité la collaboration entre les acteurs.
- 64 pour cent des fintechs ont cité la méconnaissance des produits par les clients.
- 36 pour cent des fintechs ont cité l'accompagnement technique.
- 50 pour cent des fintechs ont cité le renforcement technique.

27) Impact des accélérateurs et incubateurs :

- 28,6 pour cent des fintechs sondées considèrent leur impact comme positif.
- 42,9 pour cent des fintechs sondées considèrent leur impact comme moyennement positif.
- 28,6 pour cent des fintechs sondées considèrent que ces structures n'ont aucun impact.

## Annexe 4 : Fiches fintechs

### WIZALL

Société créée fin 2015 par trois fondateurs, personnes physiques, issues du milieu des Telco sur une idée de bons d'achat et transfert d'argent pour la diaspora sénégalaise. Rachetée en fin 2018 par un groupe bancaire panafricain (groupe BCP) pour le développement d'une offre plus large ciblant particuliers, microentreprises et PME sur une offre de portemonnaie électronique, de services de paiement pour les entreprises et de services financiers (crédit-épargne) pour les particuliers liés aux filiales microfinance (AMIFA) du groupe BCP.

Capital de 3,7 millions EUR et dette jusqu'à 10 millions EUR.

Seuil de rentabilité non atteint à fin 2019 avec un chiffre d'affaires prévisionnel de 1 millions EUR.

#### Valeur ajoutée :

- Offre de monnaie électronique concurrente de Orange Money (OM) pour les particuliers et entreprises
- Pour le groupe BPC, intégration d'une solution de monnaie électronique en phase avec sa stratégie de ciblage et de développement de ses agences de MF (AMIFA), avec en perspective le développement du nano crédit et d'une offre de services d'épargne

#### Défis :

- Développement du réseau d'agents
- Lancement de l'évaluation du risque de crédit ou « credit scoring » pour une offre de nano crédit via AMIFA
- Développement dans les autres pays d'Afrique

#### Contraintes relevées :

- Pas d'usage de l'USSD et pas de demande d'un code court auprès de l'ARTCI parce que le coût de la session jugée prohibitif
- Avec les TELCO, permettre l'accès à la data afin de permettre à ses clients d'utiliser gratuitement l'application Wizall (accord avec Orange en attente/délais longs)
- Difficulté de nouer des partenariats avec des IMF en raison de la mauvaise qualité de leur SIG
- Audits techniques de la plateforme imposés par la BCEAO tous les trois ans mais manque de précisions sur les cabinets compétents (pas de cabinets agréés)
- Prolifération d'initiatives fintech, mais peu de connaissances de la réglementation
- Dialogue avec BCEAO mais seule la banque est en rapport avec la BCEAO pour le dossier de IOB et pour le reporting

#### Actionnariat :

- Holding enregistrée en Côte d'Ivoire (2 filiales à 100 pour cent en Côte d'Ivoire et Sénégal et bientôt au Burkina Faso et au Mali)

Actionnaires :

- Le groupe BCP (Atlantique Business International) qui détient plus de 50 pour cent du capital ; les trois Fondateurs ; Total
- Capital de 3,7 millions EUR et dette jusqu'à 10 millions EUR
- Entrée de la BCP au capital en décembre 2018

**Services/marché :**

- Wizall a créé une offre de portemonnaie électronique à partir d'une plateforme achetée à une société indienne et en association avec la BCP - Banque Atlantique qui est l'EME
- Application disponible sur smartphone et ordinateur, accessible aussi à la diaspora depuis l'Appstore et rechargeable avec carte visa
- Wizall offre la possibilité de numériser les paiements des entreprises (salaires, fournisseurs, bourses des étudiants, etc.) et les encaissements. L'entreprise paie des frais de dépôt sur son portemonnaie et effectue ensuite gratuitement ses paiements à partir de l'App (paiements des filets sociaux et des fonds COVID-19 avec l'Etat ; paiement des salaires des agents du groupe agro-industriel SIFCA).

**Modèle économique :**

- Commissions sur les paiements de masse + commissions sur les dépôts (et non sur les transactions).
- Perspectives de rentabilité dans les trois prochaines années
- Volume des transactions de 2-3 mds FCFA/ mois
- Chiffre d'affaires de Wizall Côte d'Ivoire en 2018 : environ 500 000 EUR et 1 millions EUR prévu en 2019

**Perspectives :**

- Offre de nano crédit avec AMIFA (prévue dernier trim 2019) : offre faite sur le portemonnaie sous conditions pour ceux qui peuvent y accéder, déblocage instantané et durées entre 24 heures, 7 jours, 1 mois (la clientèle visée est la clientèle salariée qui reçoit son salaire sur le portemonnaie). Taux effectif global (TEG) à 24 pour cent.
- Offre d'épargne prévue en 2020.
- Offre de nano crédit aux agents Wizall pour assurer leurs liquidités en monnaie électronique
- Développement sous régional avec nouvelles filiales

## CINETPAY

### Description :

CinetPay est une solution de paiement qui permet d'encaisser et transférer l'argent en ligne dans huit pays d'Afrique francophone. Il permet aux e-commerçants à partir d'un seul et unique compte, une seule intégration et un seul contrat d'accepter les paiements et transférer de l'argent en ligne dans les huit pays.

### Valeur ajoutée :

Un seul compte, un seul contrat, une seule intégration, un seul tableau de bord permettent de faire accepter les paiements en ligne dans huit pays d'Afrique Francophone.

### Défis :

La réglementation encore inexistante pour les agrégateurs, l'absence de fond d'investissement pour les fintechs dans la région francophone

### Contraintes relevées :

- Mise en place d'une équipe
- Financement de son développement sans effectuer de levée de fonds,
- Développement d'une solution de paiement simple et accessible via tous les canaux (web, mobile, code QR, WhatsApp, CCP, USSD, SMS, etc.)

### Actionnariat :

- MONTHE Marcial : 50 pour cent
- DINDJI Daniel : 50 pour cent

### Services/marché :

- Marché : Côte d'Ivoire, Sénégal, Mali, Togo, Burkina Faso, Cameroun, RDC, Guinée
- Services : API de paiement, API de transfert, TPE Mobile Money, Modules et Plugins

### Modèle économique :

- Abonnement mensuel
- Commission à la transaction

### Perspectives :

- Être le premier agrégateur présent dans les 14 pays de l'Afrique francophone à l'horizon 2025

## MQASH

### Description :

MQASH est une fintech panafricaine créée en 2016 avec un siège établi en Côte d'Ivoire et deux filiales au Cameroun et en République Démocratique du Congo (RDC).

MQASH est spécialisée dans le développement de transactions numériques financières sécurisées et intelligentes (agrégation de paiements et autres SFN). Elle offre également des prestations de développement de solutions de « mobile banking », d'applications métiers et autres plateformes de paiements. Sa plateforme de paiements s'intègre aux portefeuilles mobiles (mobile money) des opérateurs de télécommunications ainsi qu'aux solutions bancaires (« mobile banking »). Enfin, MQash fournit des services d'assistance technique pour le déploiement de SFN et la transformation numérique (allant jusqu'au déploiement/mise en place d'un réseau d'« agency banking », etc.)

MQASH est dotée d'une plateforme pour répondre aux exigences élevées des opérateurs de téléphonie mobile mais aussi des banques/EMF en termes de sécurité, de qualité, de performance et de disponibilité.

### Valeur ajoutée :

- Ses produits s'adressent toutes les cibles au sein de la population grâce aux canaux d'accès développés et mis à disposition des utilisateurs.

### Défis :

- Difficultés dans la mise en œuvre des partenariats avec les autres acteurs de la finance numérique (Banques, opérateurs de télécommunications)

### Contraintes relevées :

- Contraintes réglementaires et d'accès aux marchés de l'Etat

### Actionnariat :

- 100 pour cent privé

### Services/marché :

- Paiements (B2B)

### Modèle économique :

- Partage des recettes

### Perspectives :

- Lancement de nouveaux produits en B2C dans les prochains mois

## S-CASH

### Description :

- S-Cash est une nano banque mobile. C'est le premier service d'inclusion financière numérique alliant la nano épargne, le nano crédit et le paiement sans numéraire. S-Cash est omnicanal (app mobile, e-commerce et point de vente)

### Valeur ajoutée :

- Solution d'inclusion financière mobile, gratuite, sécurisée, accessible à tous et qui offre aux marchands ou commerçants des solutions de gestion de point de vente

### Défis :

- Arriver à numériser 20 pour cent des transactions en numéraire évalué à 20 milliards FCFA par jour et capter au moins 2 milliards FCFA en épargne journalière (730 milliards FCFA annuel) provenant de personnes à faibles revenus dans la zone UEMOA d'ici cinq ans.

### Contraintes relevées :

- Le manque de moyens financiers pour intensifier les actions afin promouvoir l'inclusion financière permettant la réduction de la pauvreté.

### Actionnariat :

- Seul actionnaire dans l'entreprise ivoirienne avec 100 pour cent du capital de 5 000 000 et 82 pour cent de celle créée en France

### Services/marché :

- S-Cash compte numériser et bancariser les 80 pour cent (100 millions) de personnes à faible revenu de la zone UEMOA ainsi que capter 10 pour cent des transactions d'envoi de fonds des jeunes de la diaspora interdits d'offres bancaires en proposant les offres suivantes :
  - Portemonnaie (transfert P2P, virements internationaux, paiement sans numéraire en ligne et point de vente)
  - Nano épargne à partir de 100 FCFA
  - Nano crédit allant de 30 000 FCFA à 1 500 000 FCFA
  - Nano assurance
  - Banque en tant que prestataire de services (bank-as-a-service) pour les plateformes de vente en ligne (e-commerces, billetteries...)

### Modèle économique :

- Commissions (portemonnaie, nano crédit)
- Produits (cartes et bracelets de paiement)

- Freemium (solution banque en tant que prestataire de services)

**Perspectives :**

- Faire le lancement officiel du portemonnaie et de la nano épargne en Côte d'Ivoire en fin septembre 2020
- Lancement de toutes les fonctionnalités en France et en Côte d'Ivoire en 2020

## Annexe 5. Principales opportunités et défis de l'écosystème des fintechs en Côte d'Ivoire

FACTEURS DE REUSSITE	OPPORTUNITES/FORCES	DEFIS/FAIBLESSES
<b>Cadre institutionnel, réglementaire et juridique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contexte propice à l'émergence de la finance numérique et du paiement numérique</li> <li>Adoption du mobile money</li> <li>Renforcement du paiement numérique</li> <li>Implication des IF</li> <li>Siège de l'AFI</li> <li>Stratégie de l'APIF</li> <li>Volonté politique</li> <li>Lancement de TresorPAY</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration des fintechs dans l'élaboration des textes et stratégies du numérique et des services financiers numérique</li> <li>Prise en compte des nouvelles plateformes de paiement</li> <li>Prise en compte de la technologie financière : API, USSD, codes QR, infonuagique, chaîne de blocs, etc.</li> <li>Prise en compte de nouvelles catégories d'acteurs : fintechs, agrégateurs, agents, etc.</li> <li>Prise en compte de nouvelles opérations : paiements mobiles, paiements en ligne, e-commerce, transferts d'argent numériques</li> <li>Directives pour la cybersécurité</li> <li>« Sandboxes » réglementaires</li> <li>Conditions d'ouvertures de compte pour les utilisateurs</li> <li>Diversification des services financiers</li> </ul>
<b>Accès au financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'incubateurs et d'accélérateurs : FJN</li> <li>Présence des bailleurs de fonds : BM, BAD, AFI</li> <li>Attirance des investisseurs étrangers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Levée de fonds</li> <li>Dominance des fonds personnels pour le démarrage des activités</li> <li>Aversion au risque des IF</li> </ul>
<b>Compétences et connaissances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Meilleure maîtrise des concepts et de la réglementation touchant au numérique</li> <li>Apprentissage de la gestion d'entreprise</li> <li>Présence du bureau d'innovation : BCEAO</li> <li>Présence de programmes d'apprentissage : Digitalis, Banky</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cadre d'apprentissage</li> <li>Diffusion de la réglementation</li> <li>Risques dus à la méconnaissance du cadre réglementaire</li> </ul>
<b>Accès aux plateformes partagées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mutualisation des coûts et des données</li> <li>Renforcement de l'accès aux services financiers et numérisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès a USSD : faiblesse du nombre d'émission, absence de guichet unique</li> <li>Accès aux API, non régulé</li> </ul>
<b>Innovation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence du bureau d'innovation : BCEAO</li> <li>Attirance des investisseurs étrangers</li> <li>Apparition de nouveaux services</li> <li>Banque numérique : Orange</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque d'absorption des fintechs par les operateurs</li> <li>Emergence des nouvelles technologies : API, USSD, codes QR, infonuagique, chaîne de blocs, etc.</li> </ul>

## Annexe 6. Liste des structures rencontrées

Structure	Fonction	Noms et prénoms
Ministère de l'Economie Numérique	Directeur de la Poste	Lassina Konate
Autorité de régulation des télécoms	Directeur des acquisitions	Fofana Lanciné
Orange Money	Chef de division marché	Lancine Diaby
MTN financial services	CEO MTN MFS	Lynda AHUI
ECOBANK	Head - Channels Management & Solutions	Franck Diby
ECOBANK	Senior Fintech Advisor, Operations & Technology	Djiba DIALLO
Orange Fab	Directeur de la transformation numérique	Habib BAMBA
Agence CI-PME	Directeur Général	Salimou Bamba
Fondation Jeunesse Numérique	Directrice Générale	Linda Vallee
Africa Fintech Forum	Directeur Général	Alex Sea
Wizall Money	Directeur Général	Sebastien Vetter
Mojaride	Directeur Général	Jean-Claude Gouesse
Quickcash	Directrice Générale	Patricia Zoundi
Panelys Cash	Directeur Général	Steven Bedi
Cinet Pay	Directeur Général	Idriss martial Monthe
S-Cash Payment	Directeur Général	Lionel Yao
Mqash	Directeur Général	Nadine Kotto
HUB2	Directeur Général	Maxime ELONG
Xikka	Directeur Général	Olivier N'guessan Akeya
Intouch	Directeur Général	Jean-Claude Kouakou

Julaya	Directeur Général	Mathias LEOPOLDIE
Paydunya	Directeur Général	Youma Fall
Bizao	Directeur Général	Mikael Ptachek
Sycapay	Directeur Général	Mohamadou Diop

## Annexe 7. Bibliographie

Payment Aspect for financial inclusion, PAFI, Avril 2020

Financial Access Survey, FMI, 2018

Que la route soit bonne : améliorer la mobilité urbaine à Abidjan. Banque mondiale. Février 2019

Au pays du cacao, comment transformer la Côte d'Ivoire ? Banque mondiale. Juillet 2019.

Aux portes du paradis, comment la Côte d'Ivoire peut rattraper son retard technologique ? Banque mondiale. Janvier 2018.

Digital Economy Assessment 4 Africa, Diagnostic report Côte d'Ivoire. Banque mondiale. 2020.

Digital Economy: Diagnostic report Nigéria. Banque mondiale. 2019.

Digital Economy: Diagnostic report South Africa. Banque mondiale. 2019

Digital Financial Services, Banque mondiale. Avril 2020

Employment of youth in sub-Saharan Africa. Banque mondiale et Agence Française de Développement. 2014

Strengthening entrepreneurship ecosystems and early-stage financing in sub-Saharan Africa. Banque mondiale, 2017.

Doing Business 2018 Reforming to Create Jobs. Banque mondiale. 2018

Development and Disruptive Technology. Mahmoud Mohieldin. 2018

Fintech: The experience so far. International Monetary Fund. 2019.

The Promise of Fintech Financial Inclusion in the Post COVID-19 Era. International Monetary Fund. 2020.

Institutional arrangements for fintech regulation and supervision. International Monetary Fund. 2019

Digital Financial Inclusion in the Times of COVID-19. International Monetary Fund. 2020.

Opportunités et risques de la numérisation sur le marché des transferts d'argent dans la Zone Franc. Banque Africaine de Développement. 2019

Enjeux et opportunités des incubateurs en Afrique de l'ouest, Guide pratique pour tout comprendre sur les structures d'accompagnement des entrepreneurs dans le contexte ouest-africain. Afric'innov. Février 2019

Global Entrepreneurship Monitor (GEM). 2017. Global Report 2016/2017.

Africa tech venture capital report. Partech Africa Team. Janvier 2020.

The Mobile Economy. Global System Mobile Association (GSMA). 2019

Fintech : L'innovation bancaire, nouvel espace de conquête des startup africaines. Samir Abdelkrim. 2015.

« Libérons le potentiel de l'entrepreneuriat féminin en Afrique. » Blog de la Banque mondiale, 8 Mars. Washington DC : Banque mondiale. <http://blogs.worldbank.org/nasikiliza/fr/libérons-le-potentiel-de-lentrepreneuriat-feminin-en-afrique>. Makhtar Diop. 2017.

The Global Fintech Index 2020. Findexable. Décembre 2019.

Early Lessons on Regulatory Innovations to Enable Inclusive FinTech: Innovation Offices, Regulatory Sandboxes, and RegTech. UNSGSA. 2018.

Alliance for Financial Inclusion. 2018. Fintech for financial inclusion: a framework for digital financial transformation.

Accelerating Startup in Emerging Markets. Washington DC: Global Accelerator Learning Initiative (GALI). [https://www.galidata.org/assets/report/pdf/Accelerating pour cent20Startup pour cent20in pour cent20Emerging pour cent20Markets.pdf](https://www.galidata.org/assets/report/pdf/Accelerating%20Startup%20in%20Emerging%20Markets.pdf). Global Accelerator Learning Initiative (GALI). 2017.

Rapport sur la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA au cours de l'année 2018. BCEAO. Juillet 2019.

Rapport annuel sur l'inclusion financière. Agence de promotion de l'inclusion financière en Côte d'Ivoire. 2019.

Stratégie Nationale d'inclusion financière 2019-2024. Agence de promotion de l'inclusion financière en Côte d'Ivoire. 2019.

Propulsez-vous ! Guide de l'investissement pour les entrepreneurs en Côte d'Ivoire. Coopération Allemande et Make-it Africa. Aout 2019.

Transfert de Fonds Trans-Frontalier en Côte d'Ivoire. CENFRI. 2018